

Commune de Bonneval-Tarentaise
Département de la Savoie (73)

Carte Communale

Elaboration



1. RAPPORT DE PRESENTATION

Certifié conforme par le Maire et annexé à la
délibération du Conseil Municipal en date du :

Le Maire,



Atelier BDa, Urbanisme et Environnement

Sarl SCOP au capital de 7000€ - Siren 450 563 259 RCS Chambéry

Parc d'activités de Côte Rousse

180 rue du Genevois – 73 000 Chambéry

Tel : 04 79 70 55 64 ; Courriel : atelier.bda@wanadoo.fr

Table des matières

Préambule	5
Présentation générale	7
I - Situation géographique	7
II - Situation administrative	8
III - Les habitants.....	8
Un peu d'histoire.....	8
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	9
Approche démographique	11
II	11
I - Evolution de la population	11
II - Les facteurs d'évolution démographique.....	11
III - Structure de la population par tranche d'âge	12
IV - Evolution de la taille des ménages	13
V - Enjeux démographiques.....	13
Approche habitat et urbanisation	15
III	15
I - Evolution de l'urbanisation	15
II - Typologie et statut de logements.....	16
III - Les enjeux de l'urbanisation et les perspectives d'évolution.....	20
Approche socio-économique	21
IV	21
I - La population active	21
II - Les activités et entreprises implantées sur le territoire communal.....	22
III - Lieux de travail et mouvements pendulaires	27
IV - Les enjeux économiques sur le territoire de Bonneval-Tarentaise.....	28
Approche équipement et vie sociale.....	29
V	29
I - Voirie et circulation	29
II - Les réseaux techniques	31
III - Les ordures ménagères	35
IV - Equipements, services et vie dans la commune.....	35
V - Intercommunalités	39
Conclusion	41
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	43
Analyse environnementale.....	45
VI	45
I - Les caractéristiques physiques	45
II - Les Milieux naturels.....	50
Conclusion	56
Approche paysagère.....	57

VII	57
I - Analyse globale du territoire de Bonneval-Tarentaise.....	57
II - Les grandes entités paysagères.....	60
III - Le patrimoine archéologique	71
On trouve sur le territoire quelques entités archéologiques répertoriées, sur le village de Bonneval- Eglise :.....	71
Conclusion	72
CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES SECTEURS	73
Eléments de problématique	75
VIII	75
I - Evolution démographique : vers un renforcement de l'animation de la commune grâce à la venue de quelques familles.....	75
II - Développement de l'urbanisation : oui, mais dans un contexte très marqué et préservé ..	75
III - Mesures d'accompagnement du développement	76
Le projet de Carte Communale	79
IX	79
I - Les choix communaux en matière de développement	79
II - Les projets de développement par secteur.....	80
III - L'offre constructible de la Carte Communale	86
INCIDENCES DU PROJET DE CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT	87
Maintien de la diversité des fonctions urbaines et de la mixité sociale	89
X	89
I - En matière d'habitat et d'équipements	89
II - En matière d'activités économiques	89
La valorisation et la préservation des milieux naturels et ruraux	91
XI	91
I - Le classement des secteurs différenciés de la Carte Communale	91
II - La préservation des espaces naturels de valeur écologique	92
III - La prise en compte des enjeux paysagers.....	93
IV - La gestion des risques et des nuisances	94
V - La gestion de l'eau potable et de l'assainissement	95
VI - Les possibilités d'assainissement	96
VII - Conclusion	96
L'ELABORATION DU DOSSIER D'APPROBATION	97
Prise en compte des remarques issues des consultations et de l'enquête publique	97
XII	97
I - L'assainissement.....	97
II - Les risques sismiques	97
III - Les projets d'urbanisation des hameaux.....	97
IV - Annexes du dossier de Carte Communale	99

PRÉAMBULE

La réalisation d'une Carte Communale engage les élus dans une démarche globale au cours de laquelle ils font le bilan de l'évolution de la commune et réfléchissent à son avenir dans un objectif de maîtriser et gérer au mieux le développement à l'échelle du territoire communal, voire, à l'échelle intercommunale.

Ainsi, l'intérêt de réaliser une carte communale telle que définie par le Code de l'Urbanisme, est avant tout d'éviter l'instruction des permis de construire au coup par coup dans le cadre de la règle de constructibilité limitée, sans réflexion globale et sans donner au développement les priorités qui se justifient par son contexte spécifique (en termes de réseaux, d'activités économiques, de paysage, d'environnement...).

La Carte Communale permet de déterminer les conditions qui assureront l'équilibre entre le développement de l'espace rural, d'une part, et, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, et ceci, en respectant les objectifs de développement durable.

Seront exposés ici :

- le diagnostic communal où seront développés les aspects suivants : la démographie, l'habitat et le foncier, les équipements et la vie associative, les activités et les finances locales. Il fera également état des prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;
- l'analyse de l'état initial de l'environnement comportant les caractéristiques environnementales du site et l'analyse des paysages ;
- les choix retenus pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées dans un souci de préservation et de mise en valeur du territoire ;
- l'évaluation des incidences des choix retenus sur le territoire ;
- la manière dont ont été prises en compte en compte les remarques issues de la consultation des organismes associés et de l'enquête publique.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

I - SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Bonneval-Tarentaise est une commune savoyarde du territoire de la Tarentaise, à 17 km de **Moutier**, 24 km d'**Albertville** et 73 km de **Chambéry**. Elle est située dans la **vallée de l'Eau Rousse** sur la route du Col de la Madeleine.

Le territoire, implanté sur le massif de la Lauzière, présente un environnement rural et montagnard sur une surface de 1965,67 ha. Il est totalement classé en zone de montagne. De plus, il offre un paysage à dominante forestière et pastorale, qui couvre 890 ha.

Son point culminant se situe à la pointe de Combe Bronsin (2 499 m d'altitude) tandis que le fond de vallée de l'Eau Rousse constitue le point le plus bas du territoire (430 m d'altitude à la confluence entre le torrent de l'Eau-Rousse et l'Isère).

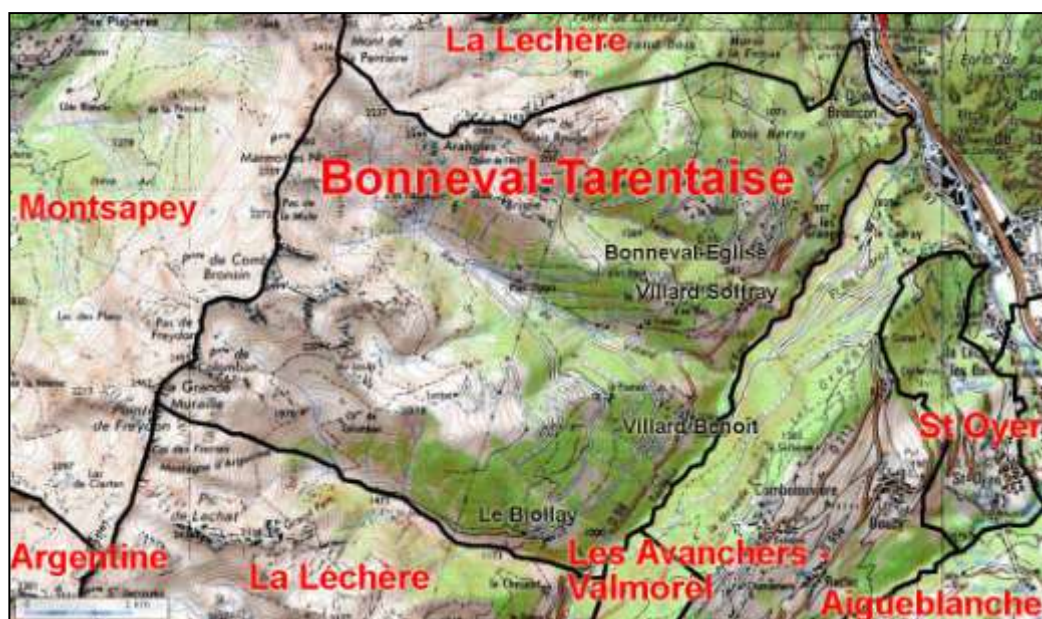
Le versant est globalement exposé Sud-Est et présente des pentes principalement très fortes. Par le passage de 3 ruisseaux sur le versant, le territoire présente également des combes très encaissées, qui correspondent aux passages des ruisseaux du Colomban, du Villard, et du Tartet, et qui confèrent aux versants des expositions très différentes.

Dans le secteur du hameau de Bonneval l'Eglise, considéré comme le moins pentu des sites où sont implantés les hameaux, la pente avoisine les 100%.

Bonneval-Tarentaise est un des villages les plus pentus d'Europe.

La commune est constituée de 4 villages, chacun s'organisant autour de l'église, des chapelles, des fours à pains ou encore des bachals (grands bassins de pierre). Du Nord au Sud, on retrouve donc :

- **Bonneval-Eglise**
- **Villard Soffray**
- **Villard Benoît**
- **Le Biollay**



II - SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune est limitrophe des territoires communaux de :

- La Lechère, au nord, au sud et à l'est
- Les Avanchers-Valmorel au sud-est, sur une faible proportion
- Monsapey, à l'ouest

En termes d'intercommunalité, Bonneval-Tarentaise est territorialement lié :

- a) A l'arrondissement d'Albertville
- b) Au canton de Moutier
- c) Au Territoire de la Tarentaise

Bonneval-Tarentaise a adhéré le 1^{er} janvier 2011 à la **CCVA** (Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche). Elle adhère également au **SIVOM** du canton de Moûtiers.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**) de l'Assemblée de Pays Tarentaise-Vanoise est en cours de définition sur le secteur. Par ailleurs la commune est dans le périmètre de la DTA des Alpes du Nord.

Le massif de la Lauzière fait actuellement l'objet d'un **projet de classement**.

Enfin Bonneval Tarentaise adhère également au Syndicat Mixte (**SyM**) de la Lauzière (anciennement SIVOM) qui regroupe 10 communes : Bonneval-Tarentaise, La Léchère (Pussy & Celliers), Argentine, La Chapelle, Les Chavannes-en-Maurienne, Montgellafrey, Monsapey, Notre-Dame-du-Cruet, Rognaix, et St François-Longchamp). Il intervient notamment dans les domaines du tourisme.

III - LES HABITANTS

Ce sont les bonnevalaines et les bonnevalains.

UN PEU D'HISTOIRE

L'implantation des villages sur le territoire est certainement liée au passage de la voie permettant les échanges entre les vallées de Maurienne et de Tarentaise.

A l'origine, les quatre villages étaient scindés en deux sections de vote (L'Eglise séparée des autres) pour l'élection du Maire. En 1965, un regroupement a mis fin à la coexistence plus ou moins difficile entre sections communales.

La mairie, située auparavant au village de l'Eglise, a été déplacée à Villard Soffray, afin d'offrir, d'un point de vue géographique, un accès plus centralisé des services communaux aux administrés. De plus, le bâtiment actuel offre une vue imprenable sur le village de l'Eglise.

Les contraintes orographiques, dues à l'existence de risques naturels, ainsi que l'exposition par rapport au soleil ont déterminé l'implantation des quatre villages qui composent la commune.

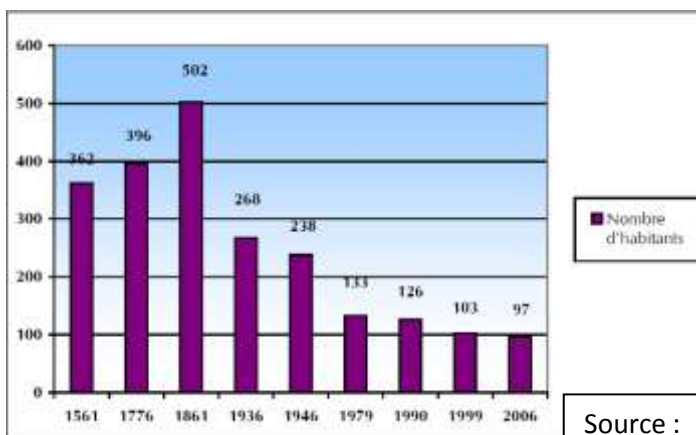
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

APPROCHE DÉMOGRAPHIQUE

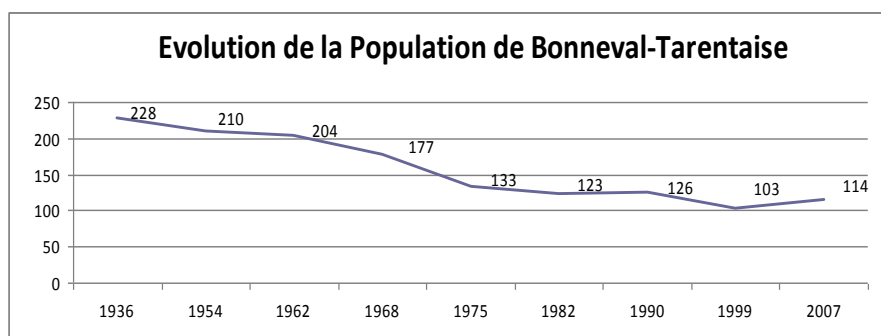
Diagnostic territorial

I - EVOLUTION DE LA POPULATION

Le territoire a atteint jusqu'à 502 habitants en 1861, mais comme beaucoup de communes françaises, Bonneval-Tarentaise a subi une décroissance démographique importante à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, entraînant la perte de 4/5 de ses habitants. Il faudra attendre les années 2000 avant que le territoire ne regagne quelques habitants, passant de 103 habitants en 1999, à 114 habitants en 2007.



Source :
SDAEP de la
CCVA (2006)



(Source : données INSEE
2007)

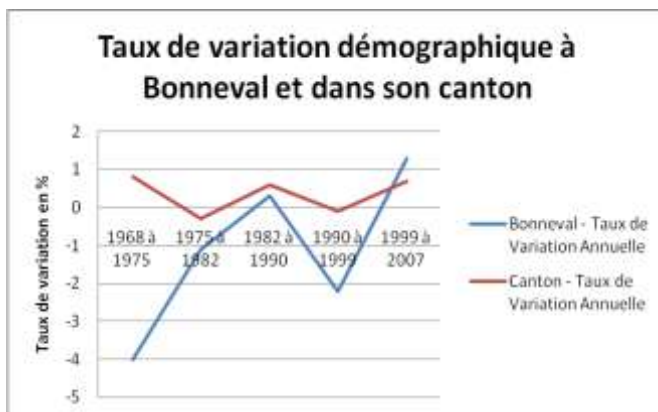
La période 1962-1975 est plus particulièrement marquante avec une forte décroissance (71 personnes de moins sur le territoire en 13 ans) ; elle s'est prolongée par une période de stagnation dans les années 80. La reprise est particulièrement tardive et faible mais la venue de quelques familles depuis 2007, laisse présager une attraction plus importante du territoire ces dernières années.

L'évolution de Bonneval-Tarentaise se démarque de celle du canton de Moûtiers qui a accru son nombre d'habitants dès les années 60, mais aussi qui a connu une croissance par paliers alternant phases de croissance et phases de faible décroissance. Par ailleurs, on note que la phase soutenue de décroissance des années 70 de Bonneval correspond également à une phase de décroissance pour l'ensemble du canton.

II - LES FACTEURS D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

L'évolution démographique dépend de deux facteurs : le solde naturel, différence entre les taux de natalité et de mortalité, et, le solde migratoire, différences entre les sorties et les entrées d'habitants sur la commune. Le tableau et le graphique suivant (Source : Données INSEE 2007) mettent en évidence leur valeur (en %/an) depuis 1968 :

Période de Recensement	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Bonneval - Solde Naturel	- 0,3	- 0,4	- 0,9	- 0,9	0
Bonneval - Solde Migratoire	- 3,7	- 0,7	1,2	-1,3	1,3
Bonneval - Taux de Variation Annuelle	- 4	- 1,1	0,3	-2,2	1,3
Canton - Solde Naturel	0,6	0,5	0,3	0,5	0,5
Canton - Solde Migratoire	0,2	-0,8	0,3	-0,6	0,2
Canton - Taux de Variation Annuelle	0,8	-0,3	0,6	-0,1	0,6



Les apports et pertes migratoires suivent globalement les mêmes tendances entre la commune et le canton (les variations s'exprimant de manière plus extrêmes sur Bonneval du fait des faibles effectifs de départ), en dehors de la période 68-75, où le territoire communal continue à perdre des habitants alors que le canton en gagne légèrement.

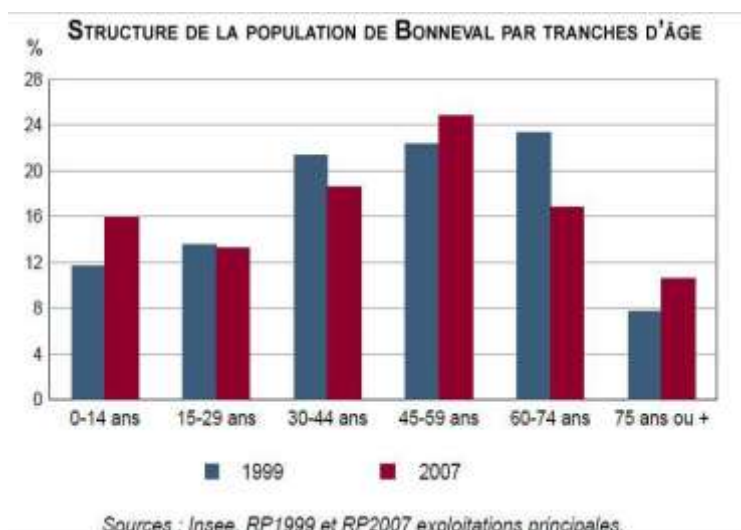
On note toutefois des différences au niveau du solde naturel, très faible mais positif sur l'ensemble du canton, alors qu'il est négatif

sur la commune, même lorsqu'il y a eu des apports migratoires (ce qui correspond principalement à des couples de retour au pays au moment de leur retraite, donc sans enfant).

Sur la dernière période, le solde migratoire, non négligeable (1,3 %) s'accompagne enfin d'un équilibre du solde naturel, contrairement à la période 1982 – 1990, ce qui s'explique par l'arrivée de nouvelles familles avec enfants ou sur le point d'en avoir des enfants sur le territoire.

On a peu de recul quant à la récente évolution démographique que connaît la commune, mais elle est plutôt favorable, sachant que l'équilibre naissances/décès est encore fragile.

III - STRUCTURE DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE



Globalement plus de 50% de la population a plus de 45 ans depuis les années 90, par contre la répartition par tranche d'âge est différente entre 1999 et 2007.

Les tranches ayant le plus évolué sont :

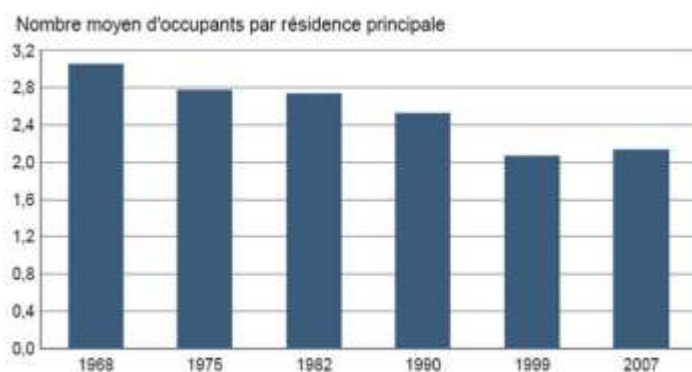
- les enfants (0-14 ans), en augmentation), conséquences des arrivées récentes de familles sur le territoire. Toutefois, en parallèle la population des 15/44 ans, en âge d'avoir des enfants, a diminué.
- les 60 – 74 ans ont également diminué mais en parallèle, les plus anciens (plus de 75 ans) ont augmenté de manière importante.

A l'image de l'évolution démographique de la Lauzière, la commune connaît un vieillissement progressif de sa population depuis une trentaine d'années. L'arrivée récente de familles et d'enfants a permis de ralentir ce vieillissement mais ce phénomène risque de s'accroître dans les 10 prochaines années partant du constat que la plupart des anciens restent sur le territoire (malgré l'éloignement du territoire de la vallée et le peu de services sur place) et qu'il y aura un report progressif des plus de 45 ans.

L'équilibre des âges reste donc fragile même si les tendances ont évolué ces dernières années. C'est pourquoi il est important que le territoire continue d'accueillir de nouvelles familles dans le futur.

IV - ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES

ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES EN 2007



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Le tableau ci-dessus montre le nombre moyen d'occupants par résidence principale, traduisant ainsi l'évolution de la taille des ménages de 1968 à 2007.

On observe une diminution globale du nombre d'occupants, traduisant ainsi le vieillissement de la population.

Depuis 1999, une très légère augmentation se ressent, liée à l'accueil de nouvelles familles sur le territoire : la taille des ménages reste malgré tout faible.

V - ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

Bonneval-Tarentaise connaît un faible regain d'habitants depuis 2000 après une longue période de décroissance, mais malgré la venue de quelques familles avec enfants ces dernières années, l'équilibre des âges est fragile avec le maintien des anciens sur le territoire et un vieillissement qui continue à progresser sur la commune.

Aujourd'hui, il est important de rétablir un équilibre. L'accueil récent de quelques nouvelles familles montre que c'est possible, sachant que la commune présente quelques atouts indéniables dans l'attraction de nouveaux habitants :

- Un cadre rural et montagnard préservé
- Des équipements scolaires disponibles sur place

Aujourd'hui, les enjeux qui s'affichent sont :

- D'attirer des jeunes foyers pour rajeunir la population, maintenir les équipements scolaires et l'animation sur la commune.
- De répondre aux besoins spécifiques de la population vieillissante (services éventuellement à améliorer mais aussi en termes de logements....)

Plus globalement, c'est de prévoir des logements plus variés, en veillant à ne pas dénaturer le site particulier de Bonneval-Tarentaise et dans le respect des capacités en réseaux.

APPROCHE HABITAT ET URBANISATION

Diagnostic territorial

I - EVOLUTION DE L'URBANISATION

1. Evolution depuis 1968

Bonneval	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Ensemble des logements	93	139	93	101	101	109
Résidences principales	58	48	45	50	50	54
Résidences secondaires et Logements occasionnels	30	68	42	46	44	49
Logements vacants	5	23	6	5	7	6
Canton	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Ensemble	6 810	9 942	14 555	19 844	22 289	24 349
Résidences principales	4 407	4 751	5 336	6 302	6 814	7 376
Résidences secondaires et logements occasionnels	904	2 914	7 847	12 970	14 489	16 134
Logements vacants	499	1 577	1 372	612	986	839

Globalement, le parc de logements anciens est important à Bonneval Tarentaise. On constate d'ailleurs que, depuis 1968, le nombre de logements a peu évolué (+16 logements en 40 ans). Par contre, c'est davantage la répartition entre l'usage qui en est fait qui a évolué : de 60 % de résidences principales en 1968, on est passé à une part équivalente entre résidences principales et secondaires en 2007. Globalement si cette répartition a changé, les propriétaires sont bien souvent restés les mêmes utilisant de manière différente leur logement en fonction de leur situation familiale et professionnelle.

A noter que l'augmentation exceptionnelle du nombre de logements en 1975 n'a pas d'explication : il s'agit sans doute pour ce recensement spécifique de la prise en compte des chalets d'alpage qui n'ont pas été comptabilisés sur les autres années.

Sur le canton, même si le rythme de construction est de moins en moins soutenu, le nombre de logements a été multiplié par 4 en 40 ans, avec, comme sur Bonneval, une augmentation de la part des résidences secondaires.

2. Evolution récente

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Bâtiments Communaux	2	2	0	0	0
Constructions neuves (résidences principales)	0	1	0	2	0
Changement de destination (résidences principales)	1	1	1	1	1
Changement de destination (résidences secondaires)	0	1	0	2	1

Sur les cinq dernières années, l'activité de la construction s'est intensifiée : on comptabilise une douzaine de nouveaux logements, pour la plupart issus du changement de destination de bâti

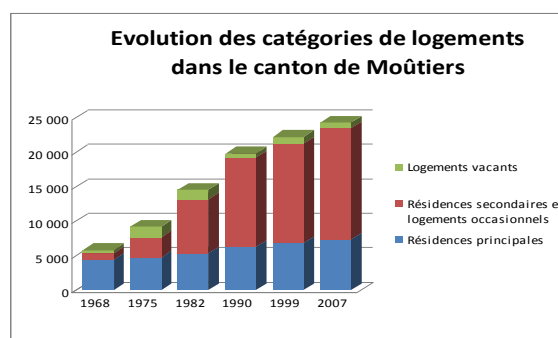
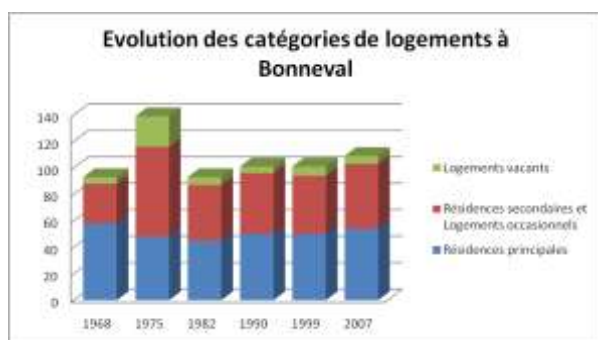
existant. Les nouvelles constructions ont été réalisées sur Bonneval Eglise, les réhabilitations étant davantage réparties sur l'ensemble des 4 villages de la commune.

II - TYPOLOGIE ET STATUT DE LOGEMENTS

1. Les différentes catégories de logements

a. Evolution depuis 1968 des catégories de logements

Les graphes suivant montrent l'évolution des catégories de logements depuis 40 ans :



Ils mettent en évidence plusieurs points :

- Avec une évolution globalement faible de l'ensemble du parc sur la commune de Bonneval, on constate que l'usage des logements a évolué au cours du temps en fonction des besoins (transformation régulière des résidences principales en résidences secondaires et vice-versa).
- A partir de 82, les catégories de logements évoluent dans les mêmes proportions, c'est-à-dire qu'il se fait autant de résidences secondaires que principales chaque année.
- Les logements vacants sont en faible nombre et n'ont pas beaucoup évolué depuis 40 ans : les réhabilitations concernent davantage des anciennes granges, sans doute offrant plus de potentiel, que d'anciens logements.

Sur le canton, les résidences principales ont été majoritaires jusque dans la période 1975-1982. A partir de 1982, on observe une hausse massive des résidences secondaires, qui représentent en 2007 les 2/3 de l'ensemble des logements. Le canton a été effectivement fortement impacté par l'arrivée du tourisme de masse lié au développement des stations de ski, ce qu'a moins connu Bonneval Tarentaise, dans le massif préservé de la Lauzière.

b. Evolution des types de logements sur la commune

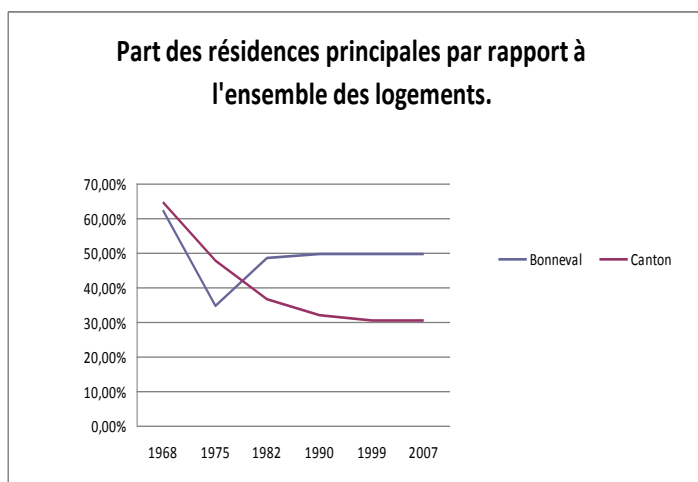
Période de recensement	1999	2007
Maisons	97	100
Appartements	1	9

La typologie de logements de la commune est en majorité de la maison individuelle. On constate que leur nombre a peu évolué entre 1999 et 2007 (+3 maisons). En revanche, la commune s'est pourvue depuis 1999 de 8 appartements. Ces appartements correspondent principalement à plusieurs logements contenus dans une maison.

2. Les résidences principales

a. Evolution depuis 1968

65% des logements ont été construits avant 1949. A partir de 1949, les résidences principales vont chuter, ce qui s'explique par la diminution de la population. A partir de 1975, elles vont augmenter pour stagner à environ 50 % du parc de logements, malgré la décroissance démographique : le vieillissement de la population, le retour au pays de retraités qui possédaient une résidence secondaire sur le territoire, et en contrepartie le départ des familles ou de leurs enfants, vont impliquer un besoin importants en logements permanents pour un même nombre d'habitants.



b. Statut d'occupation

Période de recensement	1999		2007			
	Nombre de logements	%	Nombre de logements	%	Nombre d'habitants	Nombre moyen d'habitant/log
Ensemble des logements	50		54		114 personnes	
Propriétaire	40	80,00%	45	83,00%	87	1,9
Locataire	6	12,00%	7	13,2%	24	3,4
Logé gratuitement	4	8,00%	2	3,80%	3	1,5

Comme pour beaucoup de communes rurales, ce sont principalement les propriétaires que l'on retrouve dans les logements de Bonneval, toutefois, on note **une part non négligeable de locataires dont le nombre tend à augmenter.**

Si l'on analyse le nombre de personnes/logements, on remarque que celui-ci est plus élevé chez les locataires (3,4 personnes). Ce chiffre est particulièrement important et permet de faire 2 constats :

- **les propriétaires correspondent majoritairement à des couples sans enfants (jeunes ou retraités), ou à des personnes vivant seules**
- **les locataires semblent plus correspondent à des familles**

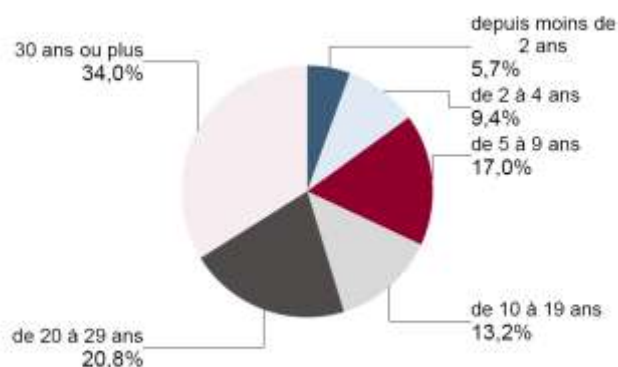
Cela s'explique par le choix de familles à venir s'installer récemment sur le territoire qui n'ont pas pu construire du fait notamment de l'absence de documents d'urbanisme et de terrains difficilement constructibles sur le territoire communal.

Si on peut considérer, d'une part le nombre de locations comme un avantage pour le territoire en vue de la rotation des ménages et de favoriser leur parcours résidentiel, et d'autre part, pour l'utilisation du parc vacant existant et donc son entretien, la commune souffre de l'absence de possibilités constructibles pour l'installation définitive des familles sur le territoire qui considère le locatif comme provisoire. C'est ce qui explique le fort taux de rotation dans les logements qui finissent par ne plus convenir et par faire fuir les familles de la commune.

La collectivité avait également le projet de réserver un espace voué à la création de logements aidés. Les offices HLM du secteur ne se sentent pas aujourd’hui prêts à développer de tels logements sur Bonneval Tarentaise du fait du parc existant dans la vallée affichant un taux de vacances importants et, de l’éloignement de la commune.

c. Les occupants

Ancienneté d’emménagement des ménages en 2007



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

On remarque que près de 55% des ménages résident dans la commune depuis plus de 20 ans, ce qui montre la permanence des habitants et le fait que l’éloignement de la vallée n’est pas un obstacle au maintien des anciens sur le territoire. On note aussi que 15 % de la population est sur le territoire depuis de 4 ans (et 32 % depuis moins de 9 ans), ce qui montre, avec une population qui évolue faiblement, une rotation importante des ménages. Cette rotation est sans doute liée au nombre de locations, mais également au fait que, malgré l’attraction du territoire, son éloignement est devenu un obstacle avec le temps, au maintien des familles avec enfants.

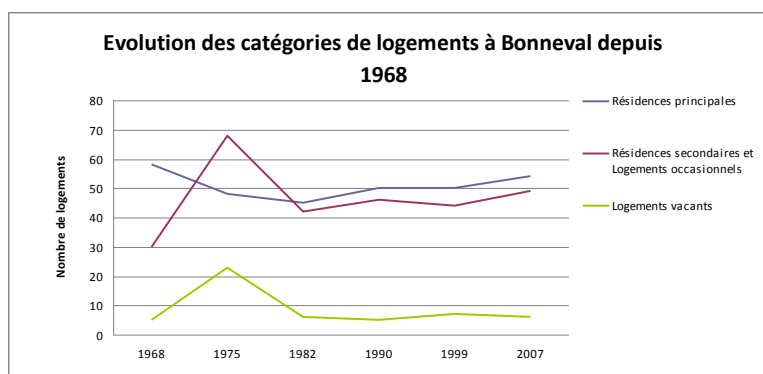
d. Ancienneté et confort du bâti



On note une part très importante de bâti très ancien sur Bonneval avec plus de **65% des résidences principales datant d’avant 1949**, contre environ 20% sur l’ensemble du canton. Une diminution du rythme de construction est amorcée à partir de 1949, expliquée par la diminution régulière de la population observée précédemment. La période 1975/1989 va être davantage propice à la construction : cela correspond à une augmentation des résidences secondaires, qui se sont sans doute ensuite transformées en résidences principales (avec le retour de certains retraités sur le territoire).

Ces résidences correspondent souvent à des **bâtisses offrant souvent de beaux volumes**, typique de l'architecture traditionnelle montagnarde locale, cumulant la partie habitat et la partie qui autrefois servait de grange : elles possèdent ainsi souvent 4 pièces ou plus, et, disposent pour la plupart du minimum d'équipements sanitaires pour en assurer leur confort.

3. Les résidences secondaires et les logements vacants



La part de logements secondaires sur la commune n'est pas négligeable puisqu'elle représente depuis 1982 environ 50% de l'ensemble des logements.

Depuis 1982, le nombre de logements secondaires (entre 40 et 50 logements) a tendance à augmenter légèrement, chaque année, comme les résidences principales. Typologiquement, les deux catégories de logements se ressemblent. On retrouve les mêmes volumes de bâti et le même confort, ce qui s'explique par le fait que la plupart sont issues de résidences principales transformées.

Ces dernières années, il se crée encore régulièrement des résidences secondaires plus particulièrement dans du bâti existant, comme des anciennes granges.

4. Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Une OPAH, finalisée en 2010, a été lancée au niveau de l'APTV.

Son programme d'action comporte 3 axes :

- **l'amélioration énergétique et des charges dans le parc de logements**
- **le développement et l'amélioration de l'offre de logements locatifs à l'année notamment pour les logements à loyers modérés (amélioration des logements existants et amélioration du potentiel vacants)**
- **la définition de cibles prioritaires d'intervention pour les projets concernant les propriétaires occupants (amélioration des performances énergétiques, développement des énergies renouvelables, adaptation des logements et de l'accessibilité des anciens et des personnes à mobilité réduite)**

Selon les projets, le financement sera accordé par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (l'ANAH), le Conseil Général de la Savoie, la région Rhône Alpes, le Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) et la collectivité.

Pour le canton de Moutiers, pour le volet propriétaires occupants, il est prévu l'intervention sur 130 logements en 3 ans, et sur 70 logements sur 3 ans pour le volet locatif.

Actuellement, malgré la diffusion de l'information relancée plusieurs fois par la municipalité, peu de propriétaires s'y sont intéressés, ce qui s'explique par le fait beaucoup de constructions ont déjà été rénovées sur Bonneval Tarentaise.

III - LES ENJEUX DE L'URBANISATION ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

1. Constats :

- Les contraintes topographiques font que le développement sera très limité : la rentabilité de l'espace se pose ici.
- Les logements vacants sont en faible nombre, et donc représentent une réserve négligeable pour de futurs habitants. Par contre, Bonneval Tarentaise dispose sur son territoire d'un certain nombre de granges qui pourraient être réhabilitées à des fins de logements.
- Les résidences secondaires augmentent encore régulièrement.
- Le diagnostic démographique a démontré un besoin de maintenir la population en place, et notamment les jeunes foyers, ainsi que d'attirer de nouvelles familles, pour éviter l'accentuation du vieillissement de la population, préserver la qualité de vie locale et l'animation de la commune, notamment à travers le maintien des équipements scolaires.
- Le paysage bâti a été préservé jusqu'à présent et participe à la qualité du cadre de vie des habitants.

2. Enjeux :

- Bien évaluer les besoins en matière d'accueil de population, de manière réaliste par rapport à l'évolution de ces dernières années. Prendre en compte le fait que des résidences secondaires se réalisent toujours régulièrement, et que c'est autant de logements qui ne seront pas disponibles pour des habitants permanents.
- Prendre en compte les disponibilités dans le bâti existant avant toute extension de l'urbanisation afin de continuer l'entretien régulier du bâti caractéristique de Bonneval et plus globalement de maintenir la qualité du paysage bâti.

3. Estimation envisageable du développement

Ces 5 dernières années, il s'est réalisé une douzaine de nouveaux logements sur le territoire, principalement dans du bâti existant du fait des faibles possibilités de développement de l'urbanisation, selon une proportion d'1/3 et de 2/3 entre résidences secondaires et principales. Sur les 8 à 10 prochaines années, on peut estimer de manière raisonnable 21 ou 22 logements pourraient être créés. En prenant en compte que les disponibilités dans le bâti existant s'épuisent mais sont quand même réelles il paraît réaliste d'envisager qu'un tiers de ces logements soient issus de changements de destination. Il paraît aussi important de permettre quelques nouvelles constructions qui seront plus adaptées à l'accueil de familles avec enfants que des logements anciens quelques fois difficilement modulables. Aussi, les surfaces constructibles disponibles devraient permettre la réalisation d'une quinzaine de nouvelles constructions pour des logements.

En prenant en compte la contrainte des terrains, on peut estimer une moyenne comprise entre 600 et 800 m² de terrain par logements, la Carte communale devra proposer entre **0,9 et 1,2 ha de terrains constructibles pour les 10 prochaines années**, à répartir autour et dans le village afin de ne pas dénaturer le site par des extensions disproportionnées de l'urbanisation par rapport aux villages.

Globalement, une vingtaine de nouveaux logements dont une quinzaine réservés à de l'habitat permanent apporterait, en prenant en compte une taille moyenne des ménages de 2,3 (l'objectif étant d'accueillir davantage de familles) permettra à une trentaine d'**habitants** supplémentaires de venir habiter sur la commune.

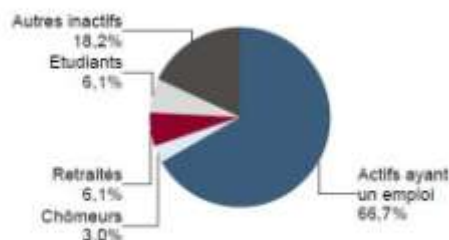
APPROCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Diagnostic territorial

I - LA POPULATION ACTIVE

1. Répartition de la population selon le type d'activité

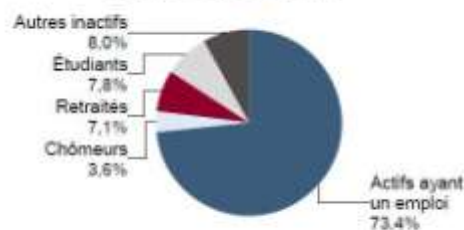
POPULATION DE BONNEVAL SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Les autres inactifs correspondent aux femmes au foyer et aux chômeurs non inscrits

POPULATION DU CANTON DE MOÛTIERS SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ



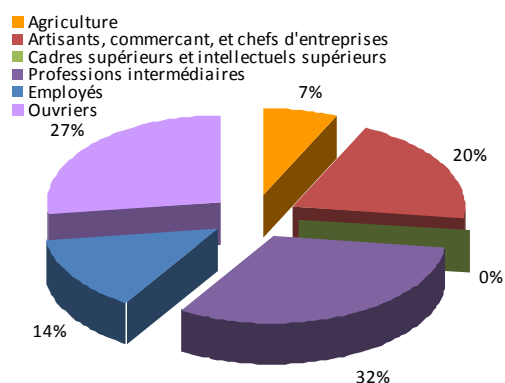
Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Les diagrammes ci-dessus permettent de montrer que la répartition entre actifs et inactifs est sensiblement la même entre Bonneval Tarentaise et l'ensemble du canton. Les différences se situent au niveau des actifs ayant un emploi, plus représentés sur l'ensemble du canton, ce qui s'explique notamment par l'accès à l'emploi plus aisé sur d'autres communes du canton, que ce soit dans la vallée ou dans les stations.

2. Répartition des secteurs d'activités

Sur Bonneval ce sont les **professions intermédiaires** (au sens INSEE, cette catégorie concerne les personnes se situant entre l'agent d'exécution et les cadres, les instituteurs, ainsi que les personnes travaillant dans la santé et le social) **qui sont les plus représentées** : elles concernent 32 % des actifs de la commune en 2007. Ce facteur s'explique par la proximité de pôles touristiques à proximité du territoire (station thermale de la Léchère, stations de ski, ...)
L'agriculture reste la catégorie la moins représentée, mais avec 1 agriculteur permanent et 3 alpagistes sur la commune ; elle n'est pas à négliger.

Secteurs d'activités des actifs occupés à Bonneval en 2007

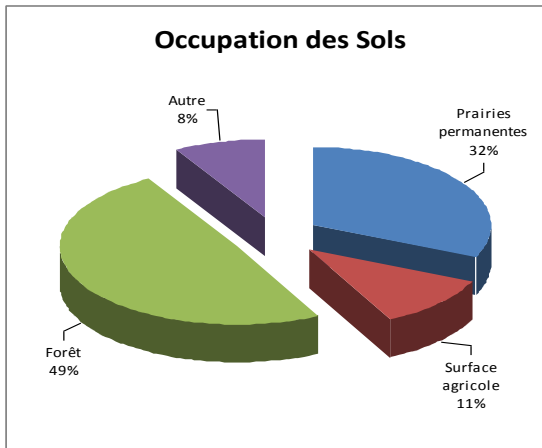


II - LES ACTIVITÉS ET ENTREPRISES IMPLANTÉES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Les entreprises présentes sur le territoire sont : 1 artisan menuisier, 1 auberge à Bonneval-Eglise et un agriculteur à Villard Soffray.

1. L'activité agricole

a. Les superficies



La surface agricole représente environ 11 % du territoire.

La superficie pastorale est en diminution : alors qu'elle s'étendait sur 890,32 ha en 1996, elle ne représentait en 2008 que 624 ha.

Environ la moitié de la surface du territoire est occupée par de la forêt, ce qui montre bien le phénomène de déprise agricole qui tend peu à peu à s'installer sur le territoire.

La commune se situe en zone AOC Beaufort, comme une bonne partie du massif de la Lauzière. Les alpages sont en majorité loués à des éleveurs extérieurs qui bénéficient ainsi de ce label.

b. Les exploitations

L'activité agricole témoigne d'une dynamique certaine, avec 4 agriculteurs sur le territoire, dont un permanent, localisé à Villard Soffray.

L'exploitation compte 30 vaches laitières et 35 génisses et dispose de 56 ha. Sa pérennité est assurée pour les 10 à 15 prochaines années (l'exploitant a 53 ans).

Il n'y a plus de GAEC, mais sont présents des groupements pastoraux. Ce sont des éleveurs (caprins, bovins, ovins) :

- l'alpage à bovins avec le groupement pastoral de Lachat qui met 100 vaches laitières (lait à Beaufort) sur une surface de 264 ha. Un agriculteur de ce groupement pastoral met également 20 génisses à Villard Benoit de Mai à Novembre sur une douzaine d'hectares.
- l'alpage à ovins avec l'association des éleveurs de Bonneval qui occupe toute la partie haute de la montagne (420 ha) avec 1200 bêtes environ.
- Un alpage caprin au Bettex (alpage en partie sur Celliers et sur Bonneval) avec un éleveur de Celliers qui possède 60 chèvres sur une surface de 15 ha.



On retrouve quelques bâtiments encore à vocation agricoles (de type grange) sur les différents villages, notamment :

- 1 située aux Granges
- 1 à Villard-Soffray

Seule l'exploitation de Villard Soffray dispose au sein du village d'un bâtiment accueillant du bétail (une vingtaine de bêtes) qui implique un périmètre de réciprocité si des constructions à vocation d'habitat devaient se réaliser.

c. La pérennité de l'activité

Les difficultés liées au relief handicapent fortement la production d'aliments nécessaires aux bêtes en hiver et ne favorisent pas les exploitations agricoles. Sans les troupeaux d'estive, la fermeture des paysages serait inévitable. Aujourd'hui, seul persiste de manière permanente, l'exploitant de Villard-Soffray, malgré une situation en cœur de village peu aisée. Il bénéficie malgré tout d'une « vitrine sur rue » sur la départementale très fréquentée notamment en été, qui doit sans doute être favorable à la commercialisation sur place de ses produits. La pérennité de l'exploitation est encore assurée pour une bonne dizaine d'années.

d. Les enjeux de l'activité agricole

Les alpages ne sont pas trop menacés, ce qui n'est pas le cas des terres à l'altitude des différents hameaux. Les dénivelés n'incitent pas non plus au maintien ou à l'implantation de nouvelles exploitations.

La déprise agricole a encore aujourd'hui pour conséquences néfastes la fermeture des paysages à laquelle la collectivité essaye de sensibiliser les propriétaires, en prenant appui sur l'étude de l'APTV, notamment en les incitant à défricher et toujours entretenir leur terrain, mais sans grands résultats, la motivation de la plupart étant liée au bois à récupérer. La commune s'est fixé un objectif d'un village par an pour mener à bien cette sensibilisation.

Par ailleurs, si la pérennité de l'exploitant de Villard Soffray est assurée pour les 8 à 10 prochaines années ou si une nouvelle structure émettait le souhait de s'installer sur le territoire, n'y aurait-il pas un terrain plus adéquat pour les accueillir ?

En termes d'enjeux agricoles, il s'agira de :

- ⇒ **Continuer la lutte contre l'enfrichement : la commune souhaite pouvoir, à travers sa campagne de sensibilisation, arriver un jour à constituer une Association Pastorale Foncière**
- ⇒ **Prendre en compte les contraintes des bâtiments agricoles au sein des villages, et plus particulièrement de celui accueillant du bétail à Villard Soffray, et, réfléchir sur un site plus favorable à l'accueil d'exploitation agricole (moins raide ?, moins urbain ?) en vue de pérenniser l'activité à long terme sur le territoire**

2. L'activité forestière

L'activité forestière constitue une part non négligeable des ressources économiques de la commune. La Forêt communale de Bonneval-Tarentaise dispose d'un plan d'aménagement forestier. Elle représente 473,76 ha soit 13,2 % de la superficie communale.

Les forêts sont généralement gérées en futaie irrégulière jardinée, mode de gestion adapté aux forêts de montagne, et qui permet, tout en exploitant de manière durable la forêt, d'étaler les revenus issus de leur récolte, dans le temps.

Les recettes générées entre 1989 et 2007 s'élevaient à 22 219 €/an. Malgré tout, elles sont inférieures de 18% par rapport aux recettes prévues dans l'aménagement, et ce malgré un volume de bois exploité qui représente plus du double de celui prévu.

A noter également que l'affouage est encore une activité importante sur Bonneval-Tarentaise. En 2007, on comptait sur les 4 villages 23 affouagistes, qui utilisent le bois principalement pour le chauffage.

3. L'activité touristique

« La municipalité mène une politique de développement du tourisme, en fonction de ses moyens, notamment avec la création d'un point information, d'une auberge communale, le balisage des sentiers et avec la publication de prospectus de promotion de la commune ».

(Source : Diagnostic territorial de la Lauzière).

a. L'hébergement touristique

La commune de Bonneval-Tarentaise contient une diversité d'hébergements touristiques. On en distingue deux types :

- **les résidences secondaires** : environ 50% des logements de Bonneval sont des résidences secondaires, soit une cinquantaine. Malgré l'importance relative de ces chiffres, il faut être prudent sur le nombre de résidents « vacanciers » induits car l'occupation est très irrégulière. Globalement les élus estiment que la durée moyenne d'occupation des résidences secondaires est de 1 mois sur l'année, plus favorablement l'été. Dans les communes de montagne du Massif de la Lauzière, 40 à 80% des logements sont des résidences secondaires.

- **l'hébergement touristique locatif** : on compte actuellement une dizaine de structures d'accueil réparties sur les villages et les alpages. On comptabilise ainsi 9 gîtes en location (propriété de particuliers) qui ont une fréquentation plutôt faible, d'environ 3 à 4 semaines l'été.

Deux d'entre eux sont loués aussi en hiver (4 à 5 semaines). Les gîtes représentent 55% de l'hébergement marchand du Massif de la Lauzière.

Les chalets d'alpage

La commune dispose d'une quinzaine de chalets d'alpage répartis sur le territoire de 1100 m à 1950 m d'altitude. On recense également 3 chalets implantés à une altitude inférieure à 900m.

Ils ont fait l'objet d'un inventaire général en Septembre 1996. Certains sont accessibles en période estivale par route goudronnée. Si la majorité était destinée à l'origine à un usage agricole, certains aujourd'hui ce sont reconvertis en gîtes (pour les randonneurs par exemple).

		Nombre de lits	Pourcentage de logement	Taux d'occupation Eté/hiver		Durée moyenne de séjour Eté/hiver	
Hôtels/auberge		15	4,5%	50%	64%	2,3 j	4,5j
Locatif		25	9,5%		85%		
Résidences secondaires		184	69%			30 j	
Centres de vacances		0	/				
Gîtes	Gîtes ruraux	18	16%	30%	25%	10j	5j
	Gîte d'alpage	5		58%	fermé	2j	fermé
	Gîte de groupe	20		37,5%	fermé	3j	fermé
Total		264					

Nombre de lits touristiques en 2000 (mis à jour)

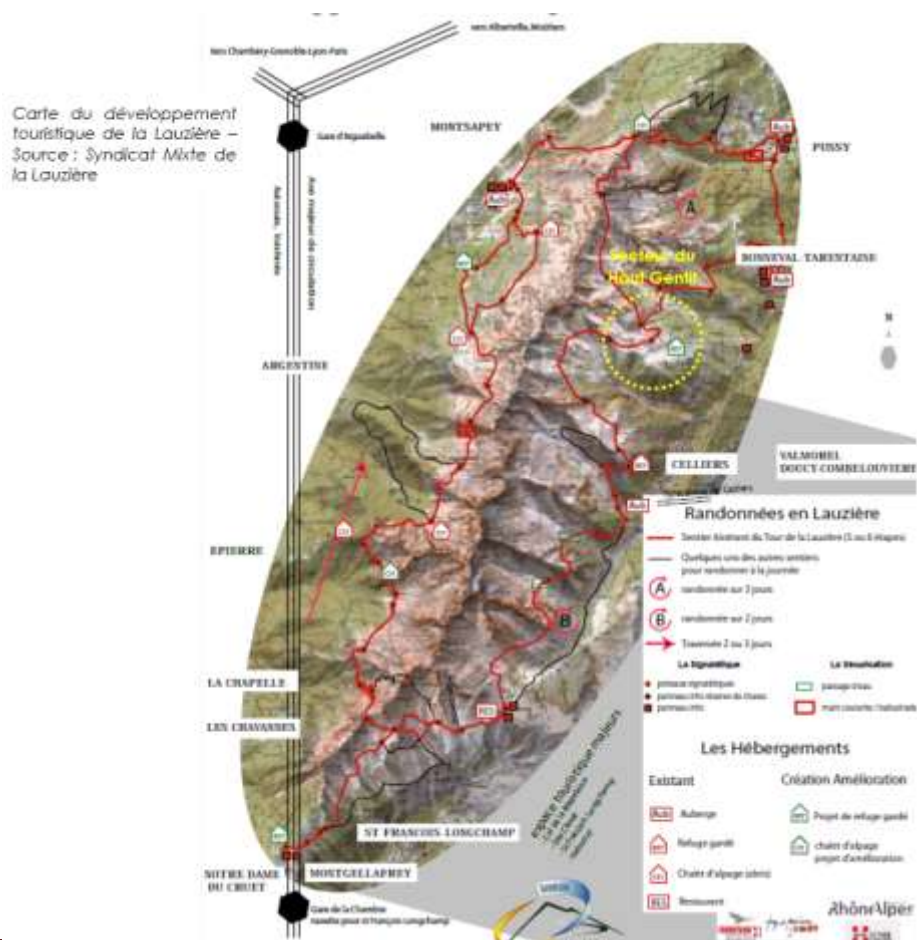
- Les trois équipements touristiques de la commune :
 - L'Auberge de la Vallée de l'Eau Rousse, qui est louée à une exploitante qui a acheté le fond de commerce. Elle possède 5 chambres avec une capacité de 12 places.
 - Le chalet du Nez de l'Ours, ancien chalet d'alpage situé au-dessus du chalet du Haut Gentil, il a une capacité de 7 places, un confort très sommaire.
 - **Le refuge de Haut Gentil**, actuellement d'une capacité de 19 places est loué au week-end, ou à la semaine, de juin à octobre.

Il fait l'objet d'un projet d'extension à 25 places, avec une partie non gardée en hiver. Le projet représente une SHON totale de **285 m²** (154 m² existant + 144 m² en extension) et une SHOB de 517 m². Ces surfaces découlent de la création de trois nouveaux types d'espaces visant à une amélioration de la qualité d'accueil en lien avec la demande actuelle :

- > L'espace hébergement (correspondant à l'étage réhabilité du gîte actuel et une partie accessible aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).
- > L'espace restaurant / bar
- > L'espace réservé au gardien
- > L'espace abri et salle hors-sac .

Ce projet d'extension a fait l'objet d'une autorisation UTN le 26 juillet 2011. Les travaux sont prévus pour 2012 – 2013.

« Le bâtiment actuel qui occupe le site du Haut Gentil a été construit dans les années 70 en compensation aux entreprises suite à l'abandon d'un projet de station de ski par la municipalité. Il est actuellement utilisé comme un gîte communal loué à la semaine ou le week-end ».



« Par le biais des chemins de randonnées, le Haut Gentil se situe juste en contrebas du Sentier du Tour de la Lauzière qui traverse les alpages au niveau du Lachat. En voiture, l'accès au site se fait par la vallée encaissée de l'Eau Rouse qui monte vers le Col de la Madeleine depuis la vallée de la Tarentaise. Il s'agit d'un site assez isolé entre les alpages du Lachat et le versant boisé abrupt qui surplombe le hameau du Biollay ».

« Le refuge du Haut Gentil aura évidemment un effet positif sur l'économie touristique globale. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de valorisation touristique globale du massif de la Lauzière en proposant une étape intermédiaire à l'étape 4 entre le col de l'Arc et le Logis des Fées. Ce refuge permettra non seulement d'augmenter l'offre actuelle en nuitées sur le Sentier du Tour de la Lauzière mais aussi de l'ouvrir à des publics plus diversifiés (famille, marcheurs moins chevronnés, bâtiment aux normes PMR...).

Il proposera également une offre complémentaire au Logis des fées qui pourra créer une interaction avec ce dernier : circuit court sur deux jours, sorties d'observation de la faune sauvage de la réserve de chasse située entre les deux refuges...

En hiver, la création du refuge permettra de mieux gérer la fréquentation du secteur pour le ski de randonnée en identifiant un espace d'accueil, d'hébergement et de restauration aux portes du massif. »

(Source : Dossier UTN : extension du refuge du Haut Gentil)

a. Impact de l'ouverture de la télécabine des celliers

Ouvert depuis le 16 janvier 2009, la télécabine des celliers peut permettre un apport supplémentaire en termes de tourisme doux (randonneurs, promeneurs, ...). Néanmoins, la commune constate davantage des conséquences en termes de circulation, notamment sur la traversée de Villard Soffray, avec des nuisances et de l'insécurité pour les habitants (remarquable surtout en période hivernale, par pointes le samedi matin et le dimanche en hiver). Cette affluence plus forte s'explique par un parking gratuit au départ de la télécabine alors que celui de Valmorel, au pied de pistes, est payant. En été, la circulation est globalement plus importante mais plus étalée sur la journée, donc moins contraignante pour les habitants.

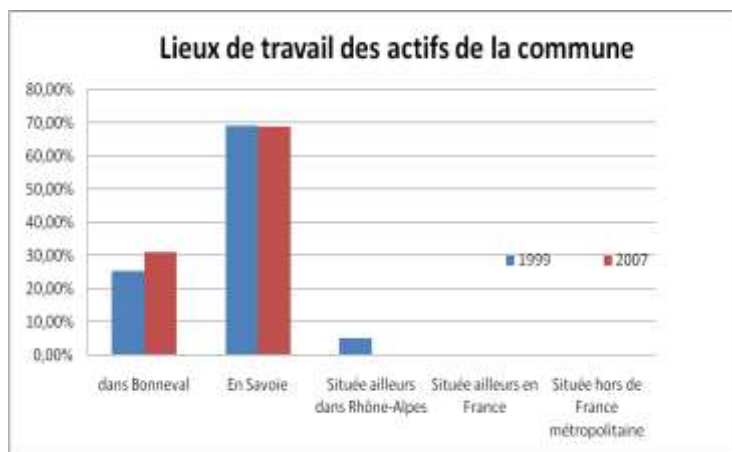
4. Les entreprises et artisans de la commune

Un artisan est implanté sur la commune (un menuisier qui emploie un saisonnier en hiver). Sa scierie se situe à l'entrée du village de Bonneval-Eglise.

Il est implanté depuis plus de 20 ans, et envisage d'employer son fils pour assurer la pérennité de l'entreprise.

III - LIEUX DE TRAVAIL ET MOUVEMENTS PENDULAIRES

1. Lieux de travail



Le recensement 2007 de l'INSEE précise que plus de 30% des actifs travaillent sur place : cela correspond à environ 13 personnes. Toutefois, à la connaissance de la collectivité, ils sont moins nombreux : l'exploitant de Villard Soffray, le menuisier et l'employé qu'il a en hiver seulement, l'auberge qui propose un emploi, à l'institutrice de l'école.

2. Le taux de motorisation des ménages

Le tableau ci-dessous montre le taux de motorisation des ménages habitant une résidence principale, ainsi que l'évolution du nombre de places de stationnement qui est affecté à cette résidence.

	1999		2007	
	Effectif	Part	Effectif	Part
Nombre de résidences principales	50		54	
Aucune voiture	11	22,0%	10	18,5%
- 1 voiture	19	38,0%	26	48,1%
- 2 voitures ou plus	20	40,0%	18	33,3%
Au moins un emplacement réservé au stationnement	12	24,0%	22	40,7%

Comme de nombreuses communes rurales ne possédant que peu d'emplois sur place, les habitants de Bonneval-Tarentaise sont fortement dépendants de l'automobile dans la gestion de leur déplacement. En 2007, plus de 80 % des résidences principales possèdent au moins une voiture. Le taux de motorisation des ménages a augmenté entre 1999 et 2007 (+3,4%), mais faiblement.

En effet, on observe que la proportion de foyers possédant 2 véhicules ou plus, a diminué en nombre et en proportion, ce qui peut s'expliquer par l'augmentation des retraités sur la commune qui se sépare d'une de deux voitures du foyer lorsqu'ils ne travaillent plus. On constate également que plusieurs personnes âgées qui ne se sentent plus capables de conduire se sont totalement séparées de leur véhicule.

Bonneval Tarentaise reste une commune à vocation résidentielle et l'implantation reculée du village sur le massif de la Lauzière oblige les habitants à posséder une voiture pour ses déplacements, notamment les déplacements domicile-travail. Mais le vieillissement progressif de la population tend à faire diminuer ces déplacements.

IV - LES ENJEUX ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE BONNEVAL-TARENTEISE

Bien que petite commune de montagne, le territoire de Bonneval-Tarentaise se trouve dans un contexte dynamique avec le tourisme et des activités pastorales.

Il y a eu des demandes pour l'implantation d'éventuelles nouvelles entreprises mais qui n'ont pas abouti. Bonneval connaît des difficultés d'accès, ce qui ne favorise l'implantation des entreprises sur le territoire.

Les zones constructibles de la Carte Communale pourront accueillir les éventuels projets en la matière. Pour la scierie de Bonneval-Eglise, le projet de Carte communale doit aussi pouvoir veiller à ce que cette structure puisse évoluer, sans contraindre les constructions à usage d'habitat proches.

En ce qui concerne l'activité agricole, et notamment l'exploitation présente sur Villard Soffray sera pérenne pour encore au moins 10 ans et il **conviendra de préserver les terres qui sont nécessaires à son maintien, voire à son développement.**

La difficulté se trouve dans sa situation, et notamment ses bâtiments accueillant du bétail dans le village. La Carte communale devra veiller à ne pas accentuer les nuisances réciproques qui peuvent exister (conciliation zone d'habitat et activité agricole) en évitant que de nouvelles constructions se réalisent dans le périmètre concerné.

Enfin au niveau de l'activité touristique, 2 projets représentent des enjeux touristiques sur Bonneval-Tarentaise :

- La mise en place de la télécabine des Celliers
- Le projet d'extension du refuge du haut gentil.

Ces deux projets renforcent son projet de développement touristique à l'échelle locale. Ils pourront avoir non seulement des conséquences sur la fréquentation des gîtes présents sur Bonneval, mais aussi sur les services qui pourront être développés au vu de l'augmentation des gens de passage et des habitants saisonniers. Ce seront autant de services supplémentaires pour les résidents permanents.

APPROCHE ÉQUIPEMENT ET VIE SOCIALE

Diagnostic territorial

I - VOIRIE ET CIRCULATION

1. Accès à la commune

On accède à la commune par la RD213 qui traverse le territoire dans toute sa largeur (la R213b mène à Bonneval-l'Église), longeant ainsi le versant Est du massif de la Lauzière, et desservant le col de la Madeleine.

Toutefois, la RD213 reste relativement peu fréquentée, en dehors à certaines heures de pointe en hiver pour les skieurs se rendant à la télécabine du Cellier, ce qui confère à la commune une certaine tranquillité et sécurité vis-à-vis de cet axe routier, d'autant que la voie ne traverse concrètement que le village de Villard Soffray.

Ainsi, de Bonneval, on se rend facilement (en une quinzaine de minutes) dans la vallée. La route nationale RN 90, qui traverse la vallée, permet l'accès aux pôles urbains majeurs du secteur :

- Moûtiers (à 17 km)
- Albertville (à 24 km)

2. Desserte secondaire dans la commune

Si l'on peut longer le territoire de Bonneval par la départementale RD213, celle-ci ne traverse concrètement que le village de Villard-Soffray et longe par le haut celui de Villard-Benoit. L'accès aux 2 autres villages, Bonneval-Eglise et Le Biollay, se fait à partir de routes communales.

La commune compte **23 km de voies communales**.

Depuis Bonneval-Eglise, il est possible de se rendre sur la partie haute du territoire (situé à 400 m au dessus des villages), desservant ainsi le parking du « Grand Plan du Chef-lieu ».

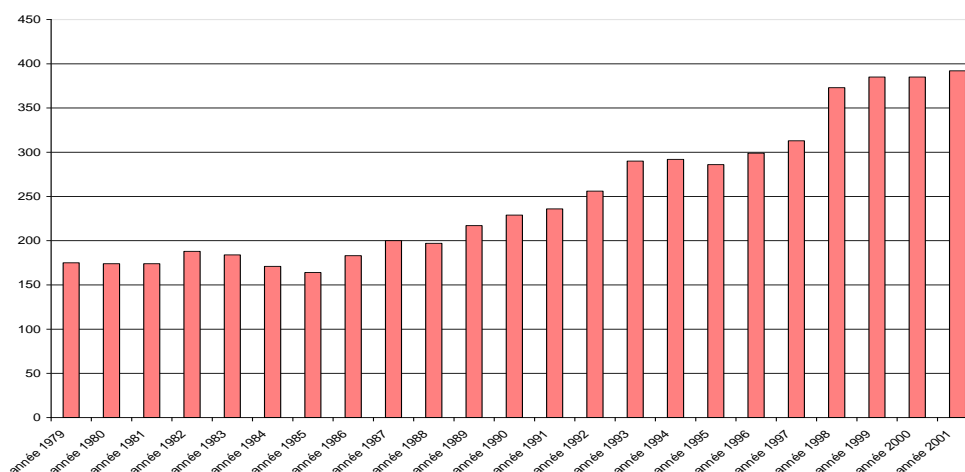
La route communale qui dessert le Biollay permet de se rendre au parking du « Plan de Lay » (départ de randonnée), après avoir traversé le ruisseau du Villard, ou, à la route du refuge de Haut Gentil.

La configuration urbaine des villages, du fait de la pente, ne permet à tous les habitants de posséder une place de parking devant leur logement. Aussi, la commune a réalisé quelques espaces de stationnement mais souvent insuffisamment notamment en période estivale où la population s'accroît.

3. Les déplacements

Les analyses sont tirées de l'étude réalisée par l'ASADAC en 2003 sur l'évolution et le développement du point d'accueil de Bonneval.

Trafic routier à Villard Soffray (Moyenne journalière annuelle)



Le graphique, ci-dessus illustre l’augmentation du trafic notamment à la fin des années 90, avec en particulier l’effet de la fermeture de la route de Doucy depuis 1997.

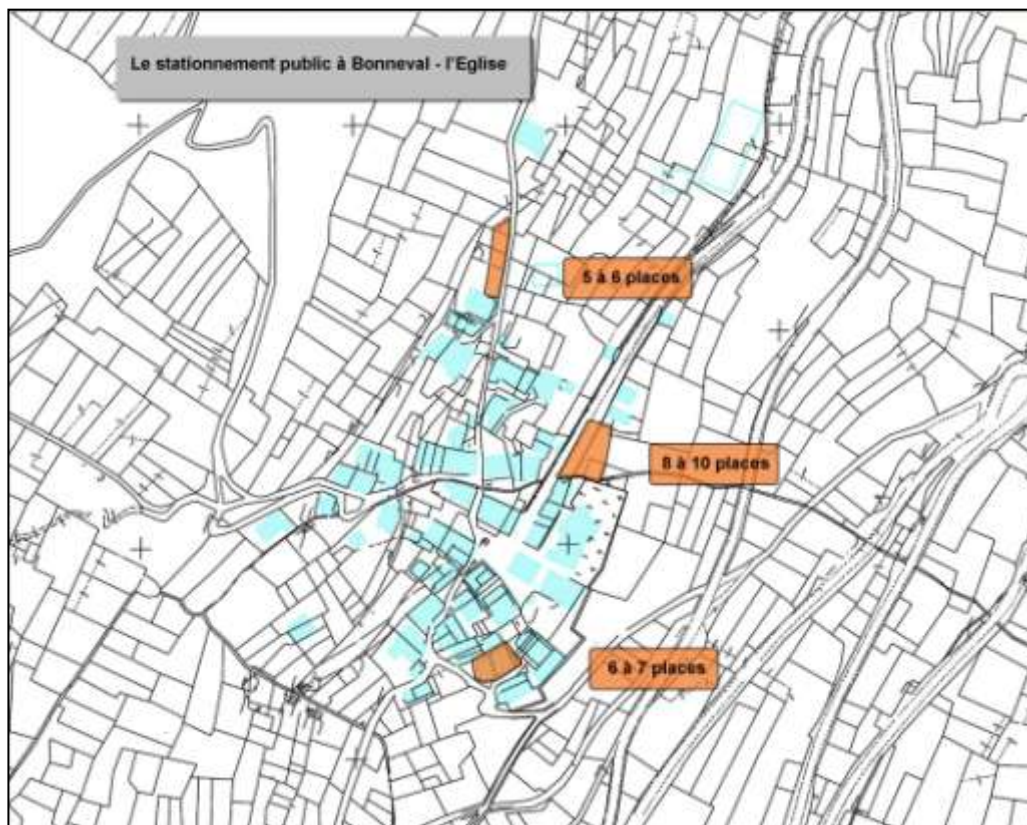
En 2001, la moyenne est supérieure à 400 véhicules jours sur la traversée de Villard Soffray.

Ces fréquentations relativement élevées, peuvent s’expliquer par une fréquentation assez importante de voitures, mais également de motos, en direction du col de la Madeleine (qui permet de desservir 2 stations : St François Longchamp côté Maurienne, et Valmorel côté Tarentaise). On estime ainsi à entre 1000 et 1500 le nombre de passages quotidiens.

4. Le stationnement sur la commune

Le stationnement sur la commune constitue une problématique en raison de l’afflux de personnes en période estivale. On retrouve ainsi par villages :

	Nombre d'habitants permanents	Estimation du nombre total de personnes en été	Estimation Stationnement public	Nombre de résidences principales ayant au moins un emplacement réservé au stationnement en 2007
Bonneval - l'Eglise	56	Environ 100	20	22 résidences
Villard - Soffray	23	50	25	
Villard - Benoît	4	Environ 50	12	
Le Biollay	4	Entre 20 et 30	12	



Hormis Villard Soffray, tous les villages souffrent de ce manque de stationnement, en particulier celui de Bonneval – l’Eglise (on dénombre une vingtaine de places en stationnement public pour 100 habitants potentiels en période estivale) et celui de Villard Benoit. En ce qui concerne Le Biollay, le problème de stationnement se pose davantage l’hiver, notamment avec la fermeture de la route du col de la Madeleine et les randonneurs à ski qui se garent au village.

Il n’y a pas moyen d’imposer de place de stationnement dans une Carte Communale, par contre la collectivité aimerait pouvoir « réserver » des zones à l’usage exclusif de garage pour les constructions existantes des villages.

II - LES RÉSEAUX TECHNIQUES

1. Réseaux EDF, PTT, et éclairage public



L’enfouissement des réseaux est terminé pour trois villages. Celui de Villard Benoît sera réalisé en 2012.



On peut également observer de manière assez récurrente dans les villages, l’encadrement en pierre des boîtiers électriques, qui témoigne une volonté de la part des habitants de la nécessité de la mise en valeur de leur village.

2. L'alimentation en eau

La commune possède ses propres ressources sur son territoire, avec 6 captages

2.1 Les périmètres de protection.

L'ensemble des captages du réseau de la commune de Bonneval-Tarentaise ont fait l'objet d'une mise en place de périmètres de protection. (Source SDAEP).



Périmètre immédiat et éloigné des captages de Bonneval-Tarentaise
(Source : SDAEP)

2.2 Rendement du réseau d'eau

Le rendement a été estimé dans le Schéma Directeur d'Alimentation en eau Potable de la CCVA pour l'année 2005.

Année 2005	
Volume distribué (m ³)	64 020
Volume facturé (m ³)	6 177
Volume permanent (m ³)	48 313
Volume utilisé (m ³)	55 262
Rendement du réseau	86,30%
Volume des fuites estimé (m ³)	8 759

Le rendement de réseau de la commune de Bonneval Tarentaise est très satisfaisant.

2.3 Bilan Ressources/Besoins en eau.

Les chiffres sont tirés du rapport final du SDAEP de la CCVA de 2008

L'étude SERCL prend comme hypothèse des consommations :

- 250 l/j/habitant permanent
- 180 l/j/habitant secondaire
- 70 l/j/couvert
- 100 l/j/UGB (Unité Gros Bétail)

Les débits à l'étiage :

	Ressources en m3/j	Besoins (SCERCL) en m3/j	Bilan
Bonneval/Eglise	510	48	462
Villard Soffray			
Villard Benoît			
Le Biollay	156	10	146
Lachat	354	16	338
Haut Gentil			

Les besoins correspondent donc à :

- **9,4 %** de la ressource du réseau de Bonneval - l'église, Villard Soffray et Villard Benoît
- **6,4 %** de la ressource du réseau du Biollay
- **4,5 %** de la ressource du réseau de Lachat et du Haut Gentil

De manière générale, ces eaux présentent une bonne qualité tant physicochimique que bactériologique. Le contexte forestier offre une bonne protection naturelle.

Le bilan besoin/ressource en eau est donc satisfaisant à l'étiage pour la part réservée à Bonneval-Tarentaise.

3. Le réseau d'alimentation en eau

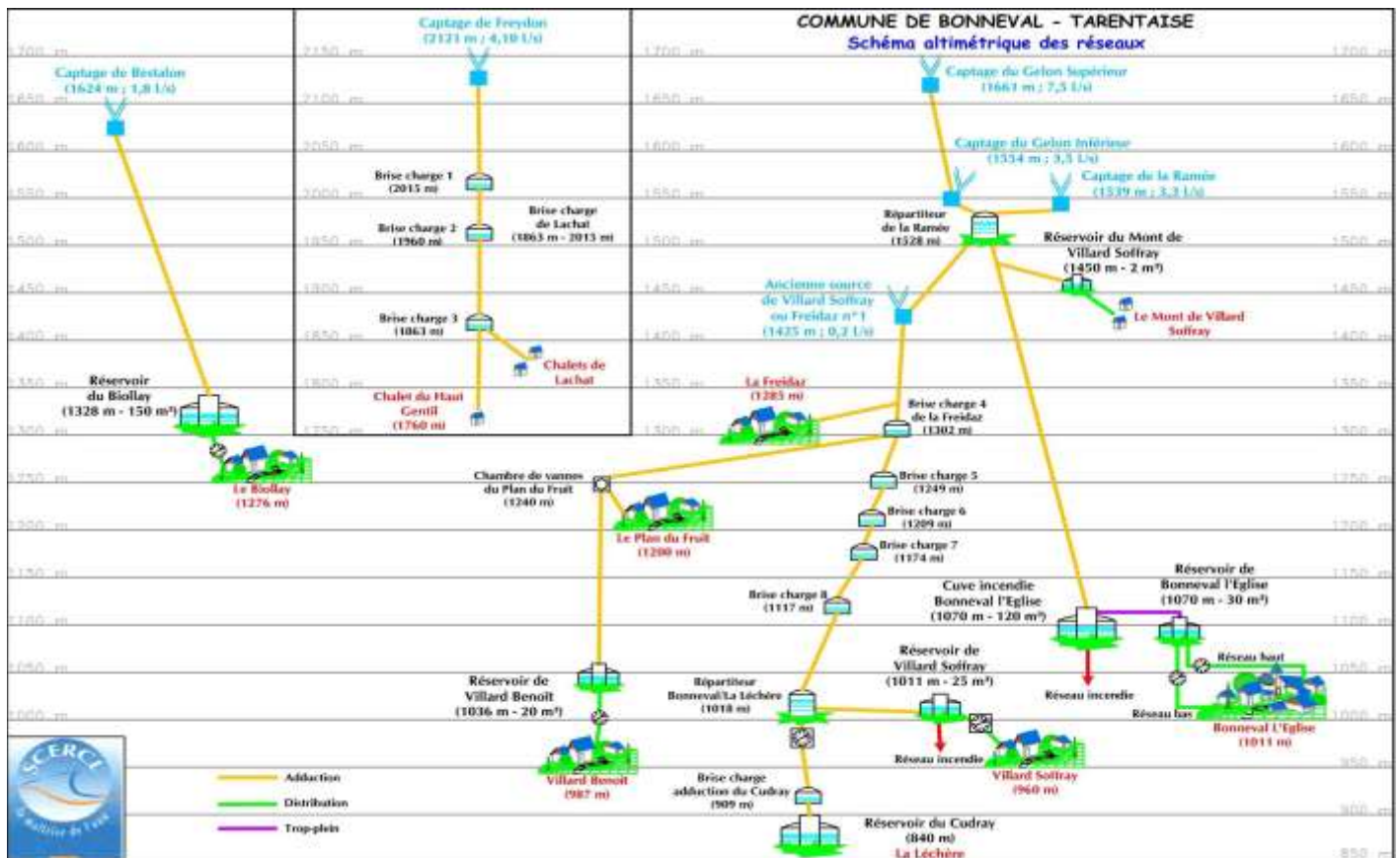
Avec son adhésion à la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche le 1^{er} janvier 2011, la commune de Bonneval n'est désormais plus gestionnaire de son réseau d'eau.

On identifie 3 réseaux :

- **Le réseau principal de Bonneval-Eglise, Villard Soffray et Villard Benoît** : alimenté par les captages du Gelon Supérieur (à 1661 m d'altitude), du Gelon inférieur (à 1554 m d'altitude), de la Ramée (à 1539 m d'altitude) et du captage dit « ancienne source de Villard Soffray » ou de Freidaz (1425 m d'altitude).
- **Le réseau du Biollay** : alimenté par le captage de Bestalon (à 1624 m d'altitude)
- **Le réseau de Lachat/Haut-Gentil** : alimenté par le captage de Colomban ou Freydon (2121 m d'altitude)

Elle dispose d'une réserve incendie réglementaire de 120m3 (réservoir récent à Villard Benoît, et un réservoir à la norme à Bonneval-l'Eglise). En revanche, celui du Biollay est trop petit (44 m3).

A noter que plusieurs réservoirs sont à faible différence d'altitude des villages, ce qui pose des problèmes de pression et limite les projets d'extension en amont des constructions déjà existantes : c'est le cas à Bonneval Eglise, à Villard Soffray et à Villard Benoit.



4. Le réseau d'assainissement

La commune n'a pas d'assainissement collectif. Chaque hameau a son propre réseau qui collecte les effluents des fosses toutes eaux situées au niveau de chaque habitation et qui rejette dans les ruisseaux.

La filière est celle dite d'«assainissement autonome tronqué», autorisée par arrêté préfectoral du 2 mars 2001, dérogatoire par rapport à la réglementation nationale (arrêté ministériel du 6 mai 1996). Les secteurs concernés par cette dérogation sont les hameaux de Bonneval-Eglise, de Villard-Benoit, de Villard-Soffray et du Biollay.

L'arrêté ministériel du 6 Mai 1996 a été abrogé par l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009. Il s'applique pour les constructions nouvelles dotées d'un assainissement non collectif.

Il en résulte que :

- Les habitations existantes ou issues de la réhabilitation d'un bâti existant n'ont pas à s'équiper d'un assainissement autonome conformément à l'arrêté du 06 mai 1996 relatif à l'assainissement non collectif.
- La réalisation de constructions nouvelles dans les zones U sera conditionnée à la justification de la faisabilité d'un assainissement classique autorisé par l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05.

5. Le réseau d'eau pluviale

La commune est pourvue du réseau unitaire pour chaque hameau, qui collecte donc les eaux pluviales. Néanmoins, certains écoulements ne sont pas maîtrisés.



III - LES ORDURES MÉNAGÈRES



La collecte et le traitement des déchets sont gérés par CCVA (Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche) à laquelle la commune a adhééré le 1^{er} janvier 2010.

A Bonneval-Tarentaise, une collecte des ordures ménagères se fait généralement de manière hebdomadaire : un employé vient vérifier le taux de remplissage des bacs avant de déplacer un camion poubelle. Chaque village possède son point d'apport et un « point recyclage » a été implanté sur les villages de Bonneval-Eglise et de Villard Soffray, pour le tri sélectif. Il permet un système de collecte en 3 flux : verre, journaux/magazines et ménagers.

Une déchetterie, est située à Petit Cœur (La Léchère).

IV - EQUIPEMENTS, SERVICES ET VIE DANS LA COMMUNE

1. Equipements et services communaux

a. Les équipements scolaires

Une école primaire, comptant une classe unique de 10 élèves, se trouve sur la commune, dans le village le plus important en termes d'habitants permanents : Bonneval Eglise. Cette école est un élément clé dans le maintien des familles sur le territoire. Inversement, continuer d'accueillir des familles avec enfants sur le territoire est le garant du maintien de l'école.

Les élèves du collège et du lycée vont à Moutiers en tant qu'internes ou demi-pensionnaires.

La commune ne compte pas d'équipement particulier pour la petite enfance.

b. Le service de transport

Un minibus de 16 places assure le transport scolaire pour les primaires tous les jours entre les villages. La collectivité assure également le transport jusqu'à Moutiers des collégiens et lycéens.

Par ailleurs, la commune organise chaque mardi, un service de transport au marché de Moutiers, attribué à un transporteur privé.

c. Les locaux municipaux

Les équipements publics sont :

- la salle des fêtes, à Villard Soffray en rez de chaussée de la mairie, d'une capacité 60 places assises
- La salle paroissiale, d'une capacité 50 places assises
- Un petit terrain de sports qui sert aux jeunes de la commune et à l'école
- Le chalet du Haut Gentil en montagne, d'une capacité 19 places : ce dernier fait l'objet d'un projet de refuge gardé (projet supporté par la CCVA).

d. Santé

Il n'y a aucun service de santé sur la commune. Le médecin le plus proche est situé à La Léchère (11 km). L'hôpital le plus proche est situé à Moutiers (17 km).

La commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales (SIERSS) pour la gestion du foyer intercommunal de Salins les Thermes.

e. Personnes âgées

Il n'y a pas d'équipement d'accueil pour personnes âgées sur la commune. Par contre, un foyer intercommunal se trouve à Salins les Thermes.

2. Vie locale

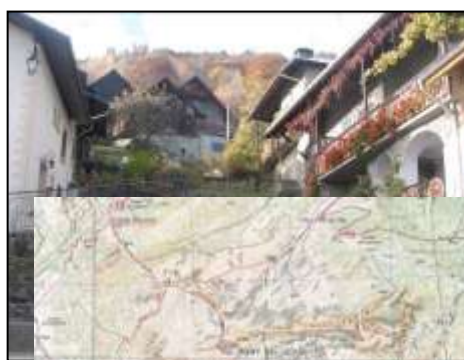
a. Commerces

En période estivale, l'auberge communale fait office de bar restaurant, avec petite épicerie. Un commerce de vente de fromages est également implanté sur la commune (vente des produits de la ferme de Villard Soffray).

b. Loisirs

Le territoire est propice :

- à la promenade dans les villages : La commune de Bonneval-Tarentaise constitue en elle-même une curiosité du fait de la présence d'une très forte pente qui a conditionné l'implantation du bâti, mais également en raison de la qualité architecturale de constructions et du patrimoine qui témoigne de l'histoire de la Tarentaise. Ainsi, les personnes traversant le village en direction du col de la Madeleine, n'hésitent pas s'arrêter pour visiter la commune et ses différents villages.



- à la chasse :

La chasse constitue un des loisirs privilégiés du massif de la Lauzière.



A ce titre, on retrouve deux associations sur la commune de Bonneval-Tarentaise :

- l'ACCA (Association Communale de Chasse Agrée)
- l'APC (Association Privée de Chasse)

A ce titre, la commune dispose de deux réserves de chasse.

3. Vie Associative

Cinq associations sont présentes sur Bonneval :

- l'ACCA : Association communale de chasse qui regroupe environ 40 membres.
- L'APC : Association privée de chasse qui regroupe les chasseurs résidents permanents de Bonneval, regroupe environ 35 membres.
- La VARDACHE : Association pour le développement des randonnées en raquettes, elle assure le balisage des itinéraires, la location et l'entretien d'un lot de paires de raquettes, l'organisation de sorties, et diverses animations (fête d'été, téléthon, etc) Elle compte une trentaine de membres.
- L'Association des aînés de l'Eau Rousse : cette association organise l'animation les mercredis après-midis, pour les personnes âgées, des sorties et voyages, des repas, concours de belote, etc... elle compte 46 membres.
- L'APE : Association des Parents d'Elèves aide aux sorties de l'école, (ski, voyage, etc...) elle regroupe les 8 parents d'élèves.

4. Les activités sportives et de loisirs exercées sur la commune

Ce volet reprend une étude de l'ASADAC 73 menée sur le territoire.

4.1 L'hiver

Le ski de randonnée.

Le massif de la Lauzière est réputé pour le ski de randonnée et il n'est pas rare de compter 30 à 40 randonneurs sur chacune des communes de Bonneval, Celliers et Montsappey, les beaux week-ends de printemps. Le ski de randonnée se pratique de mi-décembre à début mai.

L'impact économique de cette clientèle, le plus souvent d'une clientèle de proximité, est pour l'instant limité, pour des raisons liées à la pratique même de cette activité.

Cependant, l'essor de cette discipline et la renommée du site, induisent une fréquentation croissante et d'origine géographique, de plus en plus éloignée donnant lieu à de la restauration et de l'hébergement.

On retrouve 2 types de comportements :

- La majeure partie de la fréquentation s'effectue à la journée, avec une halte après la course pour de simples rafraîchissements ou un véritable repas. Le bouche à oreille fonctionne
- Les randonneurs originaires des grandes agglomérations régionales effectuent souvent une nuitée sur place. Ils constituent une clientèle particulièrement intéressante car :
 - Elle participe à l'essor économique du village
 - Elle est relativement facile à satisfaire (habituer à l'ambiance refuge ils recherchent la convivialité avant la gastronomie ou le confort). Cette clientèle demeure néanmoins très imprévisible et la fréquentation est fortement liée aux conditions météorologiques.

On peut signaler que les magazines spécialisés (Montagne magazine, Alpes magazine,..) jouent un rôle de prescripteurs importants (courses incluant de plus en plus souvent les lieux de restauration et hébergement possibles).

La raquette.

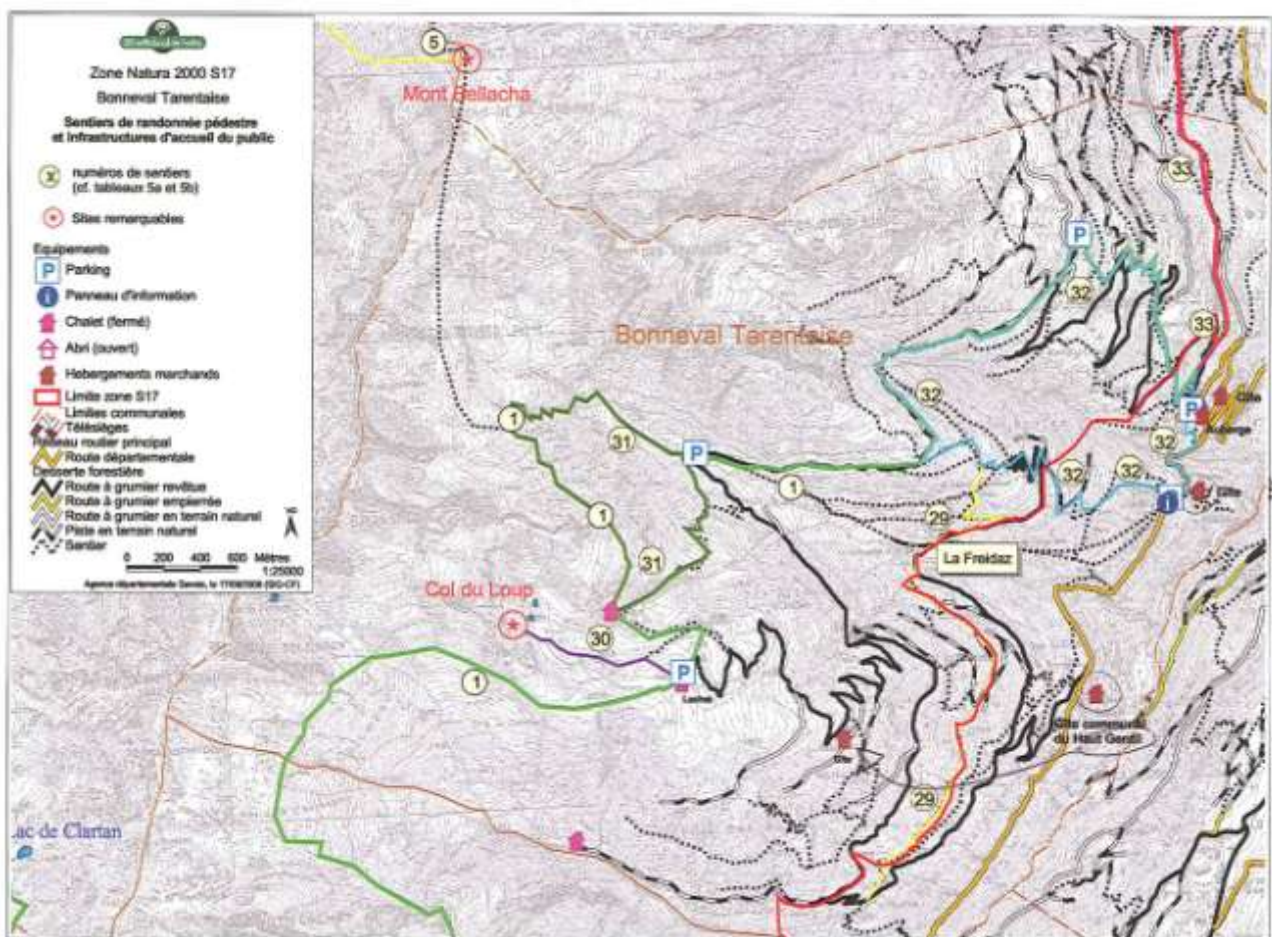
L'activité raquette est également en plein développement. Sur Bonneval, on peut constater la création de l'association « La Vardache Etoile Sportive de Bonneval » qui aménage des parcours et propose la location de matériel à l'auberge l'Eau Rousse.

L'impact sur l'économie locale est limité à de la restauration (quelques goûters et boissons) mais étant donné le volume global, les retombées sont loin d'être négligeables.

A titre indicatif notons que l'Auberge de l'Eau Rousse a loué 2 500 paires de raquettes sur l'hiver 1999/2000.

4.2 L'été

La randonnée pédestre.



La randonnée promenade est une pratique multi générationnelle par excellence, qui se révèle une attitude faite de détente (importance des aires de pique-nique) et de découverte (importance du balisage des sentiers à thèmes) et d'insouciance (importance de la sécurisation des itinéraires).

On distingue 5 sentiers de randonnée principaux :

- Le sentier de la Freidaz : départ au hameau du Biolley
- Le sentier du col du loup : départ à Lachat
- La boucle des pissus : départ du parking du Gelon

- Le circuit du plan de Lay : départ de Bonneval-l'Église
- Le sentier de la franchette : départ de Bonneval-l'Église

La clientèle est constituée d'une majorité de locaux venus se promener à la journée ou en demi-journée, en famille ou en groupe.

Les sports liés au torrent de l'eau Rousse.

Le canyoning

Ce sport attire plus de 6 000 pratiquants par saison et un nombre presque égal d'accompagnants. Le manque d'infrastructures d'accueil au départ et à l'arrivée (toilettes, buvette, restauration, point d'information pour les accompagnants) limite les retombées.

La pêche

Cette activité se pratique des 2 côtés du col. La Massif de la Lauzière véritable château d'eau est un site de pêche remarquable à la fois pour sa variété et sa qualité.

La pratique de la pêche y est donc développée. Or, sur les 552 permis « vacances » (15 jours, journées, hebdomadaires) vendus par les 2 sociétés de pêche présentes sur le massif de la Lauzière, le tourisme halieutique sur le site demeure limité à quelques initiés et ce pour plusieurs raisons :

- L'absence de structure : pas de guide de pêche, ni de location de matériel.
- Une grande partie des sites sont constitués de torrents malaisés à atteindre et nécessitant une bonne connaissance du terrain.

V - INTERCOMMUNALITÉS

1. La Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche

La commune a adhéré à la CCVA (Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche) le 1^{er} janvier 2011.

Créée le 7 avril 1974, cette EPCI était initialement appelé « District du Bassin d'Aigueblanche ». Aigueblanche, Les Avanchers, La Léchère et Saint-Oyen sont les communes fondatrices de l'intercommunalité.

La volonté de cette intercommunalité, lors de sa création, était de palier aux effets négatifs des mutations qui ont frappé les secteurs d'activité traditionnels au cours des années 1960 et 1970, à savoir :

- l'exode rural dans les territoires d'altitude
- la diminution de l'emploi industriel
- le vieillissement des thermes de la Léchère

Ainsi, la volonté de fédérer le territoire de manière équitable se retrouve encore aujourd'hui dans la politique de la communauté de communes. Concrètement, cela se traduit par une solidarité économique entre le bassin d'Aigueblanche, qui produit des richesses, et les territoires beaucoup plus ruraux.

Elle a pour compétences obligatoires :

- ✓ Aménagement touristique du Bassin d'Aigueblanche et en particulier des stations de Valmorel et de Naves et tout équipement commun aux deux communes,
- ✓ Création des réseaux d'eau, d'assainissement, voiries, ordures ménagères des zones aménagées par le district.

- ✓ Dans le cas d'une restructuration des autres réseaux, le District représentera les communes et assumera la maîtrise d'ouvrage et la gestion.
- ✓ Construction scolaire du second degré.
- ✓ La gestion de l'assainissement des effluents.
- ✓ La gestion de l'alimentation en eau potable, soit directement, soit au travers du Syndicat Mixte des Eaux des Plans.

2. Les autres organismes intercommunaux

La commune adhère également à plusieurs syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes :

- SIVOM de Moutiers (Transports scolaires, Ecole de Musique, Cours d'eau, Politique jeunesse, complexe sportif...)
- SYM Lauzière (Protection et mise en valeur du massif de la Lauzière)
- SIERSS (Syndicat intercommunal d'études et de réalisations sanitaires et sociales)

Néanmoins, la mise en place de la CCVA va modifier cette intercommunalité, avec la disparition progressive du SIVOM de Moutiers, ou la création d'un EPCI pour reprendre les écoles de musique, par exemple.

CONCLUSION

Diagnostic territorial

Commune rurale et montagnarde du Massif de la Lauzière, éloignée des grands axes routiers et à l'écart du fond la vallée, Bonneval-Tarentaise a subi de manière importante l'exode rural, mais a su conserver, à l'image du massif, un cadre de vie de qualité, notamment en limitant l'impact des stations de ski qui ont connu un essor considérable dans les années 70.

Elle a pu préserver son cadre général et le caractère de son village, essentiellement constitué d'anciennes bâtisses typiques de l'architecture rurale locale.

Parallèlement à la baisse de l'activité agricole, des entreprises, même si elles sont peu nombreuses, ont choisi de s'implanter sur le territoire. Elles participent à la vie de la commune.

Le diagnostic soulève ainsi un certain nombre d'enjeux :

1. Evolution démographique

Même si on constate à partir du début des années 2000, l'arrivée de quelques familles sur le territoire parvenant à augmenter le nombre d'habitants, le **renouvellement de population** n'est pas aisé dans une petite commune de montagne, difficile d'accès, et il convient d'évaluer correctement les possibilités d'accueil afin de contrer le vieillissement de la population et de **maintenir un certain dynamisme dans la vie des habitants**, par le biais de l'installation de jeunes foyers.

Dans un même temps, il s'agit d'évaluer de manière réaliste les capacités d'accueil en fonction des possibilités communales.

2. Développement de l'urbanisation

L'accueil d'habitants supplémentaires génère un besoin en logements nouveaux : la commune devra se doter d'un zonage pertinent de manière à répondre de manière suffisante aux besoins en constructibilité. Toutefois, cela devra se faire dans un souci :

- de **préservation du cadre général** d'une grande qualité qu'elle offre, autant en ce qui concerne le caractère du village que de l'espace à dominante naturelle qui l'entoure. La réhabilitation du bâti devra être privilégié, et la préservation du cadre bâti encouragée, notamment par la mise en place d'un cahier de prescription architectural.
- d'**économie de l'espace**, de manière à protéger au mieux l'activité agricole encore présente et à ne pas dénaturer le village par un développement disproportionné par rapport à sa taille,
- de **cohérence avec les équipements existants et projetés, et, les ressources de la commune.**

Il s'agit de répondre au mieux aux demandes en logements tout en maîtrisant le développement du territoire et ses éventuelles mutations.

3. Mesures d'accompagnement du développement

L'accueil de nouveaux habitants doit être accompagné de l'**adaptation des équipements et services** que la commune propose, et **mettre en œuvre des conditions favorables à son développement.**

Une de ces conditions est le maintien de la **diversité économique** qu'elle propose même si cette dernière est réduite : par le bais de l'activité agricole en préservant les espaces qui lui sont dédiés, du tourisme qui permettra peut-être à terme de développer des services utiles aussi à la population permanente, ainsi que par les entreprises présentes sur le territoire, sources de richesses pour la commune et ses habitants.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

I - LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

1. Situation géographique

Du point de vue géographique, la commune se trouve sur le versant Est du massif de la Lauzière. Le territoire s'échelonne entre 420 mètres et 2500 m d'altitude. Les hameaux sont implantés sur des pentes très fortes (parfois plus de plus de 100%) à environ 1000 m d'altitude.

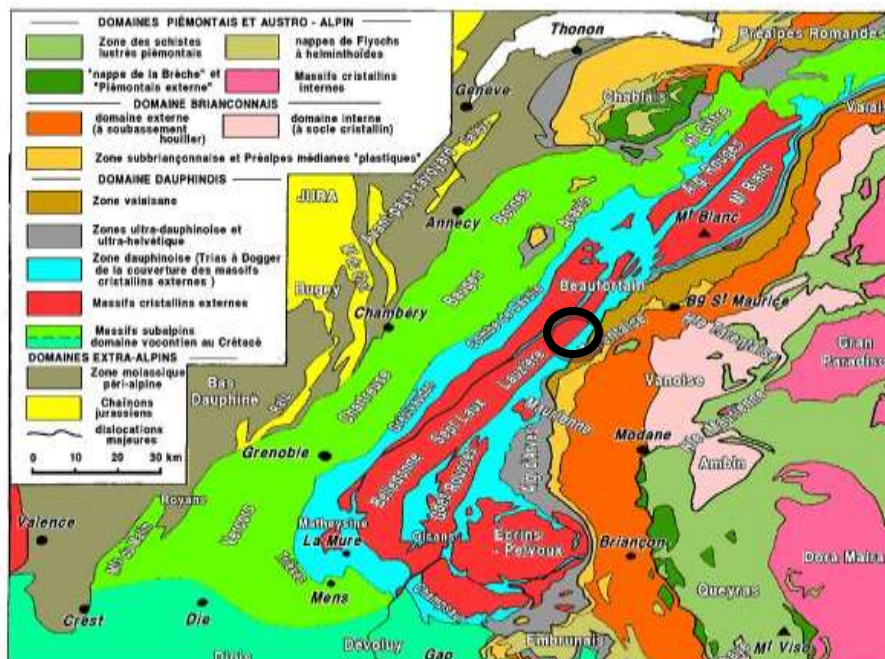
2. La géologie

2.1 Le contexte géologique

Le massif de la Lauzière se situe dans la zone géologique dauphinoise. Il constitue un prolongement de la chaîne de Belledonne (**massif cristallin externe**), qui s'étend jusqu'au Beaufortain. Le point culminant du massif est le Grand Pic, à 2 829 m d'altitude.

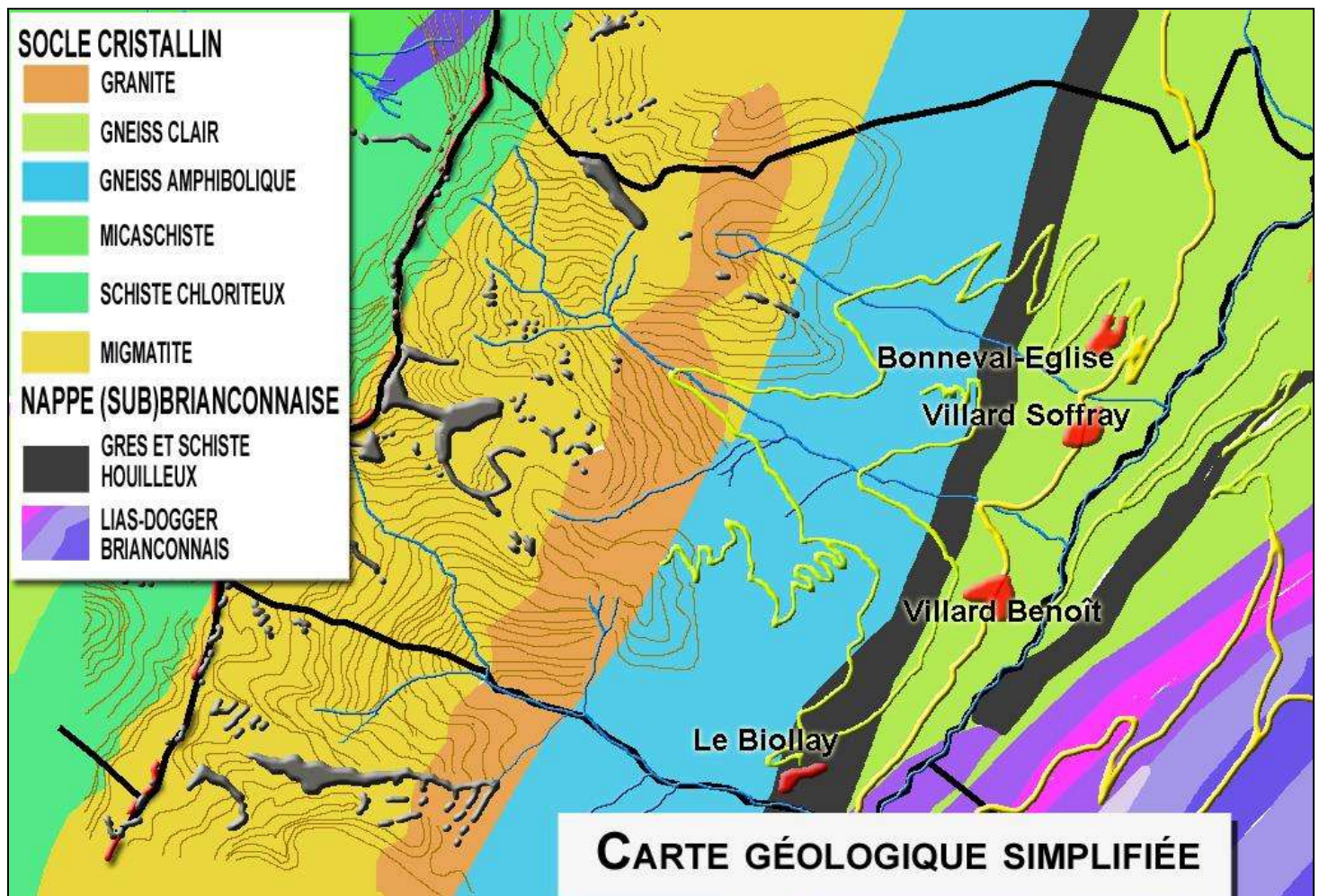
Ce « **rameau externe** » de Belledonne, du côté Nord-Ouest, est essentiellement formé de micaschistes, souvent désignés globalement du nom de "série satinée".

La Lauzière constitue un haut-lieu de la minéralogie française (plus de 77 espèces de minéraux recensés).



Source : www.géol-alpes.fr

2.2 Les formations géologiques



Le territoire communal de Bonneval-Tarentaise est caractérisé par une histoire géologique s'étant déroulée en deux phases :

- la constitution du socle cristallin.
- la formation de la nappe briançonnaise et subbriançonnaise.

Le socle cristallin, le plus ancien en termes d'histoire géologique, correspond au rameau externe du massif de Belledonne, ayant une histoire géologique assez mouvementée, dont les mouvements de tectoniques sont datés à – 20 millions d'années.

La présence de grès et de schistes houillers correspond probablement aux fossés d'effondrement datant de la fin de l'orogénèse hercynienne, ce qui explique leur morphologie presque rectiligne et orientée en oblique aiguë par rapport aux bordures cartographiques des affleurements cristallins.

La nappe briançonnaise et subbriançonnaise, plus récente, correspondrait Lias-Dogger provenant du domaine briançonnais.

Quelques dépôts du quaternaire, des moraines notamment, sont présentes. Le village de Villard Soffray est d'ailleurs implanté sur ce type de structure géologique, alors que ceux de Bonneval-Eglise, Villard-Benoît et du Biollay sont implantés en limite.

3. Hydrogéologie

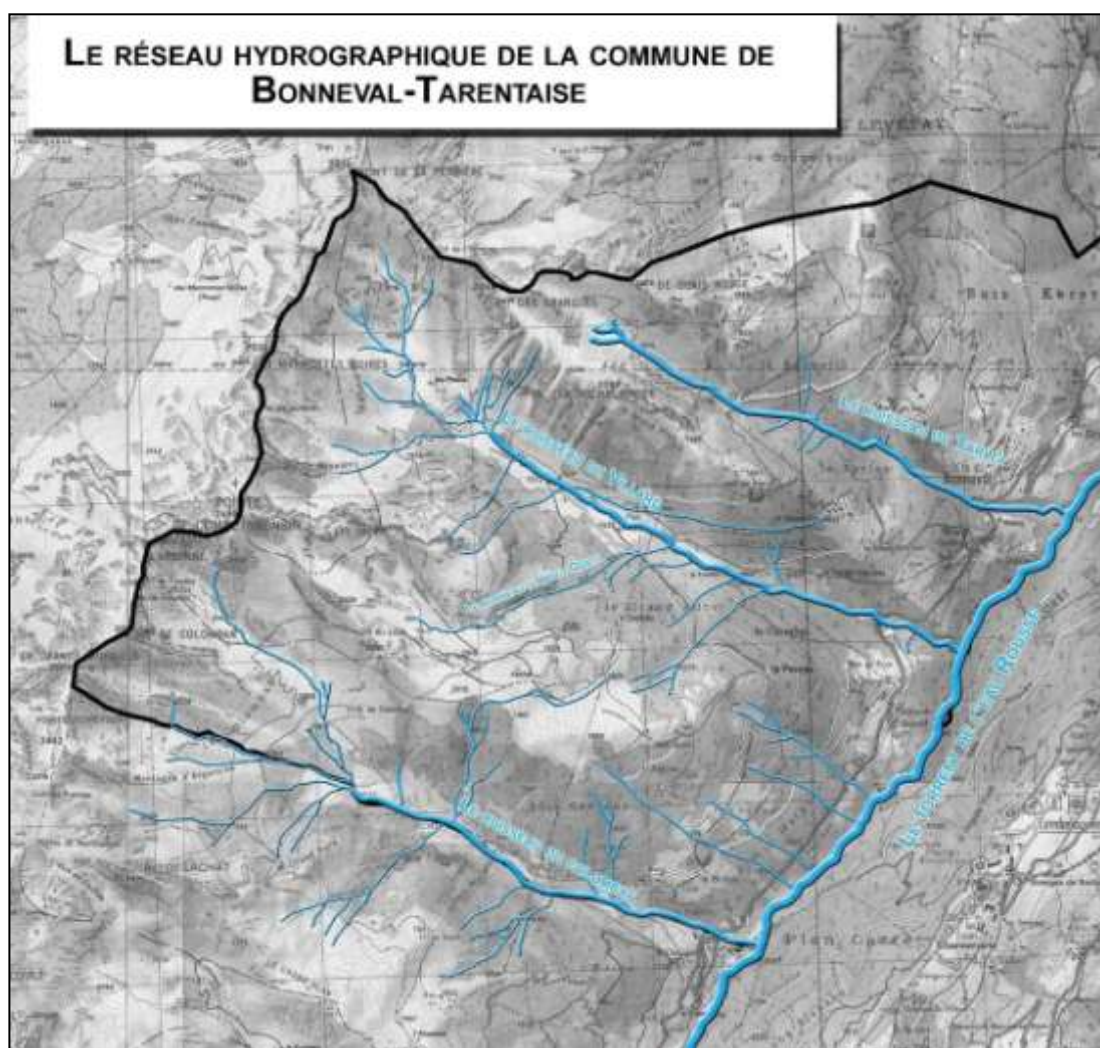
Le territoire de Bonneval-Tarentaise se caractérise par de fortes pentes, ce qui a conditionné durant toute son histoire l'implantation des villages. Le relief hétérogène est le résultat de l'érosion créée par l'eau, abondante sur le territoire.

Le socle géologique, principalement composé de roches cristallines (schiste, gneiss, ...), rend les sols imperméables, ce qui explique un réseau hydrographique très développé (il y a très peu d'infiltration en sous-sol).

Les plus gros débits sont amenés par le torrent d'Eau Rousse (qui a en taillé toute la vallée).

Les sources, installées pour la plupart, au dessus de 1500 m d'altitude, forment 3 ruisseaux principaux (ruisseau du Colomban, du Villard, et du Tarlet), qui ont façonné le relief en 3 combes (les villages s'étant installés sur ses points hauts)

On recense 3 captages pour l'AEP avec des périmètres de protection.



4. Risques naturels

La commune de Bonneval possède à l'état actuel :

- un Plan d'Indexation en Z (P.I.Z), remis à jour en Juillet 2011 à l'occasion de l'élaboration de cette Carte Communale

- un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La commune est soumise aux risques suivants :

- Avalanches (la route du Biollay et la route départementale RD 123 sont particulièrement exposés). Le 10 février 1999, une avalanche aérosol a balayé le couloir du Tarlet. Elle a coupé la RD 123 sur 60 m de long et a détruit une scierie et 200 m de lignes téléphoniques.
- Chutes de blocs
- Glissement de terrain. L'angle Nord Est du hameau de Villard-Benoît s'est affaissé de plusieurs dizaine de mètres en quelques années.
- Coulées de boue dues aux glissements de terrain, ou de crues torrentielles à forts transports rapides.
- Le P.I.Z fait état d'un épisode de crue torrentielle sur le village de Villard Soffray.



Par ailleurs, la commune est soumise à **des risques miniers** liés à la présence d'une ancienne concession de plomb dite « le Crozat », fermée en 1922 : les ouvrages et travaux miniers réalisés sont susceptibles de présenter des aléas : toutefois, le site, en limite de territoire avec la commune de Cellier, est éloigné de toute urbanisation, bien en aval du Biollay.

Enfin, la commune est concernée par les ondes de submersion élaborées dans le cadre des études de plan d'alerte et PPI du barrage de Tignes.

Il conviendra donc de prendre en compte les préconisations formulées dans le P.I.Z dans la définition d'éventuelles futures zones constructibles dans la carte communale.

Enfin, la commune est concernée par les **risques sismiques** et classée en zone de sismicité moyenne (4). Les articles R563-1 à 8 du code de l'environnement fixent les modalités d'application concernant les règles particulières de construction parasismiques pour les équipements, bâtiments et installations dans les zones exposées à un risque sismique en application du décret n°2010-1254 du 22 Octobre 2010 (réglementation entrée en vigueur au 1^{er} Mai 2011).

5. Le climat

La Savoie est soumise à un **climat montagnard**, l'altitude moyenne avoisinant les 1 500 m environ. La description de ce climat est complexe du fait des microclimats locaux induits par la présence des nombreux reliefs et des ses diverses influences :

- des influences océaniques (qui créent des perturbations)
- des influences continentales (qui amènent les températures froides l'hiver et chaudes l'été)
- des influences méditerranéennes (qui provoquent des vagues de chaleur et sécheresse en été).

Le massif de la Lauzière constitue une barrière naturelle qui tamponne l'arrivée des perturbations d'Ouest sur la commune de Bonneval.

L'exposition Sud-Est du versant permet d'atténuer les températures les plus basses, qui restent toutefois relativement faibles du fait de l'altitude.

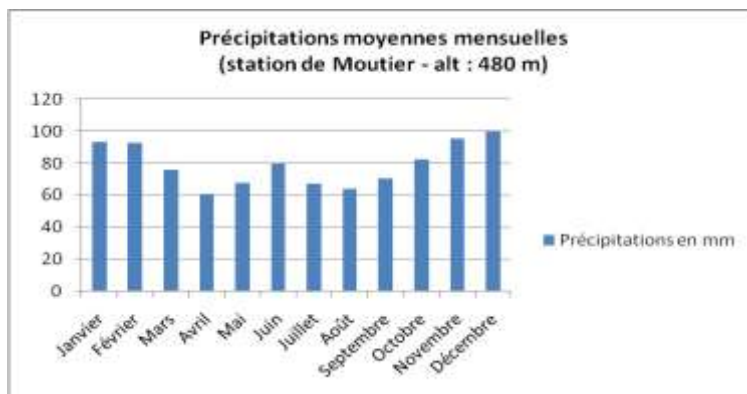
a. Les précipitations

La station de Moûtiers (pour la période de 1971-2000), la plus proche et la plus représentative du climat à Bonneval, montre une pluviosité relativement faible pour un climat montagnard, avec 950,7 mm/an.

La pluviométrie est assez bien répartie tout le long de l'année avec des minima en avril et août (qui atteignent 60 mm/mois en moyenne).

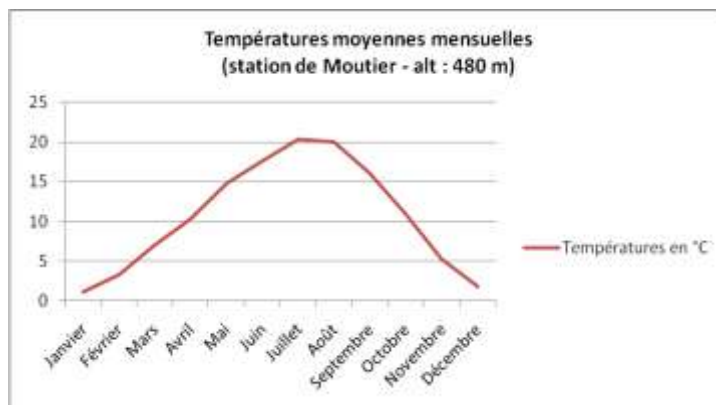
Les mois les plus arrosés sont ceux d'hivers (Décembre, Janvier et Février), avec des maximales de 100 mm/an en décembre. La station de Moutiers a compté 107 jours par an avec une pluie d'au moins 1 mm.

Si l'on se réfère à des stations telles que Montsappey ou Montgellafrey (situés à environ 1500 m d'altitude), la pluviométrie moyenne est beaucoup plus élevée (elle atteint respectivement 1690 mm et 1150 mm par an sur ces deux stations).



5.1 Les températures

La température moyenne annuelle à Moutiers est de 10,7°C, ce qui est relativement frais (11,1°C à Chambéry, 11,4°C à Lyon et 10,8°C à Grenoble). Les températures moyennes minimales pour janvier sont de -2,5°C, avec un record à -18,2°C en 1966. Les températures maximales se produisent en juillet avec une moyenne maximale à 26,8°C et un record à 42°C en 1945.



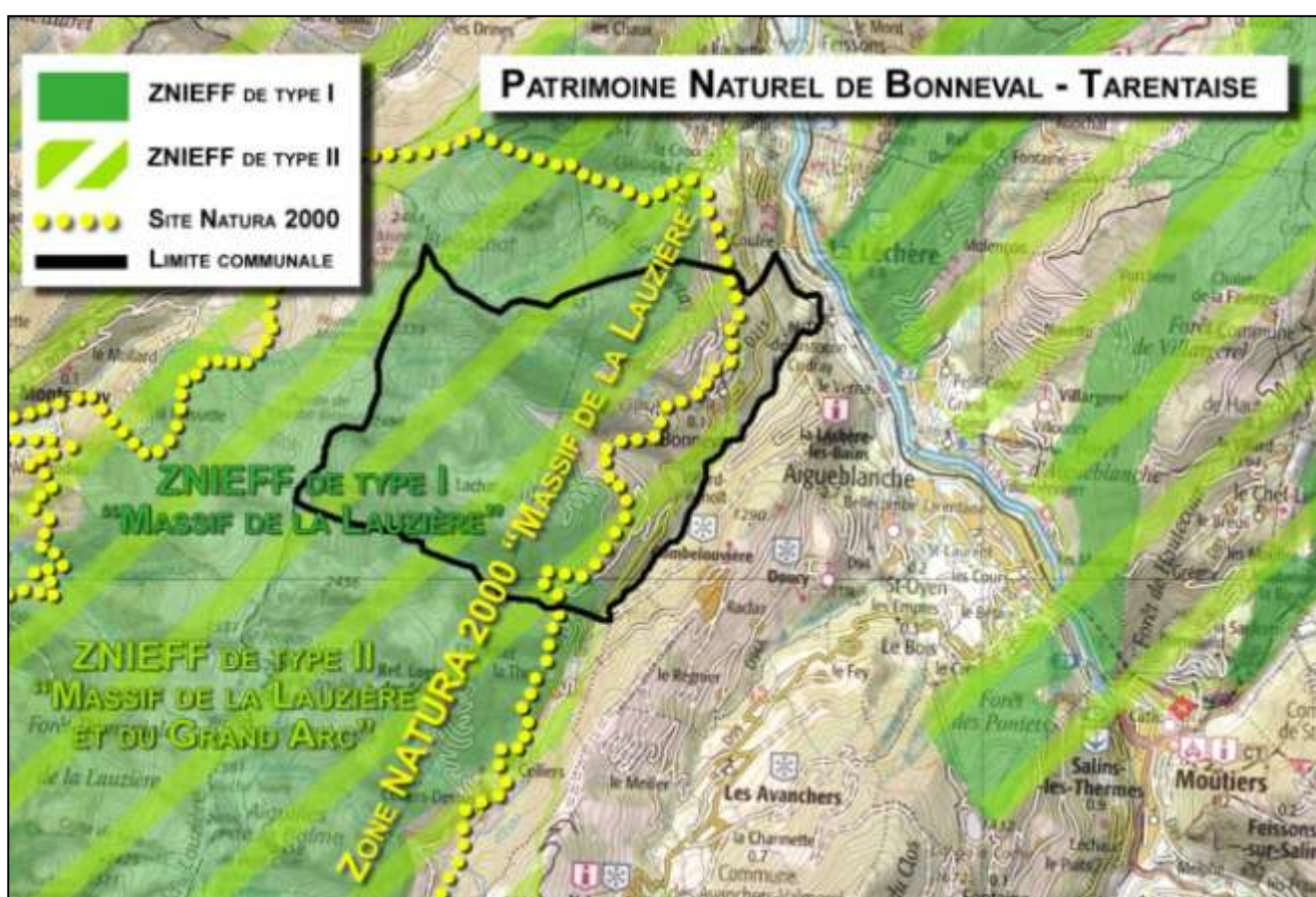
Si l'on considère d'autres stations situées plus haut en altitude, telle que Saint-Martin de Belleville par exemple (1500 m d'altitude) la moyenne des températures se situe davantage sur une moyenne de 6,1°C. Cette station révèle des hivers plus rigoureux, avec une moyenne sur les mois de janvier, février et mars, qui descend en dessous des 0°C (-0,2°C en moyenne).

De manière générale, le massif de la Lauzière est caractérisé par un climat froid et humide, d'influence océanique. Ce type de climat est propice au développement des forêts de sapin, de hêtres et d'épicéas.

II - LES MILIEUX NATURELS

1. Les inventaires et les protections réglementaires

La commune de Bonneval compte sur son territoire une grande richesse écologique reconnue au travers des inventaires des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et des zones humides ; Par ailleurs une grande partie du territoire est inscrit dans le périmètre d'un site Natura 2000.



a. ZNIEFF de type II N°7312 « Massif de la Lauzière et du Grand Arc »

La plus grande partie du territoire (à l'exception de l'extrémité Nord Est) est incluse dans une vaste ZNIEFF de type 2 : « Massif de la Lauzière et du Grand Lac » qui couvre 23 405 ha. L'inventaire est réalisé sur 2 massifs :

- **La Lauzière (au sud)**, qui culmine à plus de 2800 m d'altitude au Grand Pic de la Lauzière. Il forme une entité bien individualisée, clairement circonscrite à l'Ouest, au Nord et à l'Est par les vallées de l'Isère et de l'Arc, et séparée au sud du massif du Perron des Encombres et de l'ensemble de la Vanoise par le Col de la Madeleine.

- **Le Grand Arc (au nord)**, qui a l'aspect d'une crête unique d'orientation Nord-Sud, sur laquelle ne se greffent que peu de rameaux secondaires.



La distinction entre le Grand Arc et la Lauzière se caractérise géologiquement par des roches à dominantes micaschistes sur le massif du Grand Arc et une constitution beaucoup plus variée (gneiss, amphibolites, gabbros, granites...) sur la Lauzière.

L'ensemble se rattache à la Chaîne de Belledonne, et appartient ainsi aux massifs cristallins externes. Il reste peu perturbé par les activités humaines et les grands aménagements, et conserve de ce fait un caractère très naturel. L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager.

D'aspect fortement boisé, le Grand-Arc abrite une flore et une faune de montagne très riches. Il compte par ailleurs plusieurs zones humides de grand intérêt.

Les galliformes de montagne, ainsi que l'entomofaune (libellules, papillons Damier de la succise, Petit Apollon, Solitaire...) y sont très bien représentés.

En matière de flore, des espèces alpines tel que l'Androsaces, la Clématite, l'Ancolie des Alpes, le Chardon bleu, ou encore la Stemmacanthe rhapsodique illustrent bien la grande diversité floristique de ce milieu.

b. ZNIEFF de type I N°73120001 « Massif de la Lauzière »

Cette ZNIEFF totalise une surface de 10259,7 ha, dont 1220 ha sont compris dans le territoire communal de Bonneval-Tarentaise.

Le massif de la Lauzière est une chaîne de montagne qui s'étend sur près de trente kilomètres selon un axe nord-sud. Il fait partie d'une des rares unités montagnardes savoyarde à avoir été préservée des équipements touristiques importants (à l'exception d'un télésiège).

Vient s'ajouter à cette dimension sauvage une diversité écologique intéressante, avec notamment la présence de chardons bleus, de Leuzées rhapsodiques, ou encore l'Eritriche. Parmi la faune, on peut noter la présence du tétras-lyre et de l'aigle royal.

Ce massif se caractérise également par sa diversité forestière, avec structures diversifiées : chênaie pubescente, aulnaie verte, forêts de tilleuls, et d'érables.

c. Site Natura 2000 – S17, FR8202003 « Massif de la Lauzière »

Le site Natura 2000 S17 « Massif de la Lauzière » est officiellement rattaché au réseau Natura 2000 en tant que Site d'Importance Communautaire (SIC) depuis le mois de janvier 2008. La rédaction du DOCOB a eu lieu au cours de l'année 2009. Il se superpose à la ZNIEFF de type 1 « Massif de la Lauzière ».

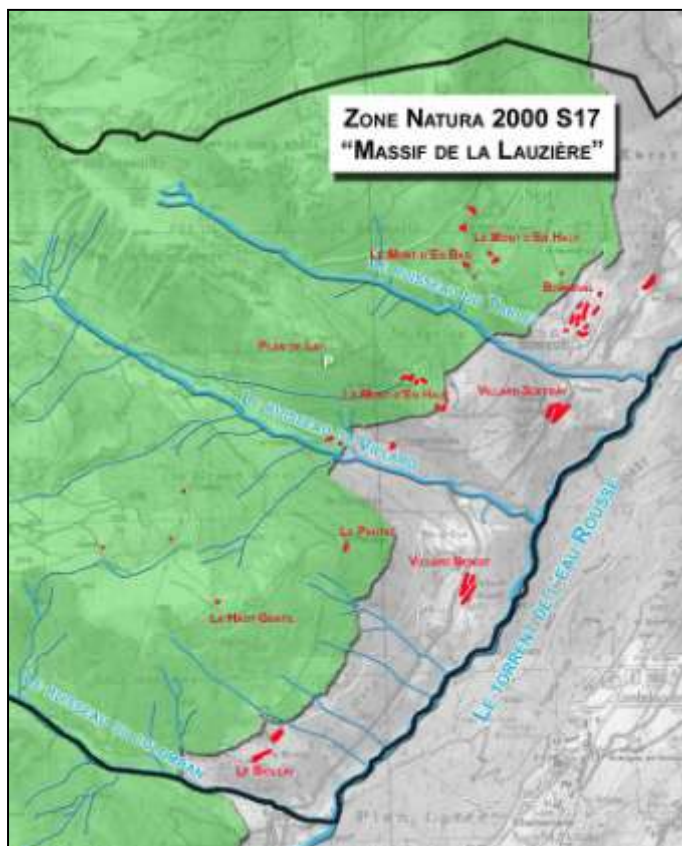
D'une surface de 9543,12 ha, il présente une grande diversité de milieux naturels (forêts, landes, pelouses, habitats rocheux...) et abrite une faune et une flore variées. Les forêts de pentes, éboulis et ravins à érables et tilleuls, et les prairies de fauche de montagne (insuffisamment représentées dans le réseau Natura 2000), sont bien développées dans le massif. La présence d'une tourbière haute active et de stations à Chardon bleu renforce la valeur patrimoniale du secteur.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 a une double vocation :

- Faire le diagnostic de la richesse naturelle et des activités sur le site
- Prescrire des recommandations et un suivi du site

Il a pour objectif général d'assurer le maintien en bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qu'il abrite. Cet objectif général est décliné en objectifs stratégiques et en objectifs opérationnels qui relèvent de 4 thématiques principales :

- la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en maintenant en bon état de conservation : les habitats forestiers, les pelouses, prairies et mégaphorbiaies ainsi que les autres habitats naturels en bon état de conservation, les populations de Chardon bleu et d'Ecaïlle chinée.
- l'amélioration des connaissances scientifiques, par la réalisation d'études et de suivis
- l'accueil et l'information du public et des usagers.
- l'animation du DOCOB (conduite de projet).



15% du site Natura 2000 S17 se situe sur Bonneval-Tarentaise, **couvrant ainsi 77 % du territoire communal.**

Sa gestion est assurée par le SIVOM de la Lauzière

L'article R.414-19 du Code de l'Environnement (modifié par l'article 1er du décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000) précise que les projets de création ou d'extension d'unités touristiques nouvelles (UTN) soumises à autorisation et susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

Les villages sont en dehors de la zone Natura 2000. Il existe des chalets d'alpage en zone Natura 2000, dont le refuge du Haut-Gentil. Celui-ci fait l'objet d'un projet d'extension, soumis à la

constitution d'un document d'incidences Natura 2000, conformément aux prescriptions de l'article L414-4 du Code de l'Environnement, dans le cadre du dossier UTN.

d. Les zones humides

L'inventaire du CPNS (Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie) dénombre sur le territoire communal 3 zones humides

- Le chalet de l'Arc (1,53 ha)
- Le Pas de Freydon (1,51 ha)
- Sous le Col du Loup (1,22 ha)

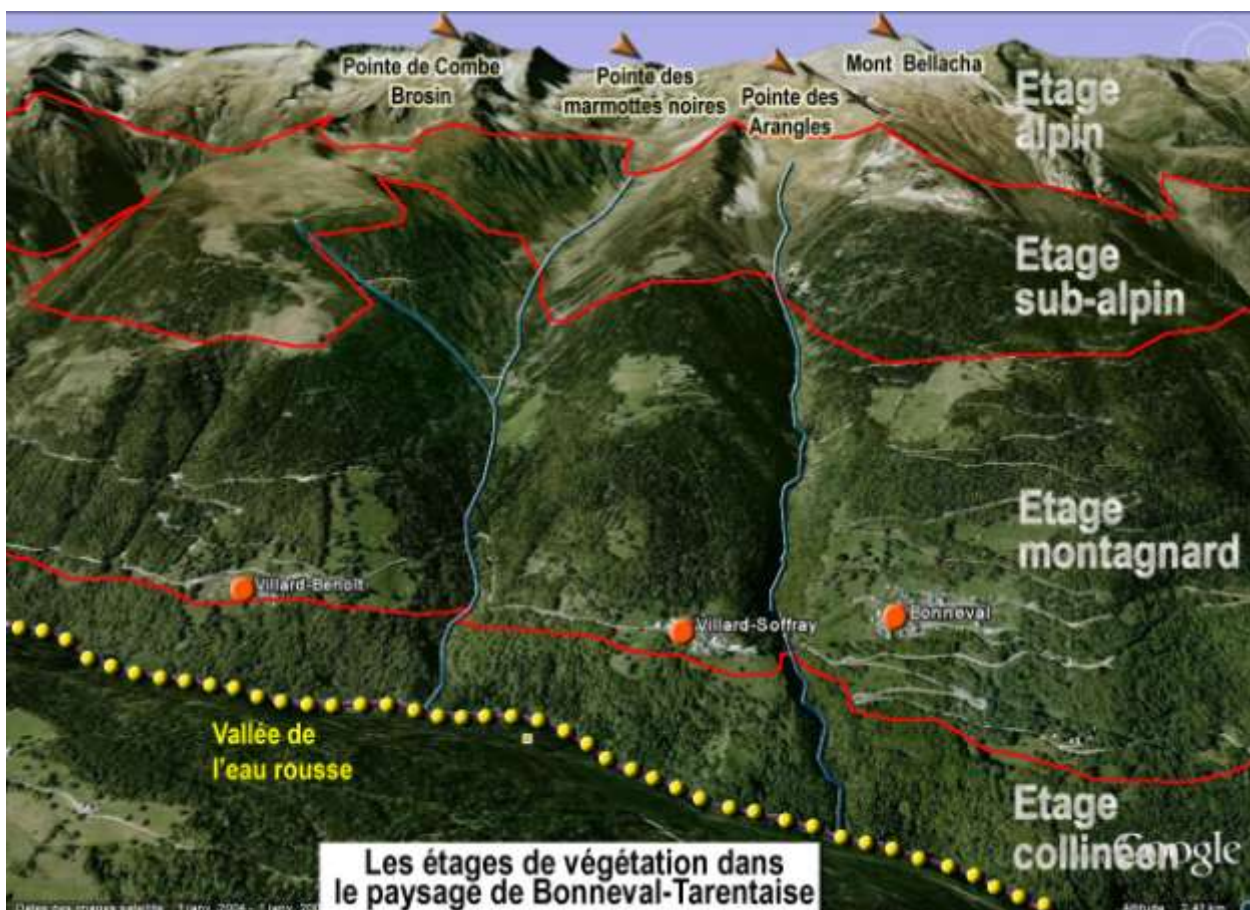
Si ces zones humides présentent un intérêt écologique, leur implantation reculée de toute urbanisation les protège des pressions auxquelles sont habituellement soumises les zones humides. Elles ne constituent pas un enjeu de conservation sur le territoire de Bonneval Tarentaise.



2. La végétation

D'une manière générale, du fait du climat et de la forte dénivellation de 420 m à 2500 m, on rencontre sur le territoire communal, une stratification verticale de la flore. Ainsi, la flore se répartit selon un gradient altitudinal :

- jusqu'à 800/900 m : l'étage collinéen caractérisé par la chênaie, accompagnée du frêne, du châtaignier, le hêtre devenant majoritaire en partie haute.... Cet étage est quasiment exclusivement occupé par des boisements situés en partie basse de la vallée de l'Eau Rousse, à l'exception du hameau des Granges autour duquel subsistent quelques prairies.
- de 800 à 1500 m : l'étage montagnard, caractérisé par la hêtraie et sapinière-pessièr. On retrouve le hêtraie et hêtraie sapinière notamment dans le bois de Kersy. Plus haut en altitude, le hêtre se mélange au sapin et épicéa, l'épicéa devenant majoritaire. Cet étage est également occupé par des pâturages, mais c'est surtout à cet étage que s'est installée l'occupation humaine (entre 1000 et 1200 m).
- de 1500 à 1800 m : étage subalpin, caractérisé par la futaie d'épicéas
- de 1800 à 2000 m, limite naturelle de la forêt : les épicéas, les mélèzes, pins à crochets et pins cembro, landes
- A partir de 2000 m : étage alpin, caractérisé par les landes d'altitude et de la pelouse, des falaises et éboulis.



Les principaux milieux que l'on retrouve sur le territoire communal, en fonction de l'altitude, mais aussi en fonction de la topographie, de l'exposition, de la nature des sols sont ainsi :

- les torrents et zones humides,
- les prairies de fauche, qui s'étendent entre 800 m et 1600 m d'altitude
- les boisements, qui recouvrent la moitié du territoire communal, sont à dominante de résineux, avec des sapinières-pessières puis plus haut ou du fait de l'exposition ubac des versants des pessières pures.
- les pelouses d'altitudes et landes, qui couvrent de grandes surfaces en montagne, dont les formations herbacées ne dépassent pas 30 cm, et les combes à neige, avec une pelouse particulière du fait de l'enneigement prolongé ;
- les éboulis, rochers et falaises, milieux minéraux et quasiment dépourvus de sols, mais qui représentent une surface relativement importante du territoire ;

Le document d'objectif du site Natura 2000 « Massif de la Lauzière » réalisé par l'ONF (septembre 2009), précise des formations végétales, dont certaines sont particulières du fait de leur exposition, de leur altitude, de leur hydromorphie.

Ainsi, les pessières représentent les boisements largement majoritaires sur le territoire communal, avec des pessières à myrtilles (habitat 42.211 du Code Corine Biotopes) et des pessières à hautes herbes (habitat 42.212 du Code Corine Biotopes), en exposition fraîche et près des torrents - notamment le versant Nord en rive droite du ruisseau du Villard.

Concernant les landes, qui occupent avec les pelouses, une vaste étendue sur la partie haute du territoire, dans les secteurs pentus, et touchés par la déprise agricole, elles présentent des nuances floristiques en fonction de leur localisation :

- landes à rhododendron en exposition fraîche, où la couverture neigeuse est tardive,
- landes à camarine et à airelle à petites feuilles, dans les stations sans neige, balayée par le vent,

- sur les versants bien exposés, les landes à genévrier nain et les landes à raisins d'ours développées sur les pentes les plus fortes.
- Les fourrés d'aulnes verts occupent les pentes Nord et les zones fraîches de l'étage montagnard supérieur et alpin : versant Nord et bords du ruisseau du Tarlet, au-dessus de Freidaz d'en Haut et en rive droite du ruisseau du Villard, également dans les versants encaissés amont du ruisseau du Colomban et de ses affluents.

Les pelouses occupent encore la majeure partie de la partie haute du territoire communal grâce au pastoralisme. Ce sont des pelouses acidiphiles alpines et subalpines comprenant un cortège floristique assez riche.

Sur sols frais et profonds, ce sont les mégaphorbiaies qui se développent dans les couloirs et ravins frais, avec leur végétation luxuriante de hautes herbes tels que l'adénostyle à feuilles d'alliaire. Elles sont bien présentes le long du ruisseau du Colomban et du Villard.

Les zones humides, recensées dans l'inventaire des zones humides de la Savoie, sont à l'amont des trois principaux ruisseaux, dans leurs zones d'alimentation. Parallèlement à cet inventaire, l'ONF signale un bas marais acides alpiens à trocophore gazonnant (habitat 54.45 du Code Corine Biotopes) dans le vallon des Villards), ceinturé par les fourrés d'aulnes verts.

Les prairies de fauche de montagne situées en limite inférieure de l'étage montagnard (au-dessus du Biollay, la Pautaz, l'ensemble des pâturages nommés « Les Monts », qui présentent un cortège floristique intéressant, tendent à se fermer par envahissement des graminées dans un premier temps puis des landes puis les arbustes pré-forestiers.

La très grande majorité de ces habitats inventoriés présentent un intérêt patrimonial à l'échelle de l'Europe, d'intérêt communautaire (HIC) et en particulier les pelouses à Nard raide, repérés autour du vallon du ruisseau du haut Gentil, qui sont des habitats communautaires prioritaires (HIP).

3. La faune

La faune dans le massif de la Lauzière est caractéristique de l'environnement montagnard, avec comme mammifères, le cerf, le chamois, le chevreuil, relativement nombreux, le sanglier, qui peut occasionner des dégâts importants dans les alpages, et le bouquetin plus rare, d'origine des massifs voisins. Egalement présents, le renard roux, la belette, le blaireau, la fouine, l'hermine, la martre et le putois. Le loup et le lynx ont été identifiés dans le massif. Le lièvre d'Europe, le lièvre variable, et l'écureuil roux ont été observés. La marmotte est très fréquente dans les pelouses d'altitude.

L'avifaune est relativement riche avec les espèces montagnardes emblématiques : tétras lyre, l'aigle royal, le lagopède alpin. Reptiles et batraciens sont également bien présents, ainsi que les lépidoptères, avec 126 espèces inventoriées.

(source : Docob du site natura 2000 S17 « Massif de la Lauzière »)

CONCLUSION

Approche environnementale

1. Les éléments de l'environnement physique :

La commune de Bonneval-Tarentaise, par sa topographie très pentue, présente des contraintes physiques pour l'installation des villages, très denses et étagés dans la pente, par la difficulté de réaliser un assainissement des eaux usées des habitations existantes (assainissement autonome tronqué autorisé par arrêté préfectoral).

Par ailleurs, la commune est soumise à de nombreux risques naturels qui ont été étudiés dans le cadre du P.I.Z, qui donne des préconisations à prendre en compte dans l'aménagement du territoire de Bonneval-Tarentaise.

La commune bénéficie d'une bonne ressource en eau potable, avec toutefois des difficultés de pression sur son réseau.

2. Les éléments de l'environnement biologique :

La commune comprend, avec ses caractéristiques géographiques (altitudes, expositions,...), une richesse écologique reconnue par les inventaires naturalistes (ZNIEFF de type 1 et de type 2), les inventaires des zones humides, et le périmètre du site Natura 2000.

De même, on peut rappeler la richesse des habitats (forêt communale de Bonneval, pâturages, alpages, combes, éboulis, rochers ...) et des micro-habitats au sein même des villages, tels que bosquets, les vieux murs en pierres sèches,... dont la préservation participe à la diversité biologique de la commune.

APPROCHE PAYSAGÈRE

Etat initial de l'environnement

La loi du 8 Janvier 1993 relative au paysage prévoit d'identifier les éléments caractéristiques du paysage et impose d'en préserver la qualité.

La Carte Communale projetée à cette fin de garantir la préservation des milieux naturels et de l'agriculture face aux mutations que le territoire communal pourrait subir dans les années à venir.

I - ANALYSE GLOBALE DU TERRITOIRE DE BONNEVAL-TARENDAISE.

La commune de Bonneval Tarentaise est implantée sur le versant Est du massif de la Lauzière. Elle est composée de quatre villages principaux, du Nord au Sud :

- Bonneval l'Eglise (1010 m d'altitude)
- Villard Soffray (950 m d'altitude)
- Villard Benoît (990 m d'altitude).
- Le Biollay (1275 m d'altitude).

Les autres constructions présentes sur la commune sont d'anciens alpages implantés à une altitude supérieure à 1000 m, servant aujourd'hui pour la plupart de résidences secondaires, et, le groupement bâti des Granges, situé en aval des villages accessible directement depuis la RD, constitué d'anciennes granges.

1. Un paysage façonné par le relief



Le versant Est du massif de la Lauzière est le support d'un réseau hydrographique développé, sculptant ainsi un relief où est implantée la commune.

Le passage de l'eau dans le territoire forme ainsi 3 mouvements de relief distincts, les 4 villages prennent appui ainsi sur ces différentes formes de terrain.

Le territoire de Bonneval-Tarentaise est donc fortement contraint par la pente, façonnant son paysage naturel mais également bâti. Si le fond de vallée de l'Eau Rousse offre une topographie composée de pentes très abruptes, celle-ci peut aussi avoisiner les 100% sur certains village, tel que Villard Benoît par exemple.

2. Les perspectives visuelles depuis la commune

L'implantation des villages, ainsi que la topographie du versant sur lequel il est implanté, offre des perspectives visuelles intéressantes, qui permettent de rendre compte de la richesse du paysage environnant le territoire.

a. Sur le même versant

Une des vues les plus saisissantes se situe sans doute au niveau de la mairie (implanté à Villard Soffray), d'où il est possible d'observer une perspective d'ensemble sur le village de Bonneval - l'Eglise. Elle permet de rendre compte du rôle essentiel joué par la topographie dans l'urbanisation de ce village.



Inversement, depuis Bonneval-l'Eglise, on ne peut voir que le bâtiment de la mairie, à l'entrée du village de Villard Soffray.

La configuration du territoire, façonnée par le passage des 3 torrents, ne permet pas d'avoir de nombreuses réciprocitys dans les perspectives. La plus intéressante est la vue de Bonneval – l'Eglise depuis la mairie (à Villard Soffray).

b. Sur le versant opposé

Depuis les 4 villages de Bonneval est visible le versant Est de la vallée de l'Eau Rousse

Depuis le Biollay, il est possible d'observer les dégâts provoqués par les glissements de terrain, marquant durablement le paysage.

Ces dégâts ont notamment coupé et détruit la route qui permettait de rejoindre Valmorel. La télécabine des Celliers permet de faire désormais la jonction entre les deux versants.



Depuis le lieu-dit la Pautaz, il est également possible d'apercevoir les pâturages des Monts-d'en Haut et des Monts d'en Bas.



c. Sur le paysage lointain

Les panoramiques les plus intéressants, sont ceux offerts depuis les alpages, comme celui de « La Pautaz », qui permet de visualiser les massifs situés à l'est de la Lauzière. **De manière générale, les dénivelés importants offerts par le territoire permettent de magnifiques panoramas.**



3. L'implantation du territoire dans le paysage naturel

Le territoire communal s'étage de 430 m (fond de vallée de l'eau rousse), jusqu'à 2499 m d'altitude (Pointe de Combe Bronsin) soit 2070 m de dénivelé.

La qualité et la diversité du paysage de Bonneval-Tarentaise est donc très dépendante de l'étagement de la végétation.

L'étude de cadrage du Bassin d'Aigueblanche positionne le site à l'interface entre deux grands secteurs d'enjeux :

- « L'espace de montagne emblématique » qu'est le massif de la Lauzière qui présente un enjeu fort de protection associé à un développement ponctuel et exceptionnel.

- « L'espace mixte : villages, hameaux et espaces agricoles » de la vallée de l'Eau Rouse qui présente également un enjeu fort de préservation intégrant un développement raisonné de l'urbanisation.

II - LES GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Du fait des dénivelés et de l'occupation des sols, il se dégage ainsi du territoire communal **5 entités paysagères distinctes** qui sont liées à l'étagement de la végétation et à l'urbanisation du versant. Elles serviront de base à l'analyse paysagère qui suivra.

1. L'étage collinéen

A une altitude inférieure à 800/900 m, c'est l'étage le plus bas en altitude sur le territoire communal. Avec ces pentes très fortes, la vallée de l'Eau Rousse présente un profil très encaissé. La topographie a ici contraint l'urbanisation à se développer plus haut en altitude. En effet, celle-ci présente une morphologie très encaissée.

On y observe 2 versants très différents :

- le versant ouest (côté Bonneval), découpé par des vallons secondaires
- le versant est, plus homogène

Ces deux versants sont pourvus d'une forêt constituée en majorité feuillus qui apportent au paysage un caractère particulier en période automnale et contrasté en période hivernale (contraste avec les résineux de l'étage supérieur).

Les enjeux de l'étage collinéen

Ce secteur n'a pas vocation à évoluer. Il s'agira avant tout de préserver les peuplements qui ont aussi une vocation de protection contre les risques naturels.

2. L'étage montagnard habité

C'est l'étage où l'urbanisation y est la plus prépondérante. On y retrouve ainsi les 4 villages qui s'étagent entre 950 et 1275 m d'altitude qui présentent de nombreuses similitudes dans leur morphologie urbaine, plus ou moins liées aux mêmes contraintes engendrées par la pente.

a. Des éléments communs du paysage dans les 4 villages

Même si les 4 villages ont une identité propre, on retrouve de nombreux éléments communs du paysage urbain architectural :

✓ La morphologie urbaine

Traditionnellement, plusieurs facteurs déterminaient l'emplacement des villages :

- la sécurité (à l'abri des risques naturels)
- la préservation des espaces agricoles (le bâti évite au maximum d'empiéter sur les meilleures terres pour la culture et la fauche).
- la position vis-à-vis des axes de passages

(Exemple de l'implantation du bâti sur le village de Villard Soffray)



L'ensemble des constructions sont quasiment toutes orientées au sud-est (avec des façades perpendiculaires aux courbes de niveau et des pignons qui regardent la vallée), et sont regroupées

en structures denses. Les extensions contemporaines du bâti sont rares, ce qui fait que le patrimoine ancien typique a gardé toute son authenticité, laissant peu d'espaces entre les bâtiments, permettant d'optimiser l'espace dans la pente.

Les constructions récentes restent rares. Une des raisons est d'une part l'absence de document d'urbanisme qui a permis de limiter les extensions à outrance des villages, mais également la pente qui constitue une véritable difficulté pour le développement de l'urbanisation (implantation des constructions mais aussi la desserte).

✓ Les éléments architecturaux

L'architecture du bâti ancien est le résultat de l'assemblage de matières naturelles locales : murs en pierres apparentes (parfois crépis) et bardage en bois, avec des toitures en tôle (dont la majorité est rouillée). Cette alliance architecturale confère au bâti une unité picturale qui fait le charme des villages de Bonneval-Tarentaise.

(Un exemple d'une construction typique de l'architecture locale sur le village de Bonneval l'Eglise)

Les volumes de cette architecture vernaculaire, de dimensions globalement assez conséquentes, sont nés de l'économie agricole des villages (on construisait dans la pente pour réserver les zones les plus plates à l'agriculture).



Le bâti est dans l'ensemble assez homogène : les maisons suivent la pente du terrain, les murs sont mitoyens, les toitures à deux pans et les pignons regardent la vallée. Les toits débordent afin de protéger les façades et les ouvertures, tout en protégeant les abords des ruelles.

Le maintien de ces volumes est le garant de la sauvegarde de l'esprit du village.



La pente soutenue et les étagements des constructions impliquent une façade Est sans vis-à-vis (secteur où les dénivelés sont les plus importants) et une partie Ouest souvent enterrée sur 1 ou 2 niveaux.

Les formes d'accès sont des plus divers, pour arriver au niveau des entrées souvent en pierre.



Les voutes et entrées en arche constituent un des éléments caractéristiques de l'architecture locale



Les balcons sont en saillie ou intégrés au volume



Les granges indépendantes ou les greniers en haut de bâtiment sont repérables par l'utilisation du bois

Globalement on retrouve des petites ouvertures qui contrastent avec les volumes imposants



On retrouve un fleurissement important dans les villages, ainsi que des potagers dans les espaces interstitiels, ce qui participe à leur mise en valeur. Ces derniers constituent des éléments qui marquent et agrémentent la perception des villages de Bonneval.

En effet, en périphérie immédiate des villages, mais aussi, en leur sein, la moindre portion de parcelle disponible est valorisée en potager ou jardin d'agrément



On retrouve sur l'ensemble des villages des particularités très fortes en termes de morphologie urbaine et de typologie architecturale. Ces particularités auront un impact important sur les nouvelles constructions dans ce tissu typique.

C'est donc un patrimoine à valoriser, avec des éléments intéressants qui seront à reprendre dans le bâti contemporain.

Les potagers quant à eux constituent un intérêt paysager mais également un élément de la vie locale : ils seront à prendre en compte dans le choix des zones constructibles

✓ Éléments remarquables du petit patrimoine

On retrouve également dans chaque village des éléments du patrimoine local, révélateurs des modes de vie passés ou présents :

Le four communal : permettant de confectionner le pain communal, il était un lieu de rassemblement pour les habitants du village.



Les bachals : ce sont des bassins en pierre qui servaient principalement à abreuver les animaux. Ils illustrent la présence d'eau sur le territoire.



Le clocher : si Bonneval-église est le seul village possédant une église, tous disposent d'un clocher, généralement rattaché à une chapelle. Cet élément est le témoin de l'histoire de la commune qui est le regroupement à l'origine des 4 communes.



Ces éléments du petit patrimoine local ponctuent les villages et participent à leur identité. Témoin de l'histoire de la commune et de la vie de ses habitants, ce patrimoine est à protéger et valoriser

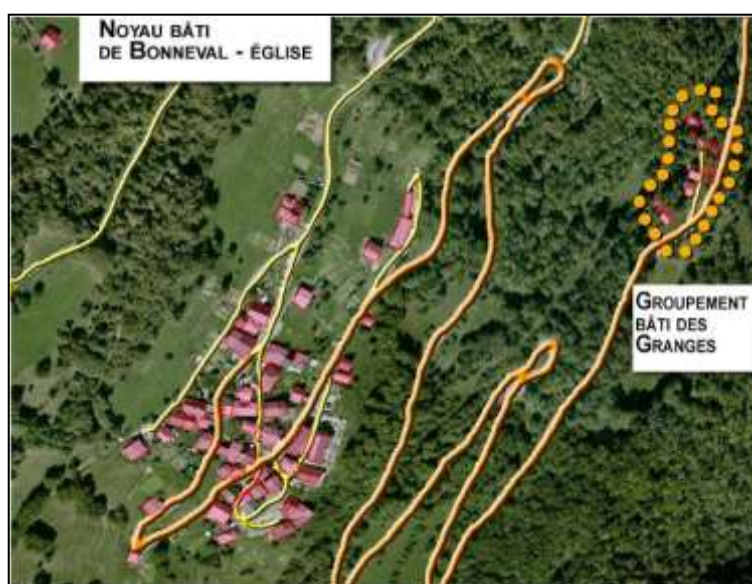
b. Bonneval - Eglise (1010 m d'altitude)

Bonneval- Eglise s'est développé sur un site relativement moins pentu que sur les 3 autres villages. Il reste accessible toute l'année. De plus, bien qu'à l'écart de la route principale, la présence autrefois d'un commerce, ou encore de l'école ici en fait également un village attractif, le plus important en surface, et un de ceux qui s'est le plus développé ces dernières années.

Le village n'a pas souffert de cet éloignement relatif. Il est même vécu comme une halte intéressante pour les voyageurs qui parcourent le chemin du col de la Madeleine, notamment en offrant des services (comme l'auberge par exemple) que les autres villages n'ont pas forcément.



✓ Structure de l'urbanisation



Bonneval-Eglise est le village qui présente le plus grand nombre de constructions : c'est d'ailleurs celui qui concentre la plus grande partie de la population permanente. Son implantation est indépendante du passage de la RD213. Un bâtiment agricole (étoile verte) est présent au Nord du village.

Le hameau des granges constitue un groupement bâti qui se détache du noyau principal d'urbanisation. Bien qu'il abrite un bâtiment agricole, il est aujourd'hui abandonné.

Bonneval- Eglise dispose d'un bâtiment public accueillant l'école et l'auberge communale de la Vallée de l'Eau Rousse. C'est le seul village où quatre niveaux de rues se développent en se superposant. Les pentes des abords immédiats du village ont pu être travaillées et entretenues en jardins de proximité immédiate où s'y cultivaient les légumes frais et les pommes de terre.



C'est certainement dans ce village que l'on retrouve les plus beaux volumes bâtis. Les constructions varient entre R+1 et R+2+comble. Mais de manière générale, on retrouve les bâtiments les plus hauts sur le niveau supérieur.

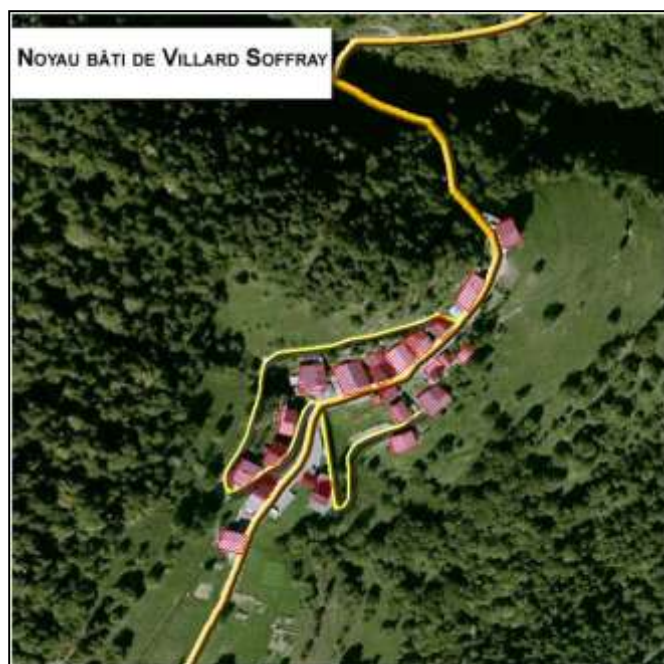
c. Villard Soffray (950 m d'altitude)

Un incendie détruisit complètement le village en 1940. Le bâti, plus récent, présente donc un état globalement meilleur que sur les autres villages.

La desserte du col de la Madeleine, qui traverse cette partie de la commune et qui permet ainsi une bonne accessibilité, a également contribué à un meilleur entretien des bâtiments. Idéalement placé sur cette voie, c'est le village qui avait le potentiel d'urbanisation le plus fort. Mais les contraintes topographiques l'ont relégué au second rang derrière Bonneval-l'Église, même s'il dispose de l'équipement de la mairie, qui ici, est implantée de façon plus centrale par rapport à l'ensemble des villages.

✓ Structure de l'urbanisation

L'implantation de Villard Soffray est étroitement liée à la présence de la RD 213. La pente, très raide dans ce secteur, a fortement limité une urbanisation qui se restreint sur d'une longueur de 300 m le long de la voie. On y retrouve 1 bâtiment agricole qui accueille du bétail.



Le bâti s'étage sur 3 niveaux dans la pente. La RD94 permet une accessibilité aux logements du niveau supérieur, tandis que les niveaux intermédiaires et inférieurs sont desservis par la même voie.

Le niveau inférieur reste le moins développé suite à des démolitions de bâti.

La hauteur du bâti est assez variable, elle va du R+1, au R+2+comble. La pente fait que les bâtiments à l'amont de la route s'imposent largement sur le parcours de la route départementale, alors que ceux de l'aval passent parfois inaperçus, bien que présentant globalement une hauteur de bâti similaire. Chaque construction dispose ainsi depuis sa façade Est d'une vue dégagée sur sa vallée tandis que la façade ouest est en partie enterrée.

Cette morphologie donne un aspect « village-rue » qui est plus étalé que les autres villages lors de sa traversée, notamment dans sa partie amont.

✓ Perspectives paysagères

La mairie de Bonneval a été déplacée il y a une trentaine d'années pour symboliser le fusionnement entre les quatre villages. Son emplacement se justifie :

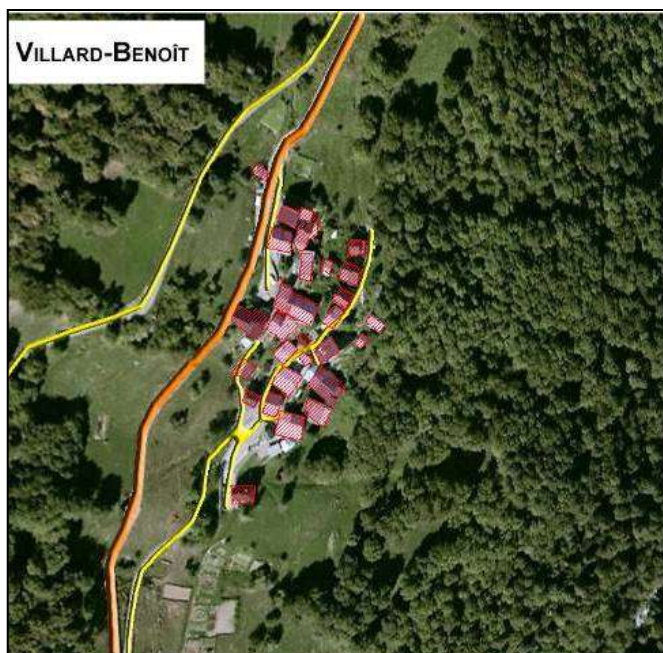
- Par sa visibilité depuis Bonneval-église
- La perspective paysagère qu'offre son emplacement sur ce même village.

d. Villard Benoît (990 m d'altitude)

Le village présente des difficultés de desserte, qui ont contribué, avec la topographie, à limiter son urbanisation.

Le tracé actuel de la route départementale passe au-dessus du village, sans réellement le traverser. Une voie d'accès depuis la Route Départementale 213 jusqu'à l'entrée aval permet de desservir le village par le bas.

✓ Structure de l'urbanisation



Villard Benoît est le village qui s'est installé sur la plus forte pente (dépassant 100% à certains endroits), en partie sur du rocher. Malgré tout, l'urbanisation, regroupée sur une superficie inférieure à 3 ha, s'est développée sur 4 rangs de maisons, desservis par 2 voies parallèles à la route départementale.



La forte pente a obligé une implantation du bâti à la disposition quasi-mitoyenne.

Malgré les difficultés d'accès, il existe quelques résidences principales mais globalement on y trouve surtout des résidences secondaires.

e. Le Biollay (1275 m d'altitude).

Le village du Biollay se situe à 3 km du passage de la départementale qui dessert le col de la Madeleine, ce qui fait qu'il n'est traversé que par les randonneurs qui se rendent sur les alpages. A une altitude de 1275 m, supérieure aux autres villages, il est également plus souvent enneigé et ces difficultés ont fait que c'est le dernier village dont les constructions ont été réhabilitées.

✓ Structure de l'urbanisation

Le village présente une morphologie étalée le long d'une voie transversale à la voie principale qui donne accès à la montagne, ce qui rend une implantation du bâti indépendante de la voie principale.

L'urbanisation est de ce fait plus linéaire que sur les autres villages. L'éloignement de l'axe principal, ainsi que l'altitude, font que l'on retrouve peu de résidences principales sur le Biollay. Son emplacement aux portes de la montagne, ainsi que les nombreuses perspectives paysagères qui se dégagent de ce secteur, font de ce village un lieu privilégié pour les résidences secondaires.



c. Les enjeux du paysage bâti

Si le paysage bâti a su être préservé, tant au niveau de l'urbanisation que de l'architecture, il convient de continuer à veiller avant tout à intégrer au mieux les futures constructions et leur accès dans ces terrains à forte pente. Par ailleurs, le fait de jouer avec les dénivelés permettra de rendre la construction davantage fonctionnelle, de la même manière que dans les anciennes constructions, l'emplacement des parties de la maison liées aux différents usages était choisi en fonction de l'orientation du bâti ou de la pente, et des possibilités de sorties sur l'extérieur.

Malheureusement par le biais de la Carte Communale, la collectivité n'a que très peu de moyens d'orienter les projets que ce soit dans leur implantation, dans leur volume ou leurs caractéristiques architecturales. Elle ne peut qu'essayer de sensibiliser le pétitionnaire au moment du permis de construire sur la qualité de son projet, que ce soit à destination d'habitat ou d'activités économiques. Le fait de posséder une charte architecturale permettrait d'inciter à la qualité des constructions en vu de leur intégration dans le paysage si particulier des villages de Bonneval Tarentaise.

3. L'étage montagnard forestier

✓ Caractéristiques

Cette partie du territoire est marquée par la dominante naturelle, avec notamment une végétation résineuse de type pessière-sapinière. Quelques zones de pâtures viennent diversifier une mosaïque paysagère globalement homogène. Néanmoins ces espaces tendent à se refermer du fait de la déprise agricole.



Forêt d'épicéa dominant (Source : DOCOB Natura 2000 – ONF)

La forêt remplit ici une double fonction :

- Une fonction de protection contre le ruissellement et les phénomènes d'instabilité (érosion, glissements de terrain, ...)
- Une fonction économique, avec la production de bois d'œuvre majoritairement qui vient soutenir la filière bois du massif.

Globalement les forêts de cette partie du territoire sont gérées en futaie jardinée, ce qui permet d'une part d'étaler les recettes liées aux récoltes, mais également de proscrire toutes coupes rases qui viendraient dégrader ce paysage de montagne

4. Les pâturages :

Grace aux groupements pastoraux, les pâturages sont entretenus et garants de bonne ouverture des paysages. Les chalets d'alpages, nombreux sur les versants ont été répertoriés de manière à gérer au mieux les projets de réhabilitation. Le projet de refuge du Haut Gentil

✓ Les enjeux

Cette partie du territoire a conservé sa dominante naturelle.

L'objectif à ce niveau correspond donc davantage à la préservation du paysage naturel par l'entretien régulier de la forêt, tout en incitant à la conservation des pâturages afin d'éviter la déprise agricole.

5. L'étage subalpin : les monts et les chalets d'alpage

✓ Les zones de Pâtures



(Source : Dossier UTN – Refuge du Haut Gentil)

Cet étage est également marqué par une dominante naturelle, mais le paysage semble plus diversifié du fait de la présence des chalets d'alpages et des zones de pâtures. Néanmoins, la forêt regagne peu à peu de la surface, du fait de la progressive déprise agricole constatée sur le territoire. Le paysage tend à se fermer.

✓ Les chalets d'alpage

Les constructions plus ou moins isolées sont les témoins de l'activité agro-pastorale ?

Leur impact dans le paysage (sur les Monts notamment) n'est pas négligeable du fait de leur situation dans des prairies, encore ouvertes.

Les chalets correspondent globalement à un patrimoine en partie réhabilité, servant de résidences secondaires



✓ **Le Panorama**



(Source : Dossier UTN – Refuge du Haut Gentil)

Le site propose des panoramas exceptionnels, notamment vers l'est et le massif de la Vanoise.

✓ **La Pautaz**





Le secteur de la Pautaz, situé à 1575 m d'altitude, présente encore quelques chalets d'alpage. Des perspectives paysagères offrent de beaux panoramas sur le versant opposé, mais également sur les reliefs environnant la vallée de l'Eau Rousse.

✓ Le refuge du Haut Gentil

On retrouve à cet étage quelques refuges utilisés notamment par les randonneurs en période estival. Parmi eux, le refuge du Haut Gentil, également accessible en voiture, est une des structures qui accueille le plus de monde. Sa position de Belvédère permet des panoramas sur le massif de la Vanoise.

Le refuge fait actuellement l'objet d'un dossier UTN en vue de son extension.



(Source : Dossier UTN – Refuge du Haut Gentil)

✓ Les enjeux à l'étage subalpin

Cette partie du territoire a conservé sa dominante naturelle et ne subit pas de pression particulière.

En ce qui concerne le couvert boisé, il faut rappeler qu'en cas de forte pente, il joue un rôle de protection contre le ruissellement et en conséquence vis-à-vis des phénomènes d'instabilité (érosion, glissement). L'objectif pour cette entité correspond davantage à la préservation du paysage naturel par l'entretien régulier de la forêt et surtout le maintien des zones de pâturage.

Pour ce qui est des Monts, et des chalets d'alpages, ce sont des secteurs à préserver pour leurs enjeux agricoles, en interdisant notamment toutes nouvelles constructions, en encourageant les réhabilitations dans le volume existant, et en respectant le caractère des constructions.

L'extension du refuge du Haut Gentil constitue également un enjeu dans le cadre de son intégration paysagère. Malgré sa position de Belvédère, celle-ci ne semble pas d'avoir d'impact visuel particulier sur les perspectives paysagères.

6. L'étage alpin

C'est un étage, situé au dessus de 2000/2100 m, et marqué par un paysage à dominante minérale.

Parmi les sommets les plus hauts, on retrouve :

- La pointe de Combe Bronsin : 2499 m d'altitude
- La pointe de l'Ardenne : 2446 m d'altitude
- La pointe des Marmottes noires : 2339 m d'altitude
- Le mont de la Périère : 2436 m d'altitude
- La pointe des Arangles : 2344 m d'altitude

A partir du Mont Bellacha, s'ouvre une perspective paysagère sur le Mont Blanc.



III - LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

On trouve sur le territoire quelques entités archéologiques répertoriées, sur le village de Bonneval-Eglise :

- L'église Saint Pierre datant du Moyen âge-classique, époque moderne
- Le cimetière Saint Pierre de la même période
- Le Château du Bois, maison forte du Moyen-âge

Ce patrimoine sera à prendre en compte dans les opérations d'urbanisme, en référence au livre V du code du patrimoine.

Toute découverte fortuite concernant des vestiges archéologiques doit faire l'objet d'une déclaration (art. L531-14 du code du patrimoine).

La commune n'est pas concernée par un arrêté préfectoral de zones de présomptions archéologiques sur les projets d'aménagement ou de construction.

CONCLUSION

Approche paysagère

La qualité des paysages montagnards français est sans aucun doute liée à la domestication de ses massifs. L'alternance des espaces ouverts grâce au pastoralisme et à l'agriculture, avec des espaces fermés forestiers, crée une mosaïque de couleurs et de formes qui confèrent une réelle force au paysage.

Même si, aujourd'hui, le rapport entre surface pastorale et surface forestière semble s'équilibrer, l'évolution du paysage reste menacée par sa fermeture et son uniformisation, par la déprise agricole qui pourrait touchée à l'avenir les abords des villages avec notamment la disparition des exploitations agricoles à moyenne altitude.

Les priorités de développement sont aujourd'hui à déterminer en fonction d'un véritable projet qui devra être guidé par des enjeux démographiques, économiques et des possibilités techniques et de développement des équipements. Toutefois, elles doivent également prendre en compte les éléments du paysage, ses qualités et ses défauts, et, à partir des précédents éléments de diagnostic, l'objectif de la Carte Communale sera de structurer spatialement et qualitativement le développement de manière à dénaturer le moins possible ce territoire qui a su préserver ses valeurs.

Le chapitre suivant évoquera les choix que la commune a pris de manière à valoriser et protéger le paysage bâti comme non bâti, en structurant les différents espaces de la commune.

CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES SECTEURS

ELÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE

Le développement à envisager pour le territoire de Bonneval Tarentaise

Bien que petite commune de montagne, relativement éloignée des pôles urbains, Bonneval a réussi à retrouver une certaine attractivité, avec un récent retour à la croissance démographique depuis ces dernières années. Aujourd'hui, face à l'augmentation du prix du foncier à l'approche des agglomérations, les communes éloignées attirent de plus en plus de nouveaux habitants. Ici, cela s'est traduit d'abord par la transformation de quelques résidences secondaires (qui représentent environ 50% du parc de logements) en résidences principales et par quelques réhabilitations de bâti ancien, mais également ces dernières années, par de nouvelles constructions.

Bonneval-Tarentaise, au travers l'élaboration de sa Carte communale, souhaite pouvoir répondre aux éventuelles demandes, en maîtrisant le développement de l'urbanisation dans ce cadre montagnard qui a su être préservé et où l'agriculture reste importante. L'ensemble du diagnostic soulève ainsi un certain nombre d'enjeux :

I - ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE : VERS UN RENFORCEMENT DE L'ANIMATION DE LA COMMUNE GRÂCE À LA VENUE DE QUELQUES FAMILLES

Si la croissance démographique est de nouveau positive sur Bonneval-Tarentaise depuis ces dernières années, l'augmentation de la population reste néanmoins modérée par des possibilités d'accueil réduites, du fait de l'absence de documents d'urbanisme et de terrains à proximité immédiate des espaces urbanisés difficilement constructibles, notamment par leur pente très prononcée ou du fait de risques naturels.

Aujourd'hui, ce retour à la croissance démographique est marqué par la venue de familles avec enfants, permettant non seulement le maintien de l'école mais aussi le renforcement des liens sociaux et multi-générationnels entre habitants, possible notamment à travers l'animation qui pourra exister autour : c'est donc une véritable opportunité pour la commune de répondre au mieux aux demandes à venir concernant l'installation de nouveaux foyers.

II - DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION : OUI, MAIS DANS UN CONTEXTE TRÈS MARQUÉ ET PRÉSERVÉ

L'accueil de nouveaux habitants ou résidents temporaires génère un besoin en logements nouveaux. Si Bonneval-Tarentaise semble avoir retrouvé une attractivité de son territoire ses dernières années, la commune devra se doter d'un zonage de manière à répondre de manière suffisante aux besoins à la fois des futurs résidents permanents mais aussi en prenant en compte le fait que le compte chaque année encore se réalise de nouvelles résidences secondaires notamment dans le bâti existant.

Globalement, il s'agit effectivement de ne pas pénaliser l'accueil de nouveaux habitants permanents par une sous-estimation des besoins en résidences secondaires mais en parallèle de veiller à prendre en compte le caractère si particulier du territoire et notamment :

- **de préservation du cadre à dominante montagnarde** qu'il offre : l'objectif de la Carte Communale est de structurer spatialement et qualitativement le développement de manière à dénaturer le moins possible ce territoire qui a su préserver ses valeurs et son paysage bâti

remarquable. Il s'agit ainsi de bien cibler les zones potentielles d'urbanisation de manière à éviter l'étalement des constructions dans des villages dont la structure est avant tout marquée par leur densité particulière, et, d'inciter à l'insertion des nouvelles constructions du point de vue de leur architecture (maintien de certaines proportions du bâti traditionnel par exemple). Ce dernier point ne pourra être rendu effectif, qu'en parallèle de la carte communale, par la mise en place d'une consultance architecturale et d'une éventuelle Charte architecturale.

- **d'adaptation aux conditions naturelles du territoire**, du fait de la pente particulièrement soutenue du territoire et de la nature des terrains qui engendrent :
 - des risques naturels de toute sorte (nature du risque et degré d'aléa) très présents, y compris à proximité de certains secteurs urbanisés,
 - des difficultés en accès et en desserte par les réseaux.

III - MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT

- **Les équipements :**

L'accueil de nouveaux habitants doit se faire **en cohérence avec les équipements existants ou projetés et les ressources de la commune**. Aujourd'hui, ils semblent répondre favorablement aux objectifs communaux en matière d'augmentation de population (alimentation en eau, équipements scolaires...). Ce sont même ces objectifs d'accueil de population qui permettront de rentabiliser au mieux les équipements communaux, notamment scolaires, qui, par leur maintien, favorisent l'animation de la commune. La déficience, liée à la densité urbaine et aux forts dénivelés, que l'on note le plus sur les hameaux reste les possibilités de stationnement résidentiel, notamment sur Villard Benoit.

- **Les activités économiques :**

Même s'il existe quelques entreprises implantées sur la commune, la diversité économique reste réduite, du fait de l'éloignement du territoire des pôles urbains et des réseaux de télécommunication déficient (téléphonie mobile, internet, ...) : il convient toutefois de prendre en compte dans les possibilités constructibles l'éventuelle implantation de nouvelles entreprises, sources de services supplémentaires pour la population.

L'activité agricole est ici encore pérenne. Bien marquée encore sur les alpages, elle est encore également présente sur la bande du territoire où se trouvent les hameaux, avec notamment une exploitation et un bâtiment accueillant du bétail au sein même du village de Villard-Soffray. L'enjeu est ici double et repose à la fois sur la valeur agronomique de l'activité et la vente des produits qui peut en être fait sur place (atout pour les habitants), et, par la valeur paysagère qu'elle amène en évitant, grâce à l'entretien des terres, une fermeture trop rapide des paysages, notamment aux abords immédiats des hameaux. Si l'activité est pérenne pour une dizaine d'années elle n'est toutefois pas garantie avec une situation contraignante dans le village de Villard-Soffray, et par les dénivelés. Aussi, la collectivité a mené une réflexion sur des terrains plus favorables qui pourraient être proposés, au cas où cette exploitation envisagerait une délocalisation ou si une autre structure émettait le souhait de s'installer sur le territoire. C'est pourquoi, au moment de l'élaboration du PIZ, elle a demandé une étude complémentaire sur le secteur de Plan des Granges, facilement accessible depuis la RD, en aval des « Granges » sur des terrains dont les dénivelés sont nettement moins soutenus et éloigné de l'urbanisation.

Le cadre offert par la commune et les territoires environnants représentent un atout considérable pour **le développement touristique** de la commune, comme l'illustre le nombre de résidences secondaires qui tendent encore à augmenter ces dernières années. L'objectif de la Carte Communale est également de pouvoir renforcer l'accueil touristique notamment par le biais du projet de refuge du Haut Gentil qui fait l'objet d'un dossier UTN.

Globalement, les activités économiques à maintenir ou à développer sur le territoire joueront un rôle tant sur l'économie locale que par rapport aux services connexes qui pourront être développés sur place, renforçant l'animation du territoire et son attraction potentielle pour de nouvelles familles.

LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

Choix retenus pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées

I - LES CHOIX COMMUNAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Globalement, la volonté de la commune est de préserver son caractère montagnard qui participe à son identité, et par là, de contenir l'urbanisation afin de préserver son paysage général tout en permettant la venue de quelques familles supplémentaires, renforçant le dynamisme de son territoire.

A. Quel projet de développement pour Bonneval Tarentaise ?

Par les éléments du diagnostic, le constat est que l'attraction de la commune reste limitée et le projet de Carte Communale veut **répondre de la manière la plus réaliste à l'évolution démographique envisagée**, en évitant d'ouvrir à l'urbanisation plus de terrains qu'il n'en faudrait, provoquant ainsi étalement et éparpillement des constructions au détriment du paysage (source d'attraction) et des possibilités constructibles ultérieures, l'objectif étant d'avoir une vision à long terme.

Ces 5 dernières années, on comptabilise 8 nouvelles résidences principales et 4 nouvelles résidences secondaires soit par changement de destination, soit en constructions neuves, soit un total de 12. Pour les 8 à 10 prochaines années, **on peut estimer de manière réaliste un besoin de 20 à 22 nouveaux logements (résidences principales et secondaires confondues) que ce soit dans le bâti existant ou dans de nouvelles constructions.**

B. Sur quels critères envisager le développement ?

De manière générale, les choix en matière de développement de l'urbanisation répondent à plusieurs critères dont les principaux sont évidents au vu des caractéristiques du territoire:

- **l'alimentation en eau et les problèmes de pression qui existent sur certains secteurs, les possibilités de gestions des eaux pluviales et de desserte en voirie reste un critère essentiel dans le choix des terrains urbanisables.**

La configuration du territoire avec ses forts dénivelés impliquent des investissements qui seraient lourds à supporter par la collectivité (ou même pour les particuliers) en cas de travaux et la volonté est de choisir les secteurs potentiellement urbanisables en cohérence avec cette problématique propre à Bonneval.

- enfin, le Plan d'Indexation en Z, revu à l'occasion du projet de Carte Communale, a permis de **déterminer les secteurs les plus propices à l'urbanisation face aux risques naturels.** Ainsi, toutes les secteurs à risque fort (zones rouges ou oranges du PIZ), y compris celles support à des constructions existantes, seront en zones non constructibles de la carte communale (en « N »). Pour les autres secteurs, leur classement dans la Carte Communale sera dépendant dans l'ensemble des critères précédemment énoncés, ceux qui ne seront pas en zones constructibles devant être considérés comme des réserves pour les moyens ou longs termes et pour les générations futures.

II - LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT PAR SECTEUR

L'analyse du contexte actuel a permis de faire ressortir des secteurs différenciés destinés à se développer de manière distincte en fonction des enjeux qu'ils présentent, mais aussi en fonction de leur accessibilité, de leur niveau d'équipement, de leur forme d'urbanisation ou des risques naturels potentiels qui existent.

Il est évident que les secteurs les plus susceptibles de connaître une évolution les prochaines années sont ceux urbanisés et sont donc liés à la présence des 4 villages existant sur le territoire communal :

- **le village de Bonneval l'Église** qui concentre le plus de constructions et de logements, qui accueille aussi l'école, l'un des équipements essentiels de la vie communale et aussi un élément indéniable jouant sur l'attraction de nouvelles familles. C'est également le village qui présente les moins forts dénivelés. A l'écart de la RD, il n'en reste pas moins facilement accessible.
- **le village de Villard-Soffray**, où se trouve la mairie et où la plupart des constructions sont implantées de part et d'autre de la RD
- **le village de Villard-Benoît**, juste en aval de la RD, celui où les dénivelés sont les plus conséquents, et sans doute le plus dense, posant notamment des problématiques de desserte et de stationnement
- **le village du Biollay**, plus à l'écart, sur la route de la Pautaz

De plus, on retrouve quelques structures bâties isolées qui présentent un intérêt dans le développement de Bonneval Tarentaise :

- **Le refuge du Haut-Gentil**, dont un projet d'extension fait actuellement l'objet d'un dossier UTN, mené parallèlement à l'élaboration de cette carte communale.
- **Le hameau des Granges**, actuellement non habité, un groupement constitué de granges d'architecture typiquement local qu'il serait intéressant de ne pas voir disparaître et de valoriser en permettant la réhabilitation dans le volume existant. Contrairement aux chalets d'alpage situés à plus haute altitude, le hameau des Granges est directement accessible depuis la RD, premier groupement bâti que l'on rencontre venant de la vallée.
- **Un certain nombre de chalets d'alpage sur les versants**, également d'intérêt architectural, qui ont été répertoriés dans une étude spécifique, afin de préparer leurs éventuelles restaurations en fonction de leurs qualités.

Globalement, l'objectif de préservation du territoire passe dans le projet de Carte communale par l'ouverture à l'urbanisation de terrains actuellement non bâtis recentrés sur les 4 villages. Ces derniers n'ont accueilli que de rares constructions au cours des récentes décennies et présentent donc un aspect préservé très fort, avec un tissu urbanisé ancien et très dense et des constructions qui s'adaptaient à la pente. Aussi, tout projet de développement aura un impact certain sur le paysage de la commune et plus particulièrement des villages.

Le projet de carte communale a pour objectif de ne pas dénaturer le cadre de vie montagnard offert aux habitants de Bonneval-Tarentaise et ce paysage bâti très atypique. Ainsi le développement préconisé par le document a veillé à ce que :

- L'urbanisation se concentre en priorité dans les espaces interstitiels dans les périmètres urbanisés existants en prenant en compte les possibilités de réhabilitation de manière réaliste,
- Les secteurs d'extension soit le moins d'impact possible sur le paysage bâti, par leur inscription en continuité de l'urbanisation existante (en respect avec la loi montagne), mais ceci aussi

par le biais de d'extensions proportionnées à la taille des hameaux, préférant les poches d'urbanisation de surface réduite qui limiteront les phénomènes de mitage et l'apparition de « dents creuses » entre noyau villageois anciens et extensions récentes.

Le respect du caractère des constructions (que ce soit en cas de réhabilitation ou dans les projets de constructions nouvelles) ne peut être imposé par la Carte Communale mais le sera à travers un projet de charte paysagère et la volonté de la commune de faire intervenir un architecte conseil sur le territoire communal.

C'est l'équilibre entre le maintien et la préservation des espaces de valeur agricole et ceux à dominante montagnarde, et la volonté de permettre une évolution modérée des secteurs urbanisés qui a permis de déterminer les choix prioritaires guidant le développement futur de la commune.

1. Puiser dans le potentiel réhabilitable de la commune

Les réhabilitations dans l'existant ont été 3 fois plus nombreuses que les constructions neuves ce qui s'expliquent par l'absence de document d'urbanisme qui limite les possibilités constructibles, et, en parallèle du potentiel de l'existant. A noter que pour les seules résidences principales, on comptabilise 3 constructions neuves pour 5 réhabilitations.

Toutefois, un des enjeux de la commune est d'accueillir de nouvelles familles avec enfants ou sur le point d'en avoir, pour maintenir l'école et par là l'animation et le lien social sur le territoire.

Si le bâti existant se prêter bien pour de la résidence secondaire ou pour les ménages de petite taille, les nouvelles constructions seront souvent plus appropriées pour accueillir des foyers plus importants et les possibilités constructibles rendront le territoire plus attractif pour les familles.

Par ailleurs, le potentiel réhabilitable a diminué ces dernières années et il est essentiellement existant aujourd'hui sur Bonneval Eglise ou sur Villard Benoit qui présente des contraintes importantes d'accessibilité et de stationnement (pouvant apparaître comme un obstacle lors des travaux de réhabilitation pour l'apport des matériaux et dans la vie courante). Sur l'ensemble des constructions inutilisées aujourd'hui (principalement des anciennes granges), il paraît réaliste d'estimer à environ 6, au maximum, les possibilités de création de logements dans du bâti existant (en fonction de l'état du bâti, de ses contraintes fonctionnelles et de la rétention qui peut en être faite), sachant que la plupart contenteront essentiellement des résidents saisonniers.

C'est-à-dire que pour les 10 prochaines années le besoin estimé pour des logements en constructions nouvelles se monterait à environ 14 à 16 logements (déduction faite des 6 réhabilitations sur le besoin global estimé à 20 à 22 logements).

2. Privilégier l'accueil de la population dans le village principal de Bonneval-l'Eglise

2.1 Le village de Bonneval-l'Eglise

C'est le secteur urbanisé le plus important qui regroupe aujourd'hui plus de 80 % de population permanente de Bonneval-Tarentaise. Son attraction, qui n'est pas récente, est liée à plusieurs éléments :

- Il est facilement accessible depuis la vallée, tout en étant à l'écart de la RD (nuisances limitées par rapport à la circulation, notamment en été où le territoire est très fréquenté)
- Il accueille un des services essentiels à la venue de nouvelles familles de Bonneval Tarentaise, l'école, et concentre plusieurs lieux de rassemblement (dont l'église). Aussi, en privilégiant

son développement, on limite automatiquement les déplacements qui peuvent se faire à l'échelle locale.

- C'est le village qui présente les dénivelés les moins importants, donc où la gestion des eaux et la desserte en voirie (et possibilité de stationnement) sont les moins contraignantes, mais aussi qui n'est pas concerné par des risques naturels

Il se présente donc comme le village à privilégier dans le développement communal.

2.2 Les choix retenus pour le développement de Bonneval Eglise



Comme la plupart des villages de Bonneval Tarentaise, implantés dans la pente, celui de Bonneval Eglise présente un impact important. Pour rappel, c'est le seul hameau visible depuis un autre village de Bonneval, et notamment depuis l'extrémité Nord de Villard Soffray où se trouve la mairie.

Ici les espaces interstitiels disponibles sont quasi absents et présentent pour la plupart des surfaces réduites servant de potagers attenants aux constructions existantes. C'est ici que ce sont implantées les trois constructions les plus récentes de Bonneval Tarentaise (non cadastrées mais dont l'emplacement a été reporté sur le plan de zonage), entre le village et la scierie qui ont permises à la commune de retrouver une croissance démographique et de maintenir ses effectifs scolaires.

Aussi, les projets de densification du secteur passent essentiellement par une extension de l'urbanisation en périphérie immédiate des constructions existantes, sur des secteurs qui pourront être le plus facilement desservis et qui présentent le moins d'impact du point de vue paysager. La zone constructible a été limitée soit du fait de contrainte de réseau (notamment d'alimentation en eau pour la bande amont proposée), soit par les éléments ou lignes du paysage existantes à savoir : les constructions existantes (les extensions de l'urbanisation se limitant à leur aplomb immédiat), et/ou, les routes et chemins.

Le projet de Carte communale propose ainsi 4 tènements susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions :

- Une dent creuse entre village et scierie de 1500 m² environ
- Un tènement d'environ 2900 à l'aplomb immédiat de la scierie (en son amont) qui pourrait faire l'objet d'un projet de lotissement communal, directement accessible depuis la route supérieure
- Une bande à l'amont du village d'environ 3440 m² qui longe la voirie communale, limitée sur l'épaisseur du fait de problème de pression pour l'alimentation en eau
- Une dent creuse d'environ 2280 m², entre constructions existantes, en extrémité Sud-Ouest de village.



On peut estimer ici à une douzaine de logements (en fonction de la configuration des terrains et du niveau de desserte), le potentiel offert par ces différents tènements.

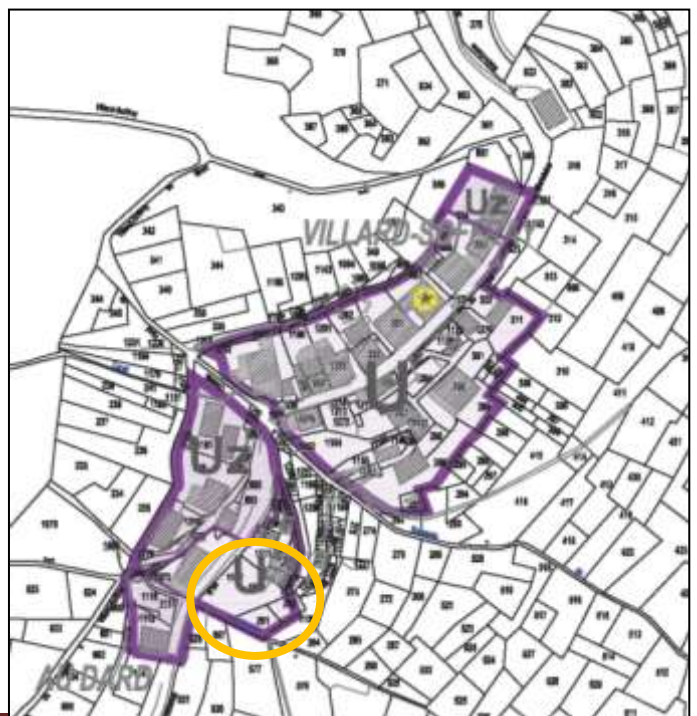
3. Permettre un développement modéré sur les autres villages de Bonneval-Tarentaise

Si la majeure partie des futures constructions sera concentrée sur Bonneval-Tarentaise, il faut également permettre le développement des autres villages, de manière à diversifier sectoriellement l'offre constructible, mais toujours modérément pour répondre aux besoins généraux de la commune en termes de logements, en cohérence avec le développement de ces dernières années, ce qui se traduirait par la possibilité d'accueillir entre 1 et 2 constructions par village.

Les trois autres villages ont la particularité commune d'être affectés par les risques naturels de types et d'aléas variés, ce qui contraint quoiqu'il en soit leur développement.

3.1 Villard Soffray

Ce village s'est développé tout en longueur de part et d'autre de la RD et est en partie concerné par des risques naturels. Sorti du périmètre bâti, les dénivelés sont trop importants pour envisager des extensions importantes de l'urbanisation directement depuis la RD. Côté mairie, cela explique le fait que le bâtiment ne soit pas inclus



dans le périmètre de la zone constructible de la carte communale. Le village est également scindé en deux zones du fait des risques naturels de crues, d'aléa fort, qui concernent le ruisseau du Bessard. Sur la partie centrale du hameau, l'extension de l'urbanisation est limitée par la présence d'une exploitation agricole, pérenne sur les dix prochaines années, qui implique un périmètre de réciprocité de 50 m entre le bâtiment accueillant du bétail et les futures constructions. Il en résulte une seule possibilité en aval de la sortie Sud du village, accessible depuis une route existante qui dessert également les constructions aval implantées sous la partie centrale du village. **L'offre constructible se limite ici à 700 m² de terrain pour une construction nouvelle, soit un logement.**

3.2 Villard Benoît

C'est le village où les dénivelés sont les plus soutenus et également concernés entièrement par des risques naturels qui limitent ses extensions sur le Nord et sur le Sud. Par ailleurs, ce village, par ces pentes soutenues, présente des difficultés de desserte et de stationnement. C'est sans doute la raison pour laquelle il est davantage choisi comme lieu de villégiature, l'essentiel des constructions qui le constituent faisant office de résidences secondaires.

Quelques constructions situées en son extrémité Nord ont dû être retirées du périmètre de la zone du fait d'aléa fort.

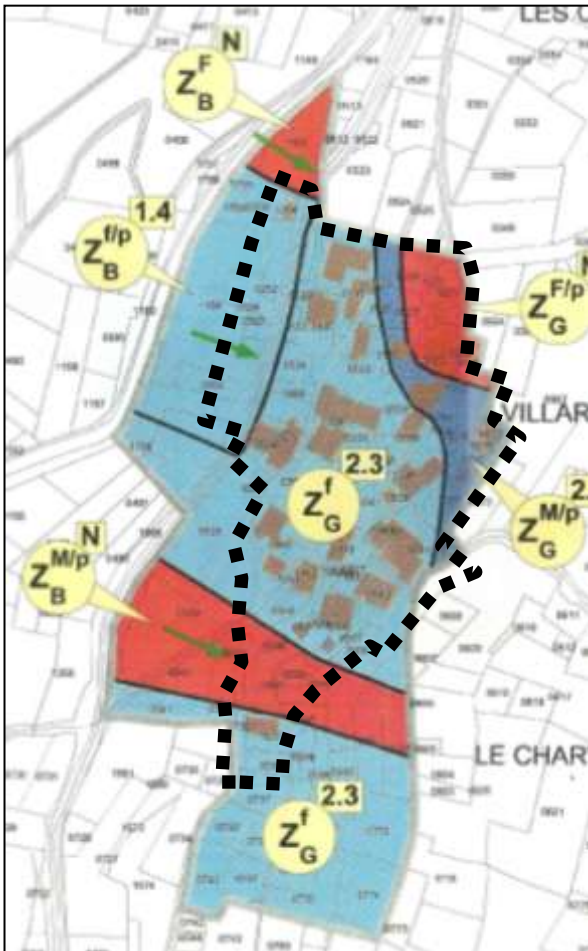
Sur la partie Sud, l'ancienne école est en continuité du village. Elle ne peut cependant être intégrée à la zone urbaine principale du fait d'un couloir potentiel de risques forts (large d'une dizaine de mètres) qui doit rester inconstructible et qui la sépare donc des autres constructions du village. Au vu des dénivelés, des phénomènes de risques naturels qui le touchent, et des possibilités de desserte (et de stationnement), c'est ce secteur Sud qui peut le plus favorablement se développer.

Le projet de Carte Communale se contente d'intégrer dans la zone constructible, séparée en deux par le couloir classé au PIZ en risque fort, deux parcelles disponibles dans le prolongement de l'ancienne école, dont la surface globale est de 340 m² et permettra la construction d'un seul logement.

Le secteur est desservi par les réseaux (voirie, électricité, eau, possibilité d'assainissement individuel...), ce qui justifie son classement en « U » dans la carte communale.



Coulée en zone rouge entre chapelle (perceptible à gauche sur le cliché) et ancienne école qui sert actuellement de logement, bâtiment à droite sur le cliché)



Périmètre du village superposé
au PIZ



Périmètre du village superposé au
zonage de la Carte Communale

La surface potentiellement urbanisable proposée concerne 340 m² de terrain voué à accueillir un nouveau logement

3.3 Le Biollay

Ce hameau le plus haut en altitude et excentré par rapport aux autres villages n'a pas vocation à se développer de manière importante. Toutefois, ici comme sur les autres villages, l'objectif est de pouvoir diversifier l'offre constructible par quelques possibilités limitées. Il est par ailleurs également très concerné par les risques naturels et notamment d'avalanche qui limite fortement son développement à l'Ouest, secteur qui se serait le plus prêter au développement. Le village est scindé en deux par la route principale, la partie ancienne sur l'amont, et quelques constructions moins anciennes sur l'aval.

Comme pour Bonneval Eglise, en dehors des contraintes liées aux risques, les choix d'extension se portent sur deux tènements dont les limites sont données par les routes ou constructions existantes (à l'aplomb de ces dernières, en aval ou en amont), en sortie Ouest du Village.

- Le premier d'un peu plus de 1000 m², dans le prolongement immédiat de la partie ancienne jusqu'à l'aplomb d'un garage situé dans un virage plus haut
- Le deuxième d'environ 780 m² entre constructions existantes à l'aval et la route.

La surface disponible permettra au mieux la construction de deux nouveaux logements.

III - L'OFFRE CONSTRUCTIBLE DE LA CARTE COMMUNALE

1. L'offre en terrains constructibles

Tel qu'est le plan proposé, l'offre constructible est la suivante :

	Surfaces terrains potentiellement constructibles (m ²)	Estimation nb logement dans constructions nouvelles	surface moyenne potentiellement consommable par logement (m ²)
Bonneval église	10120	12	843
Villard Soffray	670	1	670
Villard Benoit	340	1	340
Le Biollay	1870	2	935
Total	13000	16	

Il serait donc possible de réaliser environ 16 maisons supplémentaires. A cela, s'ajoutent les six réhabilitations possibles dans le bâti existant (création de logements par changement de destination d'anciennes granges présentes dans les villages et/ou aux Granges).

Cela ferait au maximum la création de 22 nouveaux logements, résidences principales ou secondaires confondues.

2. Les possibilités d'accueil de nouveaux habitants

Le zonage de la Carte Communale permettrait d'envisager environ 22 nouveaux logements sur les 8 à 10 prochaines années, ce qui est cohérent avec ce qui s'est produit ces 5 dernières années (12 nouveaux logements dont 3 constructions neuves), et permettra, avec des constructions neuves, d'accueillir davantage de familles, garantes de l'animation de la commune et du maintien de l'école.

Sur ces 5 dernières années, la proportion entre résidences principales et résidences secondaires étaient respectivement de 2/3 et 1/3. Si on reste sur cette même répartition, puisque le territoire accueille toujours comme lieu de villégiature, cela voudrait dire qu'environ 14 à 15 des nouveaux logements réalisables répondraient aux besoins de la population permanente.

Avec une taille moyenne des foyers de 2,3 personnes (si on estime que le territoire accueillera davantage de familles dans les prochaines années), cela donnerait une augmentation de population d'une trentaine d'habitants permanents.

INCIDENCES DU PROJET DE CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

Le travail d'élaboration de la présente carte communale s'est réalisé en veillant, tout au long de la démarche au respect des principes fondamentaux de la Loi SRU et de la Loi Montagne modifiées par la Loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, et la loi ENE du 12 juillet 2011, à savoir :

MAINTIEN DE LA DIVERSITÉ DES FONCTIONS URBAINES ET DE LA MIXITÉ SOCIALE

Choix retenus pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées

I - EN MATIÈRE D'HABITAT ET D'ÉQUIPEMENTS

L'objectif de la commune par le biais de la Carte Communale est de pouvoir répondre aux demandes d'habitants actuels ou à venir en fonction des possibilités d'accueil, notamment du point de vue des équipements en place ou en projet. Aujourd'hui la plupart des logements ne sont pas forcément adaptés pour la venue de nouvelles familles et c'est pourquoi le choix est de diversifier l'offre en logements par l'ouverture à l'urbanisation de quelques secteurs.

La collectivité avait également le projet de réserver un espace voué à la création de logements aidés. Les offices HLM du secteur ne se sentent pas aujourd'hui prêts à développer de tels logements sur Bonneval Tarentaise du fait du parc existant dans la vallée affichant un taux de vacances importants et, de l'éloignement de la commune. Le secteur qui avait été alors envisagé, en aval de Bonneval Eglise où se situe l'école, est maintenu en N, mais a été étudié au PIZ et doit être considéré comme une réserve à terme pour un projet de développement de la mixité sociale sur le territoire.

Ces dernières décennies, le développement positif en termes de croissance démographique s'est accompagné du maintien d'équipements comme l'école par exemple.

La commune a déjà réalisé l'enfouissement des réseaux électriques dans 3 des villages, celui de Villard Benoît étant prévu pour 2012.

II - EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1. L'agriculture

L'agriculture reste une des principales activités économiques de la commune. Encore pérenne, le souci a été au travers de la Carte Communale de :

- d'étendre le moins possible l'urbanisation sur les terres agricoles par une volonté densifier en priorité les « dents creuses » et en ciblant les parcelles urbanisables en périphérie immédiate du village.
- respecter les distances d'éloignement entre bâtiments accueillant du bétail et secteurs d'habitat de manière à limiter les nuisances réciproques qui pourraient exister. C'est pourquoi, la collectivité a mené une réflexion sur des terrains moins contraignants qui pourraient être proposés, au cas où cette exploitation envisagerait une délocalisation ou si une autre structure émettait le souhait de

s'installer sur le territoire. Le site qui semblerait le plus favorable est celui du Plan des Granges qui a été étudié dans le PIZ pour déterminer l'absence de risques naturels de référence.

La commune aurait le projet pour ce secteur d'acquérir les terrains, peut-être de créer une ferme communale, l'objectif étant qu'il en soit d'avoir une réserve de terrains disponibles à terme au cas où il y aurait un projet de délocalisation ou de création sur le territoire en termes d'exploitation agricole.

2. Le tourisme

La commune contribue également, avec les moyens dont elle dispose, au développement touristique de son territoire. Le projet UTN concernant l'extension du refuge du Haut-Gentil devrait ainsi permettre d'attirer davantage de randonneur sur le circuit du tour de la Lauzière, et pourquoi pas, à long terme, de développer des services complémentaires qui pourraient bénéficier également aux habitants permanents.

En conclusion, l'objectif du projet de Carte Communale est d'accompagner au mieux le développement de la population par les sources de richesses potentielles.

LA VALORISATION ET LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET RURAUX

Choix retenus pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées

Le ciblage des secteurs urbanisables de la commune s'est fait dans le respect des autres principes de la loi SRU notamment :

- celui d'équilibre entre le développement et le renouvellement urbain d'une part et la préservation des terres agricoles et la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part,
- celui du respect de l'environnement.

... et dans le respect des dispositions particulières liées aux zones touchées par la loi Montagne du 9 Janvier 1985 qui concernent l'ensemble du territoire communal, à savoir, la préservation :

- des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, des activités pastorales et forestières ;
 - des espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.
- Les paragraphes suivants précisent les moyens de valorisation et de préservation des milieux naturels et ruraux mises en œuvre dans l'élaboration de la Carte Communale dans le respect de la Loi SRU et de la Loi Montagne.

I - LE CLASSEMENT DES SECTEURS DIFFÉRENCIÉS DE LA CARTE COMMUNALE

Conformément à l'article L124-2 du Code de l'Urbanisme, la Carte Communale de Bonneval-Tarentaise délimite deux types de zones :

- Les zones où sont autorisées les constructions (zones U). Dans le périmètre des zones U ont été différenciés deux sous-zones :
 - ⇒ Celles indicées « z » qui sont concernées par des risques naturels d'aléa faible ou moyen et pour lesquelles le PIZ annexé au présent dossier donnent des prescriptions pour les futurs projets
 - ⇒ Celle indicée « e », existante sur le village de Bonneval Eglise qui cible la menuiserie, vouée à des installations de type artisanal.
- Les zones N où elles ne sont pas admises à l'exception de l'adaptation, la réfection, les changements de destination ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. La mise en œuvre de ces possibilités de travaux relève de deux types de condition : la desserte par les réseaux et l'absence de risques naturels.
- Le refuge du Haut Gentil est conservé en zone N : ce classement répond à la volonté de ne permettre sur le secteur que ce qui a été autorisé par le préfet par arrêté en date du 26 Juillet 2011 concernant le projet UTN.

La protection de l'agriculture

Les secteurs U ont été ciblés de manière à ne pas entraver l'activité agricole. Les terrains potentiellement disponibles dans le périmètre de réciprocité de l'exploitation agricole de Villard Soffray restent dans le projet de Carte Communale en zone N, non constructible pour éviter de contraindre davantage cette exploitation.

Le projet de Carte Communale n'a donc pas d'incidences sur les terres actuellement utilisées pour l'agriculture, et donc non plus sur la zone AOC « Beaufort ».

Par ailleurs, en envisageant un site plus approprié au Plan des Granges pour l'installation d'une éventuelle exploitation (ou la délocalisation de celle en place à Villard-Soffray par exemple), la collectivité affirme son souhait de participer à au maintien de l'activité agricole sur le territoire. Elle utilisera si besoin son Droit de Prémption pour la mise en œuvre de ce projet (acquisition des terrains et/ou création d'une ferme communale).

Le tableau suivant fait état des surfaces en zones U, où sont autorisées les constructions, et, des surfaces en zones N, décomposées selon leur vocation.

		Surface des zones (en ha)	Total par type de zone (ha)
Zones U	Bonneval église (dt 0,33 à vocation économique)	4,50	7,61
	Villard Soffray	1,25	
	Villard Benoit	0,84	
	Le Biollay	1,02	
Zone N	Vocation agricole (données 2009)	624,00	1958,06
	Vocation naturelle	1334,06	
Total surface territoire (en ha)			1965,67

II - LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS DE VALEUR ÉCOLOGIQUE

1. Les inventaires patrimoniaux : ZNIEFF, Natura 2000, et zones humides

Aucune extension de l'urbanisation n'est prévue dans l'ensemble du périmètre de la ZNIEFF de type 1 ni dans le site Natura 2000 (périmètre quasiment équivalent sur la commune) se trouvant sur la commune. Les zones considérées sont situées actuellement hors secteurs urbanisables et ont été classées en N. Les zones humides, se trouvant en tête de bassin versant des trois principaux ruisseaux, sont également classées en N.

Seul le projet d'extension du refuge du Haut-Gentil est concerné par le périmètre du site Natura 2000 S17. Les incidences ont donc été évaluées dans ce dossier (voir encadré ci-dessous) :

4.1.4 - Sur le site Natura 2000 « Massif de la Lauzière » (FR8202003)

Le projet d'extension du refuge du Haut-Gentil s'inscrit dans le cadre d'une procédure d'Unité Touristique Nouvelle (UTN) soumise à autorisation. Le site d'étude est en outre compris dans le périmètre du Site Natura 2000 « Massif de la Lauzière » (FR8202003). Au regard de ces éléments, le maître d'ouvrage doit évaluer les incidences de son projet sur le site Natura 2000 au titre des articles L.414-4 et l'article R.414-19 (modifié par l'article 1^{er} du décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000) du Code de l'Environnement.

Les incidences du projet UTN sur le site Natura 2000 « Massif de la Lauzière » (FR8202003) ont été traitées en complétant un formulaire simplifié des incidences Natura 2000 obtenu auprès de la Préfecture de la Savoie. Les conclusions de ce document indiquent l'absence d'incidences significatives du projet, tant dans sa phase « Travaux » que dans sa phase « Exploitation », sur les composantes naturelles d'intérêt communautaire (habitats, faune, flore) qui ont justifié de la désignation du site Natura 2000. En conséquence, en l'absence d'incidence, le formulaire simplifié fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000. Ce document a été joint aux pièces constitutives du dossier UTN.

Extrait du dossier UTN pour le projet d'extension du refuge du Haut-Gentil

Le projet de carte communale n'aura donc aucune incidence sur le site Natura 2000

L'ensemble du territoire communal est inclus dans le périmètre de ZNIEFF 2. Mais le projet qui permet une extension très limitée des villages préserve la qualité environnementale et patrimoniale globale de la commune.

2. La forêt et les boisements remarquables

Il en est de même pour les espaces boisés sur les versants, soit ceux riverains des cours d'eau dans la vallée, qui par leur diversité proposent une variété de secteurs d'habitat d'intérêt écologique : qu'il s'agisse de la forêt soumise au régime forestier ou non, ces secteurs restent classés en N.

3. Conclusion

Le projet de Carte Communale a veillé à la protection des milieux naturels intéressants.

III - LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX PAYSAGERS

1. La préservation des espaces à dominante naturelle ou agricole

Tout d'abord, la protection des espaces agricoles et naturels passe par le fait de contenir les extensions prévues pour l'urbanisation en périphérie immédiate des villages dans un objectif d'utilisation économe de l'espace et d'éviter tout développement linéaire le long de la route départementale.

L'ensemble des dispositions retenues pour préserver la qualité des sites et des paysages s'exprime notamment par le zonage N d'une majeure partie du territoire :

- Le maintien des espaces agricoles permettra le maintien de l'entretien des terres et donc de l'ouverture des paysages.

- L'objectif de la Carte Communale a été de bien estimer l'accueil de nouveaux habitants de manière à ne pas ouvrir à l'urbanisation plus de terrains qu'il n'en faudrait et d'éviter le manque d'entretien de terres (en vue d'une urbanisation prochaine par exemple) et l'avancée de la friche sur des prairies actuelles qui font office d'ouvertures dans le paysage.

Par ailleurs, la collectivité tente de sensibiliser au mieux les particuliers à l'entretien de leurs parcelles, notamment lorsque ces dernières ne sont plus utilisées par l'agriculture.

2. La préservation des espaces urbanisés

Le zonage U de la Carte Communale s'est attaché à conserver les structures groupées des villages et ne permettant l'extension de l'urbanisation qu'en continuité du bâti existant (loi montagne)

Le fait de n'avoir pas eu jusqu'à présent de document d'urbanisme, a limité les possibilités constructibles et a poussé à réhabiliter le bâti existant, préservant la structure dense des villages et leur caractère architectural, et il s'agit, par les possibilités de densification très ponctuelles qu'offre la Carte Communale, de ne pas dénaturer ce site préservé.

Les secteurs d'extension ont également été ciblés de manière à limiter leur impact en vue lointaine, ou en vue plus rapprochée, notamment celle de Bonneval Eglise depuis la mairie.

Enfin, si la Carte Communale ne permet pas d'imposer certaines règles de constructions, notamment sur leur aspect, la collectivité souhaite sensibiliser au mieux les auteurs de projets à la qualité architecturale des constructions par le biais d'une Charte paysagère et l'intervention d'un architecte conseil.

3. La prise en compte du patrimoine archéologique

Aucun projet connu à ce jour pourrait avoir des conséquences sur les 3 entités répertoriées sur le territoire datant de l'époque médiévale à l'époque moderne, à Bonneval Eglise, à savoir l'église Saint Pierre, le cimetière Saint Pierre et le Château du Bois.

Même si à ce jour, aucun projet connu n'est susceptible d'avoir de conséquences sur ce patrimoine. Toutefois, le présent rapport de présentation informe des procédures en matière d'archéologie préventive.

IV - LA GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES

1. La prise en compte des risques naturels

Les risques naturels ont été intégrés à la réflexion du projet de carte communale, dans la mesure où les périmètres de constructibilité définis dans le plan de zonage respectent les prescriptions émises dans le PIZ.

Par ailleurs, la collectivité a étendu l'étude des périmètres du PIZ jusqu'au Plan des Granges pour vérifier l'absence de risques naturels au cas où une exploitation agricole venait à s'y installer.

Enfin, si la commune est soumise à **des risques miniers** (ancienne concession de plomb dite « le Crozat », fermée en 1922), le secteur à risque est éloigné de toute urbanisation, ne fait pas l'objet de projet spécifique et est classé en N dans le projet de Carte Communale.

2. La prise en compte des risques de pollution et de nuisance

2.1 Nuisances et pollutions liées à l'activité agricole

Il existe un bâtiment d'élevage sur la commune ; la Carte Communale respecte le périmètre de réciprocité entre celui-ci et les secteurs d'habitat, ce qui réduira les risques de nuisances. Il n'y a sur

le territoire plus que cette seule exploitation professionnelle qui n'a jamais donné lieu à des plaintes vis à vis des nuisances ou pollutions qu'elle aurait pu produire.

La réflexion menée sur le Plan des Granges, éloigné de l'urbanisation, a également pour but de limiter les nuisances réciproques que la commune a connu jusqu'à présent avec l'implantation d'exploitations au sein des villages, et de devancer le projets qu'il pourrait y avoir à l'avenir.

2.1 Nuisances et pollutions liées à la scierie

La scierie est implantée à l'entrée de Bonneval-Eglise ; la Carte Communale prévoit un zonage particulier (Ue) pour cette activité, suffisamment large pour que la partie de l'activité la plus bruyante, aujourd'hui existante, reste éloignée des zones d'habitat. Il sera possible pour l'activité, d'installer des bâtiments de stockage, sur cette zone.

2.2 Nuisances et pollutions liées aux transports

La RD213 reste relativement peu fréquentée et ne traverse que le village de Villard Soffray, même si elle dessert le col de la Madeleine. Ceci étant, l'ouverture récente de la télécabine de Celliers, desservant la station de Val Morel, aurait comme conséquence une augmentation de la circulation. Le projet communal modère grandement le développement de l'urbanisation sur Villard Soffray, le plus touché en la matière, limitant ainsi les nuisances vis-à-vis des futures constructions.

La carte communale prévoit de privilégier l'accueil de la population dans le village le plus important de Bonneval-l'Eglise. En faisant ce choix d'urbanisation, avec la présence de l'école, la commune a veillé à limiter à ne pas augmenter les déplacements au travers de sa carte communale.

Mêmes si les conséquences néfastes sur la qualité de l'air sont réduites, voire négligeables, en ciblant les secteurs de développement autour du village, l'objectif est de limiter les déplacements sur la commune. Par ailleurs, la mise à disposition d'un transport collectif pour les scolaires limite aussi les déplacements.

2.3 Les nuisances visuelles

La commune a enfoui ses réseaux anciennement aériens (EDF, PTT, éclairage public...) qui participe à la valorisation visuelle du village.

V - LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

1. La ressource en eau : situation actuelle et à venir de la commune

La commune ne souffre pas de problème d'alimentation en eau que ce soit au niveau des débits, la quantité distribuée, ou de la qualité de l'eau.

La venue d'une trentaine d'habitants supplémentaires sur la commune n'aura pas de conséquences sur l'alimentation actuelle en eau qui répond largement au besoin de la commune.

Les limites d'extension d'urbanisation ont été également définies vis-à-vis des problèmes de pression qui peuvent exister sur certains hameaux : Bonneval-Eglise, Villard-Soffray et Villard-Benoit, du fait de réservoirs situés à faible différence d'altitude des villages.

2. Les périmètres de captage

Les captages d'eau sont protégés par des périmètres de protection et ne sont pas concernées par les zones urbanisables (zones U) et sont classés en zone N.

VI - LES POSSIBILITÉS D'ASSAINISSEMENT

1. Le réseau d'assainissement

La commune dispose d'un arrêté préfectoral dérogatoire du mars 2001 concernant l'assainissement individuel sur le territoire de Bonneval-Tarentaise pour les habitations existantes, mais exige la mise en œuvre d'un assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur pour les futures constructions.

La Carte Communale permettra la venue d'une trentaine d'habitants permanents supplémentaires, portant au total à 45 avec les résidents occasionnels. La commune compte aujourd'hui 114 habitants permanents auquel s'ajoutent 230 personnes en été. Du fait de cette population, le développement prévu dans la carte communale reste modérée en rapport avec la taille des hameaux, au regard de l'autorisation préfectorale en vigueur.

2. Le réseau d'eaux pluviales

Les villages sont déjà équipés de réseaux d'eaux pluviales.

VII - CONCLUSION

Les mesures prises dans la Carte Communale de Bonneval-Tarentaise ont été définies dans le souci de répondre au mieux à des besoins et d'accueillir dans les meilleures conditions possibles toute nouvelle population sans engendrés de surcoût pour la commune en prenant en compte toutes les contraintes que le territoire dans l'objectif de préservation de ses qualités et des ressources de toute nature qui en font sa richesse, ceci, dans un souci de durabilité.

L'ELABORATION DU DOSSIER D'APPROBATION

PRISE EN COMPTE DES REMARQUES ISSUES DES CONSULTATIONS ET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet présenté lors de la réunion publique du 8 septembre 2011 puis de l'enquête publique a fait l'objet de quelques modifications avant approbation pour tenir compte des remarques qui ont pu être faites lors de la consultation des services et personnes associées et de l'enquête publique.

I - L'ASSAINISSEMENT

Suite à la demande de la DDT, des corrections ont été apportées dans le présent Rapport de présentation concernant, notamment les dates d'arrêtés et les modalités de mise en œuvre d'assainissement non collectif dans le cadre de nouvelles constructions. Ces modifications portent sur le paragraphe II-4 du chapitre « Approche équipements et vie sociale ».

II - LES RISQUES SISMIQUES

Suite à la demande de la DDT, des compléments ont été apportés au présent Rapport de présentation pour préciser le classement du territoire en zone de sismicité moyenne dans l'état initial de l'environnement au paragraphe I-4 du chapitre « Risques naturels ».

III - LES PROJETS D'URBANISATION DES HAMEAUX

Le Service Planification et Aménagement des Territoires de la DDT, la plus particulière Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles de la Savoie (CDCEA), la Chambre d'Agriculture et l'INAO soulignent globalement la qualité du projet de Carte communale liée à l'application des principes de préservation de l'espace agricole et naturel et du développement modéré qui en ressort pour les espaces urbanisés. Il est regretté que certaines zones U ne soient pas davantage circonscrites aux hameaux.

1. Le hameau de Villard Benoit

La DDT, comme la CDCEA de la Savoie, regrettent que soit affiché pour Villard Benoit, un secteur de développement en aval de la RD 94, pour des raisons notamment paysagères et pour les difficultés de mise en œuvre d'un assainissement autonome sur le village le plus pentu de la commune.

Cette remarque est reprise par le commissaire enquêteur dans son rapport, et dans son avis motivé qui demande le retrait des parcelles concernées de la zone U.

- Le Conseil Municipal a décidé de limiter la zone U de Villard Benoit en son amont au tracé de la RD 94. Le document graphique de la Carte Communale s'en trouve modifié et les choix retenus dans la délimitation des secteurs déclinés dans le présent rapport réadaptés.

2. Le hameau de Bonneval l'Eglise

La CDCEA de la Savoie, ainsi que la Chambre d'agriculture regrettent le projet de développement prévu sur le Nord du hameau, en amont de la scierie.

Cette remarque est reprise par le commissaire enquêteur dans son rapport, et dans son avis motivé qui demande de déclasser toute la partie Nord de la zone qu'il considère comme excentrée par rapport à l'urbanisation existante, ayant des conséquences du point de vue du paysage et de l'agriculture qui s'y pratique encore.

- Pour la collectivité, ce secteur est le plus favorable au développement de l'urbanisation :
 - Une desserte existante en périphérie (à l'amont) et une pente modérée avec moins de contraintes pour la mise en œuvre d'un assainissement autonome par rapport aux autres hameaux de Bonneval Tarentaise
 - L'absence de risque naturel
 - Une activité agricole que ne s'y pratique plus

Il dans le prolongement immédiat de 2 maisons récemment réalisées, non cadastrées mais signalées au document graphique par des pastilles rondes. De plus, c'est un choix délibéré de la collectivité de favoriser le développement de ce hameau qui comporte des équipements comme l'école.

La superficie de cette extension est inférieure à 3000 m² ne permettant, pour la mise en œuvre d'un assainissement autonome, que l'implantation de 3 ou 4 maisons tout au plus, ce qui reste modéré.

Enfin, le tracé proposé par le commissaire enquêteur remettrait en cause une urbanisation cohérente, rentabilisant au mieux l'espace sur ce territoire contraint, par un secteur de développement d'environ 1200 m² important pour une unique maison mais insuffisant pour deux constructions toujours au regard du système d'assainissement.

Deux projets de constructions semblent aujourd'hui émerger et un tel tracé empêcherait la réalisation de celui le plus en aval, à cheval sur cette limite, dont une desserte spécifique doit être envisagée.

Enfin, au-delà du fait d'urbaniser de manière cohérente, il est important pour la collectivité d'accepter ces deux projets pour le maintien des effectifs scolaires et plus globalement de l'animation villageoise.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal maintient cette zone U dans le projet de Carte Communale à approuver. En conséquence, le document graphique n'est pas modifié.

3. Le classement de secteurs de la Carte Communale

Conformément à l'article R124-2 du code de l'urbanisme, le présent Rapport de Présentation a été complété par un tableau détaillant les surfaces des zones classées en U et de celles classées N, au paragraphe I. « Classement des secteurs différenciés de la Carte Communale » du chapitre relatif aux « Choix retenus pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées.

IV - ANNEXES DU DOSSIER DE CARTE COMMUNALE

Leur contenu a été mis à jour pour répondre à la demande de la DDT.